

I.S.S.N. 1141-135X

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXIX – ANNEE 1992

1<sup>re</sup> LIVRAISON

## TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin) .....	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation .....	70 F
Droit de diplôme .....	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités .....	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire) ....	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) <i>selon le cas</i>	

---

*Il est possible de régler sa cotisation 1992, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.*

---

*Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :*

- les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

---

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141-135 X

BULLETIN DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET  
ARCHÉOLOGIQUE DU  
PÉRIGORD



TOME CXIX - ANNEE 1992  
1<sup>re</sup> LIVRAISON

## SOMMAIRE DE LA 1<sup>re</sup> LIVRAISON 1992

● Compte rendu de la séance	
du 8 janvier 1992 .....	3
du 5 février 1992.....	7
du 4 mars 1992.....	10
● Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 1992 ..	15
● Duranne... Duranéen (R. Larivière).....	19
● Quelques notes sur l'observation d'une forge ancienne découverte fortuitement à Molières (Cl. Veaux).....	21
● Pancarte des évêchés de Périgueux et de Sarlat (1556). Essai de restitution (première partie) (A. Delmas †) .....	23
● Les remords de deux curés conventionnels (P. Pommarède) .....	63
● Louis Mie : un républicain sous le second Empire (J. Lagrange) .....	65
● Une lettre inédite d'Eugène Le Roy (J. de la Serve).....	85
● Quelques remarques sur l'évolution de la culture du noyer en Dordogne (D. Dubeau).....	87
● Savignac-les-Eglises en 1835 (d'après l'enquête Brard) (A. Herguido)	91
● Contribution au « dégraissage » de la bibliographie périgourdine (J.-P. Bitard) .....	99
● Dans notre iconothèque et nos archives :	
Cadouin. — A. Plan d'ensemble en 1842 (B. et G. Delluc) .....	103
● Travaux universitaires :	
X. Prouteau ; <i>Robert Lacoste, de la Dordogne à l'Algérie</i> (D. Audrerie) ..	105
● Notes de lecture :	
Bellac : <i>Confits denses du passé</i> ; R. Bellanger ; <i>Dordogne en armes</i> ; Brantôme : <i>Recueil des Dames, poésies et tombeaux</i> ; M. Lafon : <i>Promenades choisies en Périgord</i> ; Ch. Chevalier : <i>Sainte-Alvère en Périgord</i> ; F. Valette : <i>Mémoire de pêche en Périgord</i> ; J.-Cl. Bonnal : <i>Le rugby en Périgord des origines à nos jours</i> ; J.-F. Di Méglio : <i>Périgord</i> ; A. Lebègue, A. Barathieu, Ph. Laplace : <i>Le Sud-Ouest vu du ciel</i> ; Ministère de l'Éducation nationale : <i>L'école rurale en Dordogne</i> ; P. Fanlac : <i>Le choix d'une vie</i> ; Ch. Chevillot et A. Coffyn : <i>L'âge du bronze Atlantique</i> ; E. de La Boétie : <i>Œuvres complètes</i> ; <i>Paunat autour de son abbaye</i> ; D. Lormoer : <i>Le livre d'or de la Résistance dans le Sud-Ouest</i> (D. Audrerie) .....	107
● Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture.....	111
● Erratum .....	112

Ce présent bulletin a été tiré à 1,600 exemplaires.

*Photo de couverture* : Louis Mie, une vie de liberté pour la République (Médaille sur sa tombe au cimetière du Nord, à Périgueux, œuvre d'A. Rivet).

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 1992

*Présidence du Dr Delluc, président.*

Présents : 118 — Excusés : 3.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Toutefois, le président rappelle que nous étions 115 à la dernière séance. Pour M. Chevalier, les trous mentionnés à Pontours dans le lit de la Dordogne correspondent à des pêcheries, aujourd'hui disparues, plutôt qu'à un port.

### ENTREE D'OUVRAGES

- *Sainte-Alvère en Périgord*, par Christiane Chevallier, éditions P.L.B., Le Bugue, 1991 (don de l'éditeur);
- *Mémoire de pêche en Périgord* par Fernand Valette, éditions P.L.B., Le Bugue, 1991 (don de l'auteur);
- *Puy-L'Evêque au Moyen Age* par Jean Lartigaut, éditions du Roc de Bourzac, 1991 (don de l'éditeur);
- *Le livre de vie* par Emile Labroue, réédition à l'identique, éditions du Roc de Bourzac, 1991 (don de l'éditeur);
- *Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie*, William Blake and Co., éditeur, Bordeaux, 1991;
- *Monographie de la ville et du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière* par Pierre-Henri Ribault de Laugardière, éditions Libro-Liber, Bayonne, 1991 (don de l'éditeur);
- *Le château et la tour, le château près de la ville, aux portes du château, actes des trois premiers colloques de castellologie*, Flaran, 1985, 1987 et 1989;
- *Henri IV* par Christian Desplat, J. et D., éditions Pau, 1989 (don de l'auteur);
- *Robert Lacoste, de la Dordogne à l'Algérie*, travail d'étude et de recherche d'histoire contemporaine de Xavier Prouteau, sous la direction du professeur Marc Agostino, université de Bordeaux III, 1990 (don de l'auteur).

### ENTREE DE DOCUMENTS

- *Alla ricerca di Birùn, la maschera e il volto* (don de M. Galet);
- Photographie d'un contener largué sur Beleymas au cours de la dernière guerre (don de M. Chassaing).

## REVUE DE PRESSE

— Dans le bulletin de la *Société préhistorique française*, N° 8, 1991, MM. Bouyssonie et Crémades signalent la découverte d'une gravure pariétale à Prats-de-Carlux;

— Dans *Magazine* de novembre-décembre 1991, on peut lire un article sur les couteaux de Nontron;

— Dans *Alios Magazine*, N° 5 d'octobre 1991, Julie Gachet présente les jardins d'Eyrignac et Isabelle de Montvert-Chaussy la vallée de la Couze;

— Dans *Lo Bornat*, N° 4 d'octobre 1991, Jean-Louis Galet traite de la complainte de Biron;

— Le N° 2, 1991 du bulletin de l'*Association de recherches archéologiques et historiques du Pays de La Force* présente une série de courtes études sur cette région;

— *Périgord Magazine*, N° 300 de décembre 1991 s'attache à rendre compte des nombreuses manifestations périgourdines et rappelle le souvenir de Pierre Fanlac;

— Dans *Périgoux*, magazine d'informations municipales, il est longuement fait mention de Saint-Hippolyte, fontaine des malades, une des grandes sources de la ville;

— Dans *L'Agriculteur de la Dordogne*, N° 950 de décembre 1991, Jean-Louis Galet indique que des peintures murales viennent d'être mises au jour dans l'église de Jumilhac-le-Grand;

— Dans le *Courrier Français* du 3 janvier 1992, Pierre Pommarède décrit le « grand retour » de Notre-Dame de Boulogne.

## COMMUNICATIONS

Le président présente les vœux habituels de nouvel an et remercie toutes les personnes qui nous ont écrit à cette occasion : Philippe d'Araucanie, MM. Besset, Chassigne, Faille, Mme Faure, M. Joussein, Mmes Lestang, M. et Mme Louprou, Offset Joucla, MM. Payen, Penaud, Mme Ronot, M. et Mme Zieberman, Découverte des civilisations.

M. Emile Lebrette nous a adressé ses vœux comme à l'accoutumée en vers :

Avec des mots en jours de fête.

Avec des mots en jours de fête,  
Que nos mères faisaient danser  
En leur coiffant sur la tête  
Une syllable ou un riquet.

Joyeux Noël et Bonne Année

Ils sont au doux des portefeuilles  
Les mots d'amour fleursdelisés;  
Précieux trèfle à quatre feuilles  
T'en souvient-il, O ! Bien-aimée !...  
Chauds, je vous le laisse dire...

Joyeux Noël et Bonne Année.

Et puis les beaux, au long des siècles  
Que de grands maîtres ont ciselés,  
Pour ces colonnes en torsades  
Qu'enlace le pampre doré.

Grives et merles, en balade  
Boivent les grains d'éternité.

Joyeux Noël et Bonne Année.

Mais pour ceux-ci, ils sont bien vôtres,  
Incantation de Bonne Année;  
De jours heureux, les uns, les autres  
Ceux que l'on marque d'un signet.

Le président, après un rapide bilan de l'année écoulée, précise que la prochaine assemblée générale se tiendra, le 8 février 1992.

La revue des nouveaux livres parus intéressante le Périgord montre une fois de plus qu'ils sont très nombreux et touchent à tous les domaines.

M. Audrerie commente le mémoire de Xavier Prouteau sur Robert Lacoste, présenté à l'université de Bordeaux III, et rappelle la vie de cet homme politique périgourdin. M. Salvat se souvient que Robert Lacoste, alors qu'il était ministre de la Production industrielle, était surnommé « grand maître du bougie-bougie ».

Mme Caillat-Girardy fait le compte-rendu des travaux de terrassement qui se poursuivent rue Taillefer à Périgueux. Ils ont permis de mettre au jour la base des anciennes façades des immeubles qui bordaient la rue, avant les grands travaux d'alignement. Des niveaux archéologiques sont bien visibles à une vingtaine de centimètres sous le goudron, alors que rue Chancelier-de-l'Hôpital il n'y a aucun vestige.

Le père Pommarède, délaissant provisoirement saint Front et saint Apre, s'est intéressé à saint Napoléon. On sait que dès 1804 il fut décidé qu'une fête nationale serait célébrée le jour de la fête de l'empereur, la Saint-Napoléon. Or on ne savait rien de sa vie. Aussi il fut convenu de célébrer la Saint-Napoléon le jour où l'empereur était né, soit le 15 août. C'est ainsi que le 6 février 1805, Mgr Lacombe envoya un mandement au clergé de la Dordogne pour qu'il célèbre un Te Deum à l'occasion du couronnement de l'« Auguste Empereur ».

En Périgord, l'église de La Roche-Chalais, édifiée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, fut dédiée à saint Napoléon. Mais son état exigea sa destruction complète en 1870 et aucun souvenir du saint patron n'a été conservé.

On peut regretter qu'il ne reste pas de statues, de bannières ou d'autres représentations de saint Napoléon, figuré généralement à cheval. Le Dr Delluc se souvient avoir vu encore en 1947 une statue de l'empereur dans la chapelle du lycée d'Etat de Périgueux. M. Boisvert a noté une lithographie figurant saint Napoléon dans la vente du mobilier du petit séminaire de Bergerac.

Mme Sadouillet-Perrin remarque que le prénom Napoléon fut surtout donné sous le second Empire.

Mme Duret a relevé dans les registres paroissiaux de Saint-Sulpice du Bugue la relation par le curé Laporte des cérémonies qui se sont déroulées dans son église, à l'occasion du retour de Louis XVIII en avril 1814.

M. Audrerie présente à l'aide de diapositives le château de Lestaubièrre à Douville, que des promoteurs étrangers se proposaient de démonter pierre à pierre et d'emporter au Japon. Ce château, édifié dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par la famille Loreilhe de Lestaubièrre, présente un corps de bâtiment à étage flanqué de tours d'un côté et de forts pavillons de l'autre. Des bâtiments de commun symétriquement disposés au nord, se terminent par des tourelles formant belvédères. Un jardin et un parc complètent la composition paysagère. Bien que de facture assez simple, ce château appartient au patrimoine local, qu'il convient de sauvegarder.

Le Dr et Mme Delluc commentent les poissons gravés de l'abri Pataud aux Eyzies. Le 13 septembre 1901, le Dr Emile Rivière présente au Congrès de l'A.F.A.S. à Ajaccio un bois de cervidé orné d'une gravure de poisson découvert à peu de temps de là par Maurice Féaux dans l'« abri-sous-roche de Morsodou, dit aussi La

Croze de Tayac » et il en fournit un dessin. Le nom du site étant fluctuant et imprécis (Morsodou, Morsodon, Morson..., Croze de Tayac et enfin abri Pataud) et l'objet étant entré tardivement dans les collections du Musée du Périgord sous le nom de Croze de Tayac, il a fallu attendre ces dernières années pour que Brigitte et Gilles Delluc réussissent à le rattacher avec certitude à l'abri Pataud. Une note manuscrite de Maurice Féaux a même permis de localiser avec assez de précision le lieu de sa découverte : sur le flanc du talus, au-dessus du chemin permettant de joindre la rue principale des Eyzies et la maison Pataud, là où le talus entame largement le puissant dépôt de pente correspondant au Périgordien V, juste devant ce qui est maintenant couvert par le bâtiment du gisement de l'abri Pataud. C'est un bois de renne mâle scié qui est en fait orné de deux poissons gravés, dont l'un est certainement un saumon, et dont la forme elle-même évoque un poisson. Avec le bas-relief qui orne la voûte de l'abri du Poisson, à moins d'un kilomètre de là, ce sont les seules représentations de poissons antérieures au Magdalénien. On peut noter qu'à Pataud on a découvert de nombreuses vertèbres de saumons attestant la pratique de la pêche dès le Gravettien.

#### *NOUVEAUX MEMBRES ELUS LE 8 JANVIER 1992*

- M. Eric Goursole, La Girode, 24580 Rouffignac, présenté par MM. Th. Goursole et D. Palué.
- Mlle Nathalie Geneste, La Girode, 24580 Rouffignac, présentée par MM. Th. Goursole et D. Palué.
- Mme Geneviève Seeuws, 16, rue Etienne-Péroux, 78600 Maisons-Laffitte, présentée par MM. A. Pauly et D. Audrerie.
- Mme Marguerite Frapin, 10, place A. Maurois, 24000 Périgueux, présentée par Mme D. Robin et le Dr G. Delluc.
- M. Jean-Claude Prouteau, 24230 Montcaret, présenté par M. le Dr G. Delluc et M. D. Audrerie.
- Mme Marielle André, La Mesnie, 24330 Verteillac, présentée par Mlle M. Boyer et M. J.M. Bellingard.
- Mme Dominique Goursole, Le Camp de César, 24660 Coulounieix-Chamiers, présentée par Mme S. Plaisant et M. J.P. Laurent.
- M. Sébastien Panzini, 8745 Frontenac RR2, Sainte-Hyacinthe, J2S 7A9 - PQ, Québec, Canada, présenté par Mme M. Mistaudy-Panzini et le Dr G. Delluc.
- M. Fromont, La Demeure, rue de Périgueux, 24340 Mareuil-sur-Belle, présenté par M. et Mme J.M. Bellingard.
- M. Albert Papon, 29, rue Jules-Theulier, 24800 Thiviers, présenté par Me P. Dubuisson et M. G. Durieux.
- M. et Mme Nicole et Michel Bosse-Puyastier, Le Bigassou, rue Haute, 24120 Terrasson, présentés par M. et Mme Zilbermann.
- M. Yves Decima, 2 bis, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présenté par Mme J. Rousset et M. J. Lagrange.
- Mlle Monique Bouthier, 114, rue des Entrepreneurs, 75015 Paris, présentée par Dr Duverger et M. G. Mouillac.
- M. Arnaud de Belloy, c/ Carallers G1, 08034 Barcelone, Espagne, présenté par MM. A. et J. Demoures.
- M. Michel de Lamartine, Clos des Meillottes, 19, rue des Carrières, 91450 Soisy-s-Seine, présenté par M. J.M. Bélingard et M. B. de Lamartine.
- M. Jean Decalogne, Le Castanet, 24290 Valojoux, présenté par M. le Dr Blondin et M. G. Mouillac.
- M. Jean-Michel Lagrenaudie, 8, place Victor-Hugo, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, présenté par le Dr G. Delluc et M. Ch. Turri.
- Mlle Véronique Mehl, 31, rue Edison, 24750 Boulazac, présentée par M. F. Michel et Mlle N. Renaud.
- M. Raymond de Juglart de Lardinie, 151, rue de Grenelle, 75007 Paris, présenté par M. M. Drancourt, et M. le Dr G. Delluc.

- Mlle Florence Theillet, La Mélonie, 24260 Saint-Chamassy, présentée par M. B. Fournioux et M. F. Michel.
- M. Philippe Dourfer, rue de l'Aérodrome, 24170 Belvès, présenté par M. B. Fournioux et M. F. Michel.
- M. Jacques Larcher, 77, rue de l'Assomption, 75016 Paris, présenté par M. M. Drancourt et M. Ch. Turri.
- M. Michel Monegier du Sorbier, 41, rue d'Assas, 75006 Paris, présenté par M. le Dr G. Delluc et M. Ch. Turri.
- M. Jean-Jacques Gillot, 24330 La Douze, présenté par Mme J. Rousset et M. Ch. Turri.
- M. Jean Manein, 21, rue du Dr Mallet, 15000 Aurillac, présenté par M. E. Verbauwen et Mme J. Rousset.

Le président,  
Dr Delluc.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrière.

#### SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 1992

*Présidence du Dr Delluc, président.*

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Présents : 117 — Excusés : 2.

#### NECROLOGIE

Mme Françoise de Vallat.  
M. Fleury Manhès.

#### ENTREE D'OUVRAGES

- *Coulaures, un peu d'histoire*, par François Ranouil, chez l'auteur, Coulaures, 1992 (don de l'auteur);
- *Alsace-Lorraine et Union sacrée*, par Christian Félix, éd. Horvath, Ecully, 1991 (don de l'auteur).

#### ENTREE DE DOCUMENTS

- Plans du XVIII<sup>e</sup> siècle de la commune de Manaurie (don de M. Le Nail);
- Annuaire des services de l'Etat dans le département de la Dordogne;
- Guide Dordogne 1992;
- Annuaire 1992 du club de la presse.

## REVUE DE PRESSE

— *La Société des Amis de Montcaret et de sa région* publie un numéro spécial de son bulletin consacré aux mosaïques;

— Dans *Reiflets du Périgord Noir*, N° 4-1992, on peut particulièrement noter l'évocation de Louis Delluc avec des textes de G. et B. Delluc, Dominique Audrerie et Joël Magny;

— *Les Nouvelles de Mauzens*, N° 9-1991 contiennent une partie consacrée à l'histoire de la commune;

— Dans le *Courrier Français* du 27 décembre 1991, Pierre Pommarède poursuit la relation du Grand retour de N-D. de Boulogne.

## COMMUNICATIONS

Le président remercie les nombreuses personnes qui ont adressé à notre compagnie leurs vœux de Nouvel An : M. Azière, Mme Darves-Bornoz, M. Duboc, éditions Pierre Fanlac, M. Hardy, Mme Voltz.

C'est il y a 25 ans que Jean Secret a été élu président de la Société historique et archéologique du Périgord.

Une importante réunion s'est tenu ces derniers jours à Bergerac autour de la Dordogne et de sa protection. Un établissement public a été créé et un important programme d'actions est en préparation. L'emblème retenu est le dragon combattu par saint Front.

Le président fait le point sur les prochaines élections. Plusieurs articles ont paru dans la presse locale, mais le conseil d'administration n'entend pas répondre aux inexactitudes, voire aux critiques personnelles que l'on peut y lire. Le cas de M. Lacombe sera vu en séance du conseil d'administration. Suit un long débat, où plusieurs personnes font part de leurs observations et avis.

Mme Ronot signale qu'un mégalithe vient d'être mis au jour à Mussidan sur la route des Lèches.

Dans la Gazette de l'Hôtel Drouot, le chanoine Jardel a relevé la mise en vente d'une épée du maréchal Bugeaud. Il s'agit d'une épée d'honneur en or offerte par la population d'Algérie lors de son départ pour la France. Sur la lame est gravé le plan de la bataille d'Isly.

Le Dr Delluc a relevé dans les actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (tome 1-1913), une description peu connue du château de La Force par l'abbé Jules Belley, remontant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

*« Mais avant que de passer plus avant, il nous faut parler icy de cette maison, qui a été bâtie par le mareschal de La Force, Jacques de Caumont, capitaine des gardes du roy Henri IV, auquel il rendit de si bons services à la bataille d'Arc.*

*Cette maison est élevée sur le haut et au bout d'un coteau qui borne cette grande plaine qu'arrose la Dordogne, au côté de cette rivière. De là on voit, au levant, la ville de Bergerac, qui en est à une grande lieue, et la ville de Sainte-Foy, à deux lieues au couchant.*

*Ce château est composé de cinq corps de bâtimens, qui ne sont que des carrez longs ou parallépipèdes, avec des pavillons pour les unir : en sorte que le plan est une place pentagone, dont on a élevé les cortines en corps de logis et les bastions en pavillons, le tout couvert à titre-point et d'ardoise.*

*La cour intérieure de cet édifice est aussi de figure pentagone, mais la face du fond est ornée de deux portiques l'un sur l'autre, avec des bas-reliefs. Cette cour est fermée par une porte fort ornée de trophées, d'armoiries et de chiffres, et en dedans est un portique, qui s'étend d'une aile à l'autre et qui couvre les loges et les chambres des portiers et des gardes. Le dessous du château est tout vouûté pour des caves qui ont leurs portes et leurs jours dans les fossez.*

*La cour extérieure est vaste; elle est soutenue, d'un côté, par une terrasse qui borde le coteau et qui est ornée d'une allée de quatre rangs d'ormeaux, qui mène au jardin. De l'autre côté est la montée, qui mène de la plaine au château. Le fond de la cour est un grand édifice, séparé en deux écuries, l'une pour le château, l'autre pour les étrangers, avec leurs greniers par dessus convertis d'ardoise. De ces écuries, on entre par une grande porte dans une allée de marronniers, qui conduit au parc. Au bout de ces écuries, d'un côté on trouve la chappelle domestique, qui a autrefois servi de temple aux seigneurs de La Force, quand ils estoient de la religion protestante. De l'autre bout, on entre dans un grand jardin, qui s'étend tout le long du coteau, relevé en terrasse jusqu'à l'église de la paroisse.*

*Pour l'intérieur de la maison, les appartements sont à gauche et dans le fonds. Celui de M. le Duc est orné de tapisseries d'histoire, ou de chasse, ou de paysage. Celle de sa chambre est d'un dessein particulier, et on y a rassemblé les anciens princes qui ont eu le surnom de grand comme Constantin, Charlemagne, Alexandre, Clovis, tous de taille gigantesque, comme si leur taille eût répondu à la grandeur de leur âme.*

*De là, on passe dans [le] bibliothèque, qui a esté amassée sans doute par les ayeux de M. le Duc, surtout par le mareschal de La Force et son fils. Ce qui m'a paru digne de considération, est un recueil de toutes les versions de la Bible faite[s] par les protestants. On y remarque quelques variations, principalement dans la distinction des livres qu'on juge canoniques ou apocryphes.*

*Les cheminées de cet appartement et de celui qui est par dessus sont dans cet ancien goût pour les dorures, les sculptures, les pierres précieuses. Celle-cy sont surtout de certaines pierres qu'on trouve à Coignac, lesquelles, étant polies et taillées par les papidaires, sont aussi belles que les belles agathes.*

*Les appartements de haut sont rendus de tapisseries qui représentent des histoires saintes. Celle de Josué est bien dessinée et plus belle que celle de Gédéon.*

*L'appartement des étrangers est composé de plusieurs chambres qui s'ouvrent sur une allée, comme un dortoir. Il est tapissé aussi d'histoires saintes, comme celle de Moyse et d'Abraham.*

*Pour couvrir la figure irrégulière qu'auroit donné aux chambres celle de tous les corps de bâtiment, on a coupé en dedans tous les angles aigus, et ainsi toutes les chambres sont demurées quarrées. Dans ces retranchements on a fait des loges et des cabinets qui servent aux domestiques des maîtres [et] des étrangers. On a enfin ménagé dans le toit une salle pour la comédie, et le théâtre avec les loges y sont toujours en état. Au reste, la terre de La Force fut érigée en duché et pairie par Louis XIII, roy de France, en 1637 ».*

Mme Chevê fait remarquer que le duc de La Force fut l'un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux.

Le père Pommarède fait circuler des photographies anciennes montrant l'ancien évêché de Périgueux, place de la Claûtre, et la rue Taillefer avant son élargissement. Il a également retrouvé dans un château périgourdin des photographies anciennes relatives au syndicat de l'aiguille, association fondée par Mme Féaux au début du siècle, au profit de jeunes filles désireuses d'apprendre la couture.

Au cimetière de Condat-sur-Trincou, on peut voir une petite tombe carrée, surmontée d'une dalle de plomb, sur laquelle on peut lire : « Je m'appelle Léonard Etienne Boussarie né en 1822; je suis été persécuté toute ma vie par de mauvais intrigants, il est temps que je me repose ». M. Salviat croit savoir que cet homme, enterré debout, est accompagné d'une bouteille de vin et de son fusil; il aurait été fondeur et aurait de ce fait lui-même fondu sa plaque.

Le père Pommarède revient sur l'affaire de possession, qui s'était déroulée à Cadouin en 1940. Il fait notamment écouté un enregistrement qu'il avait réalisé auprès de sœur Granié, principal témoin de l'affaire.

M. Lacombe projette une série de dispositives montrant les faiences de Bergerac conservées au musée des Arts décoratifs de Bordeaux.

M. Hassan décrit les figurations gravées qu'il a pu relever sur la falaise située derrière l'auberge La Truffière, à Lesparat.

M. Bordes indique que les Archives départementales viennent d'ouvrir leurs portes. Il prévoit pour la fin de l'année la création d'un bulletin semestriel pour informer sur les activités des Archives et des services culturels du département.

#### NOUVEAUX MEMBRES ELUS LE 5 FEVRIER 1992

— M. et Mme Tardien (Editions Fanlac), 12, rue du Prof.-Peyrot, 24000 Périgueux, présentés par M. G. Penaud et père Pommarède.

— Mlle le docteur Marie-Pierre Bonnefond, 8, rue de la Nation, 24000 Périgueux, présentée par Dr G. Delluc et M. D. Audrerie.

— M. Roland Vergnaud, B.P. N° 8, 17940 Rivedoux-Plage, présenté par Dr G. Delluc et M. D. Audrerie.

— Mme Jeanne Saint-Geniest, 10, allées F.-Verdier, 31000 Toulouse, présentée par Dr G. Delluc et M. D. Audrerie.

— Mlle Céline Piot, 18, rue des Fossés, 47230 Lavardac, présentée par M. F. Michel et Mlle N. Renaud.

— Mme Marie-Thérèse Lafue-Neyrat, 24260 Saint-Félix de Reilhac, présentée par Mme M. Marsac et M. et Mme J. Grilhé.

— M. John Bonnington, Ferrum House, Grange Court Road, Harpenden Hertfordshire, AL 5, IBY Angleterre, présenté par Dr et Mme G. Delluc.

— M. Jacques Pollard, La Chancelie, 24380 Grun, présenté par Dr G. Delluc et M. Ch. Turri.

— M. Robert Joudoux, 13, place Municipale, 19000 Tulle, présenté par Dr G. Delluc et M. Ch. Turri.

— M. Bruno Durand, La Fressenède, 24800 Saint-Romain - Saint-Clément, présenté par Dr Dessagne et M. R. Cruège.

— M. Gérard Desteux, 132, rue du Point-du-Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, présenté par MM. J.J. et R. Vacher.

Le président,  
Dr Delluc.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrerie.

#### SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 1992

*Présidence du P. Pommarède, président.*

Présents : 121 — Excusés : 4.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Puis est donnée lecture du compte rendu de l'assemblée générale du 8 février 1992.

#### ENTREE D'OUVRAGES

— *Aquitaine, 100 ans de cinéma*, par Hélène Tierchant, L'Horizon chimérique et Centre régional des Lettres, Bordeaux, 1992;

— *Les guerres de religion dans le Sud-Ouest*, par Jacques Dubourg, éd. Sud-Ouest, Bordeaux, 1992;

- *Moulins à papier d'Angoumois, Périgord et Limousin*, par Gabriel Delage, librairie Bruno Sepulchre, Paris, 1991.
- *Les Vendéens de la Garonne*, par Jean-Clément Martin, éd. Yvan Davy Vauchrétien, 1989;
- *Villablard*, par Emmanuel Garraud, éd. du Roc de Bourzac, Bayac, 1992 (don de l'éditeur);
- *Les grandes figures du Périgord*, par l'abbé Audierne, éd. du Roc de Bourzac, Bayac, 1992 (don de l'éditeur);
- *Reflets de Thiviers en Périgord*, par Jean-Robert Bernard, chez l'auteur, 1991;
- *Richesses du patrimoine écrit*, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 1992 (don de M. Bordes).

#### ENTREE DE DOCUMENTS

- La légende de Fénelon (don de M. Garouty);
- La vie de sainte Mondane (don de M. Garouty).

#### REVUE DE PRESSE

- Dans le *Journal du Périgord*, N° 12 de mars 1992, on peut lire notamment une promenade en Haut-Périgord par Madeleine Couturier, les chasseurs d'ancêtres par Dominique Lavigne, Nontron, par Dominique Lavigne, le château disparu de Nontron par Dominique Audrier.
- *Périgord Magazine*, N° 302 de février 1992 donne un intéressant ensemble d'informations et d'analyses des événements économiques et culturels de la région.
- Dans *Histoire et Généalogie* de septembre 1991, Marcel Berthier donne un portrait de Marie d'Anjou, gardienne du royaume.
- La *Semaine Religieuse* du 22 février 1992 signale l'élection du P. Pommarède à la présidence de notre compagnie.
- Dans la livraison 1992 du bulletin de la *Société des Amis de Montcaret et de sa région*, on relève notamment Montaigne par J. Chord, le four de tuilier du Bloy par M. Sireix, Mathecoulon par L. Gardeau, étude extraite de notre bulletin.
- Dans le bulletin de la *Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, N° 47 du 4<sup>me</sup> trimestre 1991, J. Lachastre donne un historique des routes et chemins autour de Saint-Cybranet, L.-F. Gibert poursuit son étude sur la seigneurie de Berbiguières, et R. Bouet présente Antoine Ruel prêtre sarladais mort sur les pontons de Rochefort.
- Dans *Périgueux Magazine*, N° 42 de février 1992, on trouve un intéressant dossier sur l'histoire de la rue Taillefer et les fouilles, qui viennent d'y être réalisées.
- Dans le *Courrier Français* du 31 janvier 1991, le P. Pommarède rappelle l'histoire du petit séminaire de Vergt; dans la livraison du 21 février 1992, on trouve un long compte rendu du coup d'envoi de l'université de la préhistoire, qui vient d'être créée au Bugue, et un article de J. Gay sur Mgr Charles-Louis Gay.
- Le *Journal de la Dordogne* du 21 février 1992 présente les moulins des vallées de la Tardoire et du Bandiat.

#### COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le P. Pommarède tient à remercier pour son élection à la présidence de notre compagnie. Il rend hommage à l'œuvre accomplie par son prédécesseur, le Dr Delluc. Pour l'avenir, il forme des vœux pour que nos séances de travail soient sereines, reprenant les propos du Dr Galy comparant notre société

à « un sanctuaire de paix ». Il souhaite que notre salle de réunion soit agrandie pour faire face au nombre croissant de participants à nos réunions. Enfin il envisage la création de commissions spécialisées, permettant à des chercheurs de se retrouver par thèmes d'étude.

Il remercie M. Dumoncel pour les documents qu'il a offerts à notre bibliothèque.

Notre soirée du 11 mars sera consacrée à la recherche géophysique appliquée à l'archéologie; cette conférence sera donnée par MM. Martinaud, maître de conférences en physique à l'université de Bordeaux I, et L. Mouillac.

M. Bordes indique qu'une exposition sur « Il était une fois l'écriture » se tiendra aux Archives départementales du 9 mars au 9 mai. Un intéressant catalogue et des cartes postales sont édités à cette occasion.

Le P. Pommarède a trouvé des documents relatifs aux lanternes des morts du Dalon et de Saint-Nexan.

M. de Lary rapporte l'histoire survenue en 1592. Un pauvre menuisier avait dû solliciter auprès du seigneur des Bories un prêt pour l'acquisition d'une chèvre. Ce prêt, enregistré devant notaire, prévoyait en fait de remboursement la remise de 8 fromages la première année, 10 fromages les deuxième et troisième années, mais des fromages de la qualité du fromage de Cubjac.

M. Bonnal a entrepris une importante enquête sur les écoles de Périgueux et recherché tous les documents, surtout iconographiques, sur ce thème.

Averti par le P. Pommarède d'une trouvaille faite par deux jeunes spéléologues à Mussidan, M. Michel s'est rendu sur les lieux avec M. Baunac. Ils ont effectué le relevé d'une inscription qui se trouve dans la troisième salle d'une grotte naturelle d'accès difficile. Cette inscription se trouve gravée à flanc de paroi, à une hauteur de 60 cm, sur deux bandes planes de 15 cm taillées dans la roche friable.

HICJACET  
S<sup>us</sup> FRONTIUS  
ORATE

« Hic jacet/S<sup>us</sup> Frontius/Orate : Ci-gît Saint-Front. Priez ».

On distingue deux paléographies différentes, car il semble que certaines lettres ont été surgravées : les lettres de la première gravure (les dernières lettres de *jacet*, celle de *S<sup>us</sup>* et celles de *orate*) sont droites, finement écrites à la pointe, et pourvues de petits appendices décoratifs; les U ont une forme particulière, et pourraient peut-être servir à une hypothèse de datation. Les autres lettres ont été regravées à l'aide d'un instrument à lame, car l'épaisseur et la profondeur du trait montrent clairement une coupe triangulaire. En outre, les erreurs de gravure qui ont abîmé le N et la barre du T de la ligne 2 montrent que le deuxième graveur était moins habile que le premier.

En tout état de cause, la paléographie montre que l'inscription ne peut remonter ni à l'Antiquité, ni au Moyen Age. Il conviendrait peut-être de rechercher à l'époque moderne la raison de ce qui semble être un acte de foi, vu le soin apporté à la réalisation de cette inscription, soin malheureusement entaché par la regravure intempestive de certaines lettres.

Le Dr Delluc donne lecture d'une lettre reçue en 1915 par le marquis de Fayolle, lettre faisant référence à un écrit de l'abbé Jules Belley du 30 novembre 1738 donnant une description de la chartreuse de Vauclaire. Le marquis de Fayolle avait tiré de ce texte une étude sur les boiseries de la chartreuse de Vauclaire. Mais le reste du texte est resté inédit et fera l'objet d'une prochaine publication dans le bulletin.

Le P. Pommarède fait circuler la copie d'un diplôme de franc-maçon rédigé au profit de Pierre de Beaupuy, membre de la loge militaire de Saint-Jean.

M. Salviat relate le projet de construction d'un puits artésien sur la place de la Claûtre à Périgueux en 1828. Ce projet fut abandonné en 1830. Cette étude sera soumise au comité de lecture.

Le Dr Delluc explique le fonctionnement des puits artésiens.

M. Boisvert et le P. Pommarède projettent la reproduction de cartes postales anciennes montrant la maison « Front-Demartin » au début du siècle et le bar Saint-Front situé à l'angle de la rue Denfert-Rochereau à Périgueux.

#### ADMISSIONS

— M. Guy Soulié, 86 bis, boulevard du Petit-Change, 24000 Périgueux, présenté par MM. Audrerie et Bordes.

— M. Emmanuel Payen, 5, rue de l'Harmonie, 24000 Périgueux, présenté par le P. Pommarède et M. Audrerie.

— M. Philippe Giry, 92270 Bois-Colombes, présenté par le Dr Delluc et M. Turri.

— Mme Lucienne Siméon, Gommier, 24660 Notre-Dame de Sanilhac, présentée par MM. Bardy et Hadjadji.

— M. Thierry Truel, 8, rue Jean-Moulin, 24130 Prigonrieux, présenté par MM. Lachaise et Audrerie.

— M. Dominique Pauvert, Seguinou, 24400 Mussidan, présenté par MM. Michel et Baunac.

— M. Jean Nuboer, Le Muscle, 24260 Campagne, présenté par M. et Mme Duret.

— Mme Jacqueline Lavergne-Demartre, 3, rue de la Rolphie, 24000 Périgueux, présentée par M. et Mme Soubeyran.

— La Bibliothèque municipale de Thiviers.

— La Bibliothèque municipale de Terrasson.

Le président,  
P. Pommarède.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrerie.



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 1992

Le président ouvre la séance à 14 heures et constitue le bureau de l'Assemblée Générale, qui, en accord avec les membres présents sauf une opposition, est composé de MM. Delluc, Turri, Audrière, respectivement président, trésorier et secrétaire général.

Me Varaillon, huissier de justice procède à l'ouverture de l'urne dans laquelle ont été rassemblées les enveloppes des personnes ayant voté par correspondance, et il s'assure de son contenu : 764 lettres, 763 sont retenues, une étant écartée pour non identification.

Le président rappelle que des nouveaux statuts ont été adoptés au mois de décembre dernier et que c'est dans le cadre de ces nouveaux statuts que se déroulent les présentes élections. Le dernier conseil d'administration a examiné le cas de M. Lacombe, qui n'a pu faire acte de candidature comme il l'aurait souhaité; à l'unanimité le conseil a suggéré que le nouveau conseil d'administration coopte M. Lacombe comme chargé de mission. M. Lacombe remercie les membres du conseil, mais refuse cette proposition.

Le président propose de maintenir le même bureau pour les opérations de vote. Les membres présents donnent leur accord, sauf 2 oppositions.

Mme Chevê demande qu'il lui soit permis de lire une déclaration au nom de plusieurs nouveaux candidats au conseil d'administration. Après discussion, il apparaît que cette communication ne peut intervenir qu'après la lecture du compte rendu moral.

Le secrétaire général donne lecture du rapport moral. Mme Chevê présente ensuite sa déclaration et demande sa publication dans le compte rendu de l'assemblée générale.

De nombreuses personnes interviennent pour faire part de leurs observations tant sur le fonctionnement de la société, le déroulement des élections que sur les propos tenus.

Le trésorier donne lecture ensuite du rapport financier. M. Lagrange commente le contenu du bulletin pour l'année 1991.

En présence de l'huissier, le vote est ouvert. Les scrutateurs sont Mme Salviat et M. de la Clergerie, le trésorier s'assurant que les votants sont bien à jour de leur cotisation.

Le scrutin est clos à 16 h 15. 72 votants sont dénombrés.

Suivent les opérations d'ouverture des enveloppes des votants par correspondance.

Sur les 763 enveloppes ouvertes, 27 sont irrégulières, soit parce qu'elles ne comportent pas de bulletin de vote, soit parce que l'électeur n'est pas identifiable. Ce qui fait 28 votes non exprimés parmi les envois par correspondance.

Le contenu de l'urne est décompté : 834 bulletins de vote sont pris en considération, certaines enveloppes contenant plusieurs bulletins de vote, les couples à jour de leur cotisation donnant 2 bulletins de vote. Puis il est procédé au dépouillement.

Inscrits : 1265.

Votants : 834.

Exprimés : 807.

Nuls : 27.

Tables de dépouillement :

Table N° 1 : Mmes Miquel et Delluc, MM. Salviat, Soubeyran, Rousset;

Table N° 2 : Mmes Lavigne, Rousset, Salviat, M. Boisvert.

## RÉSULTATS

	Table 1	Table 2	Total	
D. Audrerie .....	283	438	721	
J.P. Bitard .....	280	443	723	
F. Bordes .....	280	448	728	
H. Delabrousse-Mayoux ..	250	387	637	
G. Delluc .....	270	412	682	
B. Fournioux .....	210	338	548	
J. Lagrange .....	250	288	638	
S. Miquel .....	243	366	609	
G. Mouillac .....	226	334	560	
P. Pommarède .....	276	426	702	
J. Rousset .....	276	435	711	
M. Soubeyran .....	255	395	650	
Ch. Turri .....	268	408	676	
J.M. Belingard .....	173	248	421	
M. Berthier .....	122	176	298	
T. Boisvert .....	76	121	197	
J. Chevê .....	96	177	273	
B. Delluc .....	211	302	513	
J.-Cl. Ignace .....	115	183	298	
D. Lavigne .....	144	233	377	
F. Michel .....	88	115	203	
J. Delluc .....	1		1	
Cl. Lacombe .....	3	5	8	
Ch. Chevillot .....		1	1	
F. Soubeyran .....		1	1	
Rapport moral .....	OUI	277	413	690
	NON	11	18	29
	NUL	46	69	115
Rapport financier .....	OUI	279	412	691
	NON	11	19	30
	NUL	47	69	116
Budget 1992 .....	OUI	275	413	688
	NON	11	18	29
	NUL	48	69	117

Le président,  
Dr Delluc.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrerie.

*Résumé de l'intervention lue par Mme Chevé, au nom des « nouveaux candidats », lors de l'Assemblée Générale de février 1992 :*

*« Où en est la S.H.A.P., 120 ans après ses débuts ? Certains des « nouveaux » candidats ont souhaité exprimer leurs motivations et leurs interrogations.*

*Beaucoup se rappellent « l'affaire » de la voie Chanzy, où un faux reconnu a été utilisé pour contrecarrer un projet municipal, et où aucune concertation préalable n'a pu être obtenue de la part des dirigeants de la S.H.A.P. D'autres questions se posent aujourd'hui : sur quels statuts fonctionne la Société ? Leur modification en décembre dernier n'a pas eu le temps d'être approuvée par le Conseil d'Etat, mais, fort d'une approbation à ce jour anonyme, le bureau a nié ces réalités juridiques. L'étonnement a atteint son comble devant le cas de Claude Lacombe, expulsé sans préavis.*

*Toute association loi 1901 se doit d'être un lieu de concertation, et son fonctionnement de reposer sur un esprit d'ouverture et de compréhension. Les suffrages sollicités aujourd'hui ne sont-ils destinés qu'à conforter le pouvoir en place, alors que pour la première fois depuis de nombreuses années, s'offre un tel concours de compétences. La présentation sélective du bulletin de vote, avec ses confusions et ses « oublis », n'a pu que créer un lien entre des gens qui au départ n'avaient aucune arrière-pensée négative. C'est pourquoi ces « nouveaux » candidats ont souhaité s'exprimer, avec le soutien de plusieurs candidats sortants, afin de marquer leur volonté de contribuer à dissiper le malaise qui règne actuellement au sein de la S.H.A.P. ».*

Si ce résumé semble appeler une réponse, celle-ci ne peut se concevoir que point par point.

Les nouveaux statuts auxquels nous nous sommes fiés prévoient une ouverture logique et souhaitée du Conseil d'administration. En attendant leur approbation par le Conseil d'Etat, notre désir évident est de collaborer, avec nos différences, à l'épanouissement serein de notre société.

Le président,  
P. Pommarède.

Le secrétaire général,  
Dominique Audrière.



# Duranne... Durannéen

par René LARIVIERE

*Il y a quelques temps, le Dieu des Fouineurs nous faisait mettre la main, à Bordeaux, sur une carte du diocèse de Sarlat dressée par le chanoine Tarde, décorée d'un fort beau cartouche aux angelots et éditée à Amsterdam, chez Guilyelmum Bèatu.*

Au verso de la carte une description du Périgord et de l'évêché de Sarlat s'achève sur la liste de ses évêques, interrompue à Mgr Lancelot de Mulet, qui a pris le siège en 1625. Ce qui date le document, un peu plus tardif que les autres cartes du même diocèse, de Jean Tarde, publiées à Paris en 1624.

Le texte, d'un style fleuri qui en fait un quasi-ancêtre des dépliants touristiques, hors le fait qu'il signale des mines d'argent en Périgord, n'aurait rien de particulièrement remarquable s'il ne citait :

« ...Cet évêché est arrosé du fleuve Dordogne ou Duranne. Grégoire de Tours l'appelle Duranona. Pour le jour d'hui se dit communément la Dordogne ou bien Dordonne...».

A ces dénominations, il convient d'ajouter celles de La Boétie dans ses sonnets : Dordoigne suivant Barrière<sup>1</sup> ; Dourdouigne suivant la leçon de Montaigne dans ses Essais. Il n'y a que quelques décennies d'écart avec le texte de Jean Tarde.

Les dénominations citées par celui-ci ont certainement été relevées, mais en l'état présent, elles paraissent avoir été oubliées.

On sait comment les Constituants, pour chasser les souvenirs des vieilles provinces, ont divisé le territoire de l'ancienne France en départements à qui ils donneront des dénominations géographiques. Parfois, à leur insu, ce viol de l'histoire restituera le territoire des anciennes tribus gauloises, mais ce fut des enfants du hasard.

1. Pierre Barrière (1936), *La vie intellectuelle en Périgord 1550-1800*, Editions Delmas, Bordeaux

Dans l'esprit des révolutionnaires, « la Constitution ne voit dans les départements, les districts, les cantons, les municipalités que des divisions purement administratives qui peuvent être composées et décomposées sans que les citoyens éprouvent aucune lésion dans leurs intérêts, aucune surcharge dans leurs contributions. Il résulte de ces vérités incontestables que les communautés ne doivent avoir ni propriétés ni dettes, ni procès » écrit Fabre de l'Hérault dans son rapport à la Législative sur les biens communaux; en clair, il n'existe rien entre l'individu, accessoirement citoyen, et le pouvoir central à Paris.

Ces dénominations administratives apportent un autre inconvénient : elles prêtent à confusion.

Qu'y a-t-il de commun entre notre belle rivière qui arrose le sud du Périgord, ses falaises calcaires bordant son opulente vallée, et les schistes des gorges de Génis, les horizons clairs du Ribéracois, ou encore les paysages limousins du Nontronnais ?

Au temps, récent, où le journal *Combat* honorait la presse française par sa tenue, son critique littéraire, pourtant de bonne renommée, faisait mirer les peupliers d'Eyssendiéras, encore propriété d'André Maurois, dans le miroir de notre Dordogne.

Et puis, si les départements étaient des pays, on pourrait nommer leurs habitants. Essayez de parler des « Bouchés du Rhône », des « Ilois et Vilaine », des « Hauts Viennois », sans oublier les « Chéris » ou « Chérois » et leurs dérivés, et combien d'autres...

Certes, en ce qui nous concerne, une personne normalement cultivée sait qu'un habitant de la Dordogne est un Périgordin ou un Périgourdin. Las, nous retournons vers la jachère, l'illétrisme progresse, et, même dans la presse, il n'est pas rare de voir citer de sots Dordognots, de niais Dordognais, d'ignares Dordognards, ou des Dordognons...

Ah ! Que nous ne fussions restés de fiers Duranéens<sup>2</sup>.

R.L.

2. Géraud Lavergne (*La Dordogne et ses pays*, U.S.H.A., Aurillac, 1930) rappelle que la *Dordonha* vient du latin *Dordonia*, substitué à un plus ancien *Dorodonia*. Ce dernier mot, qu'on trouve encore chez Grégoire de Tours au VI<sup>e</sup> siècle, « semble provenir de l'allongement, après féminisation, de la plus ancienne appellation de la Dordogne, *Duranus* », qui « appartenait, comme la plupart des désignations de Dieux-fleuves, à une langue antérieure au celtique », on croit pouvoir y discerner une très ancienne racine indo-européenne appliquée à l'eau courante ». La double naissance de la Dordogne, issue de la confluence de la Dore et d'une certaine (ou plutôt incertaine) *Dogne*, « reprise par tous les géographes, n'est pourtant fondée sur aucune autorité sérieuse ». Cette distinction apparaît, pour la première fois, chez le moine Aimoin de Fleury, au début du XI<sup>e</sup> siècle, et semble bien être « tout simplement une fantaisie étymologique reposant sur le procédé dit de découpage ». J. Secret (*La Dordogne au fil de l'eau*, Fanlac, Périgueux, 1972) cite le texte d'Aimoin : *Dordonia etiam, qui ex monte qui Dor dicitur et est un finibus Arvernorum duobus scaturiens fontibus quorum unum nomen est Dor, alter Doronia...* Malgré le succès qu'a connu, par la suite, cette trompeuse fantaisie étymologique et géographique, nous ne sommes jamais devenus des « Dorés et Dognés » (N.D.R.L.).

# Quelques notes sur l'observation d'une forge ancienne découverte fortuitement à Molières

par Claire VEAUX

Le hasard d'une promenade curieuse sur un lieu-dit « Le Bénitier » m'a conduite au bord d'une excavation creusée à la pelle mécanique et destinée à rassembler l'eau d'une petite source. J'étais ainsi au fond d'un vallon nord-ouest - sud-est près d'un hameau appelé Sigognac.

Je fus attirée par des traces de scories mêlées à la terre sortie de l'excavation. Il y avait aussi des pierres soudées aux grains de minerai. L'aspect poreux, grisâtre, de ces pierres parfois vitrifiées, prouvait qu'elles avaient été fortement chauffées. J'ai tout de suite pensé, sur ce site récemment éventré par une pelle mécanique, à un reste de forge ancienne. Dans la fosse qui vient d'être creusée servant de réserve d'eau, à environ 2,50 mètres de profondeur, on distingue nettement une couche noire épaisse d'une dizaine de centimètres (charbon ? scories ?). Il est difficile d'y accéder. Par chance, au milieu des débris, j'ai trouvé deux petits tessons de poterie dont l'un porte un léger bourrelet décoratif. La pâte visible à la cassure est attaquée par les matières ferrugineuses. L'examen à la loupe montre une pâte feuilletée. La paroi n'est pas très fine et ne présente aucune glaçure. La modeste taille des tessons (5 cm/4 cm) ne permet pas une datation précise. Les évaluations de spécialistes auxquels je les ai confiés oscillent entre le dernier âge du Fer, l'Antiquité tardive et le très haut Moyen Age !

De plus, en cherchant dans la terre remuée, j'ai trouvé des masses informes de fer très oxydé, mais est-il possible de dater un tel métal ? Il ne semble pas que ces masses aient une forme très précise, par exemple celle

d'un outil. Il semblerait donc que ces traces appartiennent à une forge mais très ancienne. En surface, aucun indice ne pouvait la faire soupçonner : pas de toponymie particulière (le Bénitier ?) et surtout 2,50 mètres d'alluvions accumulés par le ruissellement sur les flancs du vallon. Tout autour, dans la forêt proche, de volumineux nodules de minerai parsèment le sol. On a même trouvé à quelques centaines de mètres, une meule à écraser le minerai elle-même en pierre ferrugineuse. Dans les champs aux alentours, après les labours, on distingue très nettement les traces de fours à charbon, mais ne sont-ils pas plus récents ?

Ailleurs à Molières, les toponymes liés à l'exploitation du minerai sont nombreux : Pey de Fargue - Le Roc Noir - La Côte Rouge - Peyre Neyre - Le Faural.

C'est donc un site de plus, prouvant l'activité humaine sur les plateaux, ailleurs que dans les riches vallées, à une époque où l'on croyait ces forêts vides d'habitants.

C.V.

# Pancartes des évêchés de Périgueux et de Sarlat 1556 Essai de restitution

par André DELMAS (†)

## PRELIMINAIRES

La pancarte était un important instrument juridique de l'Ancien Régime, particulièrement pour le clergé. Sous l'autorité de la magistrature royale, en la personne du sénéchal. Elle fixait la valeur et les taxes des bénéfices appartenant à l'évêque, à son chapitre et aux communautés religieuses. Eventuellement, elle déterminait l'assiette fiscale. Ces données sont réunies dans des notices particulières à chaque établissement conventuel relevant du droit épiscopal. Conformément au droit-canon, ces notices résument les constitutions capitulaires de la communauté, la répartition de la mense, etc. Elles énumèrent les églises qui en dépendent ou renvoient aux états des archiprêtres qui les concernent. Cette rubrique complémentaire donne les formes anciennes des noms avec les vocables, le patronage, la valeur et les taxes.

Le 13 août 1317, la bulle « *Salvator Noster* » de Jean XXII démembra le diocèse de Périgueux pour constituer celui de Sarlat. Ses premiers évêques durent l'organiser. Lors de la levée du subsiste de 1327 on utilisa encore l'ancienne pancarte. La nouvelle ne fut enregistrée qu'en 1340, sous l'épiscopat de Pierre Burgondion, cinquième évêque, inconnu de la Gallia Christina. Nous en avons récemment publié une copie prise et annotée par le chanoine Tarde, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce témoignage exceptionnel donne un état complet des églises dans leurs antiques archiprêtres; ce qui nous sera très utile dans ce travail. Mais nous déplorons l'absence ou la

brièveté des notices descriptives qui devaient alors le compléter<sup>1</sup>. Cependant, l'ancienne pancarte, qui couvrait les deux diocèses de la sénéchaussée de Périgord, restait dans les us et coutumes.

A la suite de la désolation et de la ruine causées par la guerre anglaise, de nombreuses communautés monastiques ne purent plus assumer l'entretien des vicaires dans les paroisses dont elles avaient la charge. Ainsi, l'abbaye de Cadouin perdit toutes les cures à sa collation, car l'évêque de Sarlat, qui avait dû y pourvoir, de *pleno jure* s'obstinait à les garder, au mépris des antiques conventions conservées par la pancarte<sup>2</sup>.

En 1551, au cours d'un procès, pour raison de fruits décimaux, entre le syndic de Cadouin et un vicaire perpétuel, curé de Saint-Avit de Monsac; Cadouin produisit un extrait de « *la vraye pancharte de l'évêque de Périgueux, icelle l'on a accoustume avoir recours* », prouvant que la paroisse de Monsac était depuis longtemps unie au monastère de Cadouin. Malgré cet argument péremptoire, Cadouin, qui avait déjà perdu la même affaire en 1484 et 1489, fut définitivement débouté; il en appela devant la cour souveraine du parlement de Bordeaux.

Cette suprême juridiction, par arrêt du 6 février 1554, cassait le jugement, rendait à Cadouin ses droits sur Monsac et requérait le procureur général du roi d'enjoindre à l'évêque de Périgueux d'avoir à faire transcrire la pancarte sur parchemin afin de la vidimer.

Le sénéchal de Périgord, Jacques André du Repaire, signifia l'arrêt à l'évêque, en la personne de son vicaire général. Le transcript devant être exécuté dans le délai d'un an, par personne commise par ladite cour et aux dépens du chapitre, sous peine de saisie du temporel.

Le 16 avril 1556, le sénéchal se transportait en la maison épiscopale où il avait requis le substitut du procureur général, le syndic capitulaire et autres. La transcription sur parchemin fut collationnée à la pancarte originale plus vidimée en présence de l'évêque de Périgueux « *...pour y avoir recours és différens qui sont et seront pour raison de collations, présentations, unions et autres provisions de bénéfices...* ».

Messire François de Senneterre, évêque de Sarlat, étant défaillant, fut déclaré contumace. En conséquence, le sénéchal muni de « lettres d'attache » rendant les ordonnances exécutoires se transporta à Sarlat où, par exploit daté de septembre 1556 il procéda au vidimer de la pancarte qui, dès lors, eut force de loi.

Pendant les guerres de religion la pancarte de Périgueux fut mise en sûreté au château de La Douze où Me Langlade, avocat à la cour, qui s'y était retiré « à cause des troubles » en fit une copie en Juillet 1580<sup>3</sup>.

En 1581, les catholiques chassaient les protestants de Périgueux; ceux-ci, après s'être acharnés sur les églises, ne laissaient que des ruines, la cathédrale, aux trois-quarts détruite, n'était que décombres. L'administra-

1. André Delmas, la levée du subside pontifical en 1327, dans le diocèse de Sarlat. — Du même auteur, Pouillé du diocèse de Sarlat, d'après une pancarte de 1340. B.S.H.A. Périgord, 1964, t. CXI, p. 240 et 1983, p. 13.

2. Vide infra, p. 59.

3. Arch. Evêché Périgueux, AR 6, n° B. F<sup>o</sup> 19 & 20. — B.S.H.A. Périgord, 1876, t. III, p. 233 et SS.

tion épiscopale fut alors transférée à Saint-Front dont le trésor reçut la pancarte, où nous la retrouvons en 1674, ainsi décrite : « un livre couvert de bazane verte, escript en parchemin, intitulé *La Pancarte, commençant par ces mots : sequitur archipresbiteratus et finissant par une requeste présentée par les syndics et chanoines du chapitre cathédral, le 15<sup>e</sup> mars 1554* »; soit, mot pour mot, le début et la fin de la copie prise par Me Langlade au château de La Douze<sup>4</sup>.

La pancarte, ce précieux document qui réglémentait l'état ancien des diocèses de Périgueux et de Sarlat, disparut dans le brûlement des titres féodaux sur la place publique à Périgueux, en 1793. L'exemplaire de Sarlat dut subir le même sort, dans le brûlement du 10 frimaire de l'an II, sur la place de L'Endrevie. Nous verrons, plus loin, qu'il avait échappé, lui aussi, aux huguenots. Hélas, la transcription Langlade disparut dans l'incendie de la bibliothèque du grand séminaire de Périgueux en 1886. Il en reste cependant des copies plus ou moins complètes, en désordre et erronées. Le collationnement que nous en avons fait, démontre que toutes dérivent bien de celle de Maître Langlade; nous le divisons en deux groupes :

1. — Un court début parmi les extraits des pouillés de la collection Périgord (vol. 27 F<sup>o</sup> 1). Une copie assez importante qui se réfère à un registre sur parchemin et donne partiellement, la valeur des bénéfices, et des notices complètes. Bien qu'il manque de nombreuses églises et chapelles dans les archiprêtres, que beaucoup de noms soient altérés ou illisibles, on pouvait la reconstituer dans la partie concernant le diocèse de Périgueux. Malheureusement, elle était interrompue dans les premières pages de celui de Sarlat (Evêché, AR. 6, n<sup>o</sup> 3), nous en avons retrouvé la suite éparse dans d'autres copies plus succinctes (arch. évêché, AR 6, n<sup>o</sup> 8).

2. — Un abrégé complet, d'écriture ancienne, début du XIX<sup>e</sup>, contenu dans un cahier de 48 pages, provenant de la cure de Savignac. Nous en connaissons trois copies sur lesquelles le titre partiellement détruit sur l'original, a été fautivement reconstitué en écrivant « imprimé » au lieu de « vidimé », ce texte n'ayant jamais été édité<sup>5</sup>. Nous reprendrons ce titre pour notre travail.

Nous avons pu suppléer aux importantes lacunes par la découverte des notices des abbayes de Terrasson et de Saint-Cyprien; celle-ci étant même suivie du début de celle d'Issigeac. Ces vidimés de la pancarte originale, établis pour des procédures, concordent avec les copies simplifiées qu'elles complètent en restituant parfaitement le texte perdu.

La notice de Saint-Cyprien révèle qu'elle fut révisée en 1427 et que la pancarte de Sarlat avait échappé aux calvinistes : «...*Vidimus fait par François de Gérard, lieutenant en la sénéchaussée de Périgord au siège de Sarlat, des articles concernant le prieuré conventuel de Saint-Cyprien en*

4. Arch. Dépt. Dordogne, Série B 153. — Le syndic de l'abbaye Saint-Sauveur du Bugue et ses annexes de Saint-Marcel du Bugue, Saint-Cirq, Mondamalès et Marnac étant en contestation avec l'évêque de Sarlat, au sujet du droit de patronat et de présentation qu'avait l'abbesse du Bugue sur le prieuré de Marnac, adresse une requête au sénéchal pour que celui-ci veuille bien se transporter dans le trésor du chapitre de Saint-Front et y prendre un extrait vidimé de la pancarte, concernant le susdit prieuré. Marnac y figurait bien à la présentation de l'abbesse et de ses moniales, pour une valeur de XX livres.

5. Arch. Evêché, Périg. AR. 44, n<sup>o</sup> 1, et AR. 6 n<sup>o</sup> 7. — Documents historiques du chanoine Brugière, t. I, p. 52. — Arch. Dépt. Dordogne 2.J.995.

*l'année 1427, le 15 Mars »... Trouvé dans un livre de pancharte du trésor de l'église cathédrale et évêché, à nous exhibé par noble Jean de Jayac, doyen et vicaire général. — Fait à Sarlat le 3 Janvier 1599, à la requête de maître Berthomieu de la Gardère, prieur commendataire dudit prieuré de Saint-Cyprien ».*

Quant au fragment de la notice suivante, que le copiste dut faire suivre par erreur, il nous apprend qu'Issigeac était alors un bénéfice appartenant au cardinal d'Ostie qui l'occupa de 1327 à 1357<sup>6</sup>.

Il fallait restituer le texte de 1556, afin d'en donner une traduction littérale, d'abord de ses notices descriptives, dont les lacunes seront facilement comblées et les erreurs corrigées d'après des documents, dont la provenance sera indiquée. Ensuite de la rubrique des archiprêtres dont nous avons pu réduire les lacunes grâce au pouillé des taxes synodales, antérieur à 1317; au *Despartement de la décime ordinaire imposé sur le clergé du diocèse de Périgueux, l'an 1516, suivant l'estimation des revenus des bénéfices*. Et, pour le diocèse de Sarlat, la pancarte de 1340. Eventuellement, ces dates seront indiquées. Seules, les taxes et la valeur de quelques bénéfices n'ont pu être complétées.

Pour les vocables, souvent absents, nous en avons retrouvés dans le livre des Statistiques de l'évêché et, pour le diocèse de Sarlat dans le « *Liber quintus insinuation episcopatus Sarlati*<sup>7</sup> ».

Une documentation complémentaire, suivie d'une étude des implantations monastiques étrangères permettent de remplir beaucoup de vides et de corriger les noms anciens trop souvent altérés par des copistes successifs.

Les cartes insérées sont établies sur fonds moderne où ont été reportées les délimitations des paroisses ou autres renseignements qui figurent sur la carte de Belleyrne, levée entre 1762 et 1783.

La pancarte de 1556, proprement dite, débutait au « *folio XXI dudit registre sur parchemin* », avec la notice du chapitre Saint-Etienne. Sur les 20 pages précédentes étaient consignées les diverses rentes dues aux évêques de Périgueux. Les extraits des registres du Parlement concernant le procès entre l'évêché de Sarlat et le syndic de Cadouin. — Le déroulement du vidimé de 1556, à Périgueux et à Sarlat, un état des anciens archidiaconés et archiprêtres avant 1318. — Les obligations du synode, etc, etc, tout intégralement recopié par Maître Langlade, au château de La Douze. Cette partie ayant été presque entièrement publiée dans le B.S.H.A.P. de 1876, par le chanoine Bernaret, qui devait décéder la même année.

Nous reprenons la publication de la grande pancarte à son folio XXI. Elle nous donnera l'image de l'église du Périgord dans ses archiprêtres du Moyen Age, à la veille de l'invasion calviniste.

André DELMAS,  
Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

6. Arch. Evêché de Périgueux, AR. 6, n° 8 — Arch. Dépt. Dordogne; 10 H 2.

7. Manuscrits disparus, utilisés par le R.P. Carles dans *Titulaires et Patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*.

8. Nous remercions vivement notre ami, Monsieur Jacques Godard, qui a aimablement dressé la remarquable cartographie de ce travail.

Pancarte des évêchés de Périgueux et de Sarlat,  
dressée sur la copie vidimée le 15 Avril 1556  
par Jacques du Repaire, Conseiller du Roi  
et Sénéchal de Périgord,  
suivant l'arrêt de la Cour de Bordeaux,  
du 6 Février 1554

Première partie  
L'ÉVÊCHE DE PERIGUEUX

I. — Notices descriptives  
du chapitre cathédral de Saint-Etienne

Il faut savoir que les rentes et revenus qui appartiennent à la mense épiscopale de Périgueux sont taxés à raison de la décime avec les églises de PREYSSAC, AGONAC, BASSILLAC (*archiprêtré de la Quinte*), les églises de ROFFIGNAC et PLAZAC (*arch. de Montignac, ex Sarlat*), BIRAS (*arch. de Valeuil*), CAMPAGNAC (*arch. de Villamblard*); qui lui ont été annexées pour la somme de 172 livres périgordines. Et, selon l'estimation de cette décime, leur valeur s'élève à 1700 livres P. En réalité, on peut considérer que les revenus annuels ou prébende de la mense commune du chapitre ont une valeur de 6000 livres de ladite monnaie.

De même, les rentes et revenus annuels qui appartiennent à la mense commune du chapitre, auquel sont rattachées les églises de SORGES (*arch. de Thiviers*), BRASSAC (*arch. de Valeuil*), AZERAT (*arch. d'Excideuil*), VERGT, CLERANS, (*arch. de Saint-Marcel*), SAINT-LAURENT DE PRADOUX (*arch. de Vanxains*), SAINT-GERVAIS DE PERIGUEUX (*arch. de la Quinte*) et, dans le diocèse de Sarlat, les églises de MONTBAZILLAC, COLOMBIER, FAUX, SAINTE-MARIE-MADELEINE (*arch. de Bouniagues*), SAINT-LAURENT, RAZAC (*arch. de Flaugeac*); celles-ci sont taxées, à raison de la décime, pour un montant de 84 livres périgordines et 15 sous. Elles valent, selon la taxe de cette décime, 847 livres et 10 sous de Périgueux. D'après l'estimation habituelle, lesdites rentes et prébendes ont une valeur de 3000 livres de la même monnaie.

Il y a dans cette église les dignités suivantes :

1. — L'archidiaconat de Périgueux auquel sont unies les églises de SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE (*arch. de la Quinte*) et de VERTEILLAC (*arch. de Gouts*). Leur valeur est de 120 livres périgordines.

2. — L'archidiaconat de Bergerac auquel sont unies les églises de SAINTE-COLOMBE (*arch. de Saint-Marcel*) et de QUEYSSAC (*arch. de Villamblard*) d'une valeur communément estimée à 160 livres de la monnaie de Périgueux.

3. — L'archidiaconat d'Outre-Dordogne auquel sont unies les églises du PERTUS et de LESTIGNAC (*arch. de Flaugeac*) ainsi que celles de SAINT-SERNIN DE L'HERM (*arch. de Capdrot*), toutes dans le diocèse de Sarlat, communément estimées à 250 livres.

4. — L'archidiaconat de la Double, dont dépendent les églises de SAINT-VIVIENT-LA JEMAYE (*arch. de Vanxains*) et de DOUZILLAC (*arch. de Chantérac*), communément estimé à 52 livres de Périgueux.

5. — L'archidiaconat de Sarlat auquel est unie l'église de LAMONZIE (*arch. de Saint-Marcel*), d'une valeur estimée à 100 livres périgordines. La taxe de chacune de ces églises unies aux archidiaconats est indiquée à l'article qui les concerne dans les archiprêtres.

La chantrerie, à laquelle sont annexées les églises de BRUC (*Grignol, arch. de Villamblard*), SAINT-FRONT-D'ALEMPS (*arch. de Thiviers*), SAINT-CREPIN DE RICHEMONT (*arch. de Champagnac*) d'une valeur estimée à 80 livres. La taxe de ces églises est indiquée à l'article qui les concerne dans les archiprêtres.

L'écolâtrerie à laquelle sont annexées les églises d'AUBEROCHE (*arch. d'Excideuil*) et de LA CONNE (*de la Barde, arch. de Bouniagues*) dans le diocèse de Sarlat, d'une valeur estimée à 120 livres de Périgord. La taxe de ces églises est indiquée ci-après à leur article.

Il est notoire que la collation de ces dignités appartient à l'évêque.

Item, il y a dans cette église 16 canonicats et autant de prébendes au nombre desquelles le seigneur évêque figure pour un. Ces prébendes ne sont pas subordonnées à un ordre sacré, à moins qu'on ne l'accorde de plein gré. Le gros de la prébende vaut, pour chaque chanoine résiduel, 30 setiers de froment, 10 setiers d'avoine, sept tonneaux de vin et 18 livres 5 sous de Périgueux en espèces. En outre, chaque chanoine reçoit, s'il assiste aux heures, tous les jours, 3 sous de ladite monnaie.

Item, il y 8 vicaires qui reçoivent chacun comme prébende ou portion sur les biens communs du chapitre 6 setiers de froment, 30 setiers de vin et 10 livres périgordines en espèces. Ceux-ci sont tenus d'assister aux heures de jour et de nuit.

Item, il y a dans ladite église 4 chapelains qui reçoivent chacun, pour prébende ou portion 6 setiers de froment, 30 setiers de vin et un pécule de 20 livres. Ils sont tenus d'assister aux heures. En cas d'absence, un chanoine est tenu de commencer et de célébrer la messe pendant leur semaine.

Item, il existe 2 portiers qui reçoivent chacun, desdits biens communs, pour prébende, 6 setiers de froment, un tonneau de vin et 20 livres de ladite

monnaie. Ceux-ci sont tenus de garder l'église et de sonner les cloches aux heures.

Item, il existe dans cette église 4 sergents qui reçoivent chacun pour portion 4 setiers de blé, 20 setiers de vin et 25 sous. Ceux-ci sont tenus de porter les croix pendant les processions et pour les fêtes annuelles; ils doivent alors entourer les chanoines et les protéger de la presse de la foule.

Il n'y a pas d'autre bénéficiaire ou titulaire dans cette église. Il est notoire que la collation et l'institution de ces canonicats, prébendes et offices appartiennent au chapitre ainsi que la présentation de certaines églises paroissiales comme cela est mentionné à l'article qui les concerne aux archiprêtres<sup>1</sup>.

### De la collégiale Saint-Front

Il faut savoir que les rentes ou revenus annuels appartenant à la mense commune du chapitre collégial de Saint-Front de Périgueux, sont taxés à raison de la décime, avec l'église de PRIGONRIEUX, annexée audit chapitre pour une somme de 89 livres de la monnaie de Périgueux.

Soit, selon la taxation de la décime, 800 livres périgordines.

D'après l'estimation commune, ces prébendes ont une valeur réelle de 4000 livres de la même monnaie.

Dans cette église, le seigneur évêque de Périgueux est abbé et chef du chapitre mais il n'en reçoit rien ou très peu de ses biens, en raison de cet abbatiat, sauf qu'il en possède le « Prê de l'Evêque » et quelques autres droits sur l'Arène<sup>2</sup>.

Il y dans ladite église une chantrerie pour laquelle le titulaire ne reçoit de rente et revenus qu'en raison de son canonicat.

Il y a 24 canonicats et autant de prébendes canoniales. Ledit chapitre ayant eu de toute antiquité le droit de présentation à certaines églises paroissiales. Par la suite, le seigneur évêque de Périgueux, Hélié (*Pelet*) unit ces églises aux canonicats avec l'assentiment du chapitre. Savoir :

Le canonicat du Sgr. Abbé, auquel est attachée l'église de FANLAC (*arch. de Montignac*). Seul ce canonicat n'est pas prébendé.

Le canonicat de la chantretie, présente aux églises de CHOURGNAC et de SAINTE-ORSE (*arch. de Saint-Médard*).

Le canonicat du titre de sainte Trinité, présente pour les églises de SAINT-HILAIRE, près les murs de la ville de Périgueux et MARSANEIX (*arch. de la Quinte*).

Le canonicat du titre de saint Mémoire, présente pour l'église de FOSSEMAGNE (*arch. de Saint-Médard*).

Le canonicat du titre de saint Luc, présente pour l'église de CENDRIEUX (*arch. de Saint-Marcel*).

Le canonicat du titre de saint Sauveur, présente pour les églises d'ATUR et de BREUILH (*arch. de la Quinte*).

Le canonicat du titre de saint Marc, présente pour les églises de MAUZENS et de MIREMONT (*arch. du Bugue*).

Le canonicat du titre de saint Jean Baptiste, présente pour l'église d'AURIAC (*arch. de Montignac*).

Le canonikat du titre de ... présente à l'église de SAINT-JORY-LAS-BLOUX (*arch. de Thiviers*).

Le canonikat du titre de saint Michel Archange, présente à l'église de SAINT-MARTIN-LE-PEINT (*arch. de Vanxains*).

Le canonikat du titre de saint Frontaise, présente aux églises de CUMONT (*arch. de Vanxains*) et de BONNES (*arch. de Pilhac*).

Le canonikat du titre de saint Barthélémy, présente à l'église de MENSIGNAC (*arch. de Valeuil*).

Le canonikat du titre de saint Thomas, présente pour les églises de LA CHAPELLE-GONAGUET (*arch. de la Quinte*), SAINT-PARDOUX DE DRONE (*arch. de Chantèrac*) et SAINT-MARTIN DE GARDONNE au diocèse de Sarlat (*arch. de Flaugeac*).

Le canonikat au titre de ... présente aux églises de SAINT-GEORGES de Périgueux et de BOULAZAC (*arch. de la Quinte*).

Le canonikat au titre de ... présente aux églises de SAINTE-MARIE DE CHIGNAC et SAINT-CREPIN D'AUBEROCHÉ (*arch. de la Quinte*).

Le canonikat au titre de Notre-Dame, présente à l'église Saint-Pierre de LANOUAILLE (*arch. de Saint-Médard d'Excideuil*).

Le canonikat du titre de saint Pierre apôtre, présente aux églises de SENGEYRAC (*arch. du Bugue*), de LANQUAIS (*arch. de Bouniagues*), SAINT-FRONT DE COLUBRE (*arch. de Capdrot*).

Le canonikat du titre de saint Etienne, présente aux églises de ROUFFIAT et de COURLAT (*arch. de Pilhac*).

Le canonikat de... présente à l'église de GRUN (*arch. de la Quinte*).

Le canonikat au titre de saint Barnabé, présente aux églises de SAINT-GEORGES DE BLANCANEIX (*arch. de Villamblard*), du SALON (*arch. de Saint-Marcel*) et de PARANQUET (*arch. de Saint-Marcel*), SANILHAC et EGLISE-NEUVE D'USSEL (*arch. de la Quinte*).

Le canonikat de saint Philippe, présente pour l'église de SAINT-MARTIN DE LIMEUIL (*arch. du Bugue*).

Le canonikat de saint Jacques le Mineur, présente pour l'église de SAINT-PARDOUX DE DRONE (*arch. de Chantèrac*) lorsque l'église de SAINT-SILAIN, qui était d'abord de son patronage, eut été mise au tour de l'aigle<sup>3</sup>.

Le canonikat du titre de saint Mathieu apôtre, présente pour l'église de FLEURAC (*arch. du Bugue*).

Le canonikat du titre des saints Simon et Jude, présente pour l'église de LA CROPTÉ (*arch. de la Quinte*).

En plus des revenus de ces églises, dont la valeur est fixée ci-dessus, d'après la taxation de la décime, chaque chanoine, pourvu qu'il soit résident et assiste aux heures, reçoit pour le gros de sa prébende, sur les biens communs du chapitre 70 setiers de froment, 6 setiers de vin et 9 livres de monnaie périgorde. En outre, chaque chanoine reçoit des distributions de l'archidiaconat des anniversaires et autres choses, jusqu'à 20 livres de ladite monnaie.

Il existe dans ladite église 24 serviteurs attachés aussi bien à l'évêque qu'aux clercs. Chacun reçoit du chapitre 6 livres en plus des autres

émoluments. Ces serviteurs sont tenus d'assister aux heures diurnes et nocturnes.

Item, il y a 13 chapellenies instituées par les chanoines; les titulaires doivent assister à tout et célébrer quotidiennement la mémoire des fondateurs, s'ils sont en état de le faire. Ces chapellenies valent en moyenne 15 à 20 livres.

La chapellenie fondée et instituée par le seigneur Pierre Brunet avec l'hôpital dudit lieu (*Saint-Front*); 100 livres périgordines lui sont rattachées<sup>4</sup>.

En ce qui concerne la collation des canonicats, des prébendes de la chantrerie et desdites chapellenies, cela est du ressort des patrons, de leur vivant, et ensuite du chapitre. Lesquels avec le chapitre choisissent et établissent les serviteurs. Le chapitre a la présentation de certaines églises paroissiales et vicairies qui lui sont annexées, comme on le voit ci-dessus, ainsi que cela est clairement indiqué à l'article qui les concerne dans la rubrique des archiprêtres.

### De la collégiale de Saint-Astier

Il faut savoir que les rentes et revenus annuels affectés à la mense du chapitre de l'église collégiale séculière de Saint-Astier dans le diocèse de Périgueux, sont taxés pour la décime à 50 livres périgordines. Leur valeur est estimée, annuellement à 1000 livres de la même monnaie.

Le chef de cette abbaye est sans prélatrice. Les revenus propres à l'abbaye sont distincts de ceux du chapitre, ils ne sont pas taxés pour la décime. Les églises de NEUVIC, *arch. de Villamblard* et de Monestérol, *arch. de Vanxains*, lui sont annexées; l'ensemble de leur valeur est estimé à 400 livres.

Il y a dans cette église une chantrerie qui n'a ni rente ni revenus, sauf le canonicat.

Il y a 13 canonicats et 15 prébendes. L'abbé a 2 prébendes. Chaque prébende vaut pour chaque chanoine à condition qu'il réside et assiste aux heures dans cette église — 60 livres périgordines, 3 salmates de froment, 20 setiers de vin, 12 deniers distribués quotidiennement et une part, jusqu'à la valeur de 20 livres, sur les anniversaires et obits. Il n'y a pas d'ordre sacré attaché à la prébende.

Idem, il y a dans ladite église, 4 serviteurs qui reçoivent chacun, sur les biens du chapitre, un fixe annuel de 6 livres de ladite monnaie. Ils sont tenus d'être présents aux heures du jour.

Idem, il y a 6 prêtres qui reçoivent chacun une part des anniversaires et obits, plus ce qui leur est donné quotidiennement, comme à un chanoine. Ils sont tenus d'assister aux heures et de célébrer la première messe en semaine.

Idem, il y a 4 officiers de justice qui reçoivent sur les biens du chapitre, 18 setiers de froment, 4 setiers de vin, et comme un chanoine, sur les obits et les fêtes. Ils doivent poursuivre les affaires du chapitre, exercer mandat et exécution, sauf le droit de l'évêque.

La collation des canonicats, prébendes et chantrerie appartient à l'abbé, de concert avec le chapitre. La présentation pour les églises et vicairies unies à la collégiale revient de plein droit au chapitre, comme ci-dessus, pleinement désigné à leur article<sup>5</sup>.

### **De la collégiale d'Aubeterre**

#### *Alba Terra*

Il faut savoir que les revenus de la mense de l'église collégiale du Saint Sauveur d'Aubeterre, dans le diocèse de Périgueux, sont taxés pour la décime à 30 livres 12 sous de la monnaie de Périgueux; mais valent selon cette taxation 210 livres de ladite monnaie et 500 livres d'après leur valeur commune.

Il y a dans cette église une abbaye séculière qui est sans prélature, dont les revenus annuels sont distincts des biens et rentes du chapitre, ils ne sont pas taxés pour la décime, ils valent communément 100 livres de Périgueux.

La chantrerie n'est pas taxée; le titulaire reçoit, sur les revenus communs, la moitié d'une prébende, sans compter celle qui lui est due en raison de son canonicat.

Le prévôt reçoit annuellement 5 setiers sur les biens du chapitre; de même le portier qui reçoit la moitié d'une prébende comme le chantre et le sacristie qui ont chacun 40 sous et un setier de froment. Le premier chapelain reçoit 60 sous sur les biens du chapitre.

Il y a 2 prébendiers; l'un d'eux touche une prébende comme un chanoine, l'autre n'en a que la moitié. Et 6 clercs qui reçoivent ensemble 2 prébendes. Tous sont tenus d'assister aux heures du jour et de la nuit.

Le prévôt est chargé de poursuivre les affaires du chapitre. Le portier doit garder l'église, allumer les cierges et le luminaire et sonner les cloches. Le chapelain doit célébrer la première messe pour les morts.

Il y a actuellement 12 chanoines dans ladite église. Leur nombre n'est pas déterminé. Chacun est considéré résident s'il assiste aux heures. Il reçoit annuellement 10 setiers de froment, 5 salmates de vin, 3 boisseaux d'avoine, 5 chapons, 5 poules et 9 livres en argent.

La collation des canonicats, prébendes et offices ainsi que l'institution et l'établissement des titulaires appartient à l'abbé, de concert avec le chapitre. Le siège abbatial devenant vacant, l'abbé est nommé par élection capitulaire.

L'abbé, avec le chapitre, a la présentation des églises paroissiales et vicairies indiquées dans leurs archiprêtres<sup>6</sup>.

### **De la collégiale de La Roche-Beaucourt**

#### *Rupis Bovis Curti*

Il faut savoir que les revenus communs du chapitre de l'église collégiale séculière de La Roche-Beaucourt, dans le diocèse de Périgueux, sont taxés pour la décime à 10 livres et valent, selon la taxe de cette décime, 100 livres tournois. D'après leur valeur commune, ses revenus annuels sont estimés à 200 livres.

Dans cette église, il y a un prévôt qui est chef et a la prélatrice. L'église de EDON, *arch. de Peyrat* qui lui est annexée, a une valeur commune de 25 livres tournois. L'église de COMBIERS, *arch. de Peyrat* est unie à la Chantreterie, sa valeur commune est de 30 livres tournois.

Bien qu'il n'y ait pas un nombre déterminé de prébendes, il y a actuellement 24 chanoines dont les prébendes valent pour chacun, à la condition que celui-ci réside et assiste aux heures du jour et de la nuit, tant en blé qu'en vin, et en argent, jusqu'à la somme de 16 livres tournois.

Il y a aussi dans ladite église deux vicairies qui reçoivent chacune, des biens communs du chapitre, une prébende comme un chanoine. Ces deux prébendiers qui en bénéficient sont tenus, comme eux, d'assister aux heures. En outre, ces vicaires doivent célébrer en semaine la messe du chapitre.

La collation de ces canonicats et prébendes, ainsi que leur institution appartiennent auxdits prévôt et chapitre.

Le prévôt et le chantre sont élus par le chapitre. Le prévôt, avec le chapitre, a le droit de présentation pour les églises désignées, au chapitre des archiprêtres. Il n'y a pas d'autre bénéfice ou titulaire dans cette église<sup>7</sup>.

### Du monastère de Chancelade

#### *Cancellata*

Il faut savoir que les revenus annuels relatifs à la mense de l'abbé et du couvent de la B. Marie de Chancelade, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dans le diocèse de Périgueux, sont taxés pour la décime à 30 livres de monnaie périgourdine, pour le corps du monastère, à 35 sous pour l'église de ROUQUETTE (*arch. de Flaujac*), diocèse de Sarlat, qui lui est unie. Ces revenus valent, selon la taxe de cette décime, 418 livres, 8 sous de ladite monnaie; mais leur estimation commune est de 1000 livres périgordines.

Dans ce monastère, il y a les offices suivants :

Le prieuré claustral dont le revenu annuel est taxé pour la décime à 100 sous périgourdins.

Le sous-prieuré, dont le titulaire, en plus de sa prébende de chanoine, reçoit 10 sous de rente.

L'infirmerie, non taxée pour la décime, a une valeur commune estimée à 40 livres.

La sacristie, non taxée, a une valeur commune estimée à 30 livres.

L'aumônerie, non taxée, d'une valeur commune estimée à 10 livres.

Une chapellenie dans laquelle le chapitre est tenu de dire, trois fois la semaine, la messe pour l'âme des fondateurs, sa valeur commune est de 9 livres, toujours en monnaie périgourdine.

La collation de ces administrations et de la chapellenie appartient à l'abbé. Il y a actuellement, dans ce monastère, 22 chanoines, bien que le nombre ne soit pas fixé, qui n'ont pas tous une portion déterminée, mais l'abbé pourvoit à leur nourriture et au vêtement.

L'abbé a la collation des prieurés et cures suivants.

Dans le diocèse de Périgueux.

Le prieuré SAINT-JEAN DE MARNAC (*arch. de Champagnac*), non taxé pour la décime, d'une valeur commune de 30 livres, il donne un revenu de 15 sous, il est tenu par un prieur seul.

Le prieuré de LA FAYETTE (*arch. de Vanxains*), non taxé, valeur commune 10 livres, il fait au monastère une pension de 15 sous, tenu par un prieur.

Le prieuré de LATEIRE (*arch. de la Quinte*), non taxé pour la décime, valent 20 livres, donne une pension de 15 sous, tenu par un prieur.

Le prieuré de CANTEMERLE (*arch. de Vanxains*), non taxé pour la décime, valeur commune 10 livres, donne une pension de 10 sous, le prieur est seul.

Le prieuré de CRABEFY (*arch. de Saint-Marcel*) non taxé, valeur commune 25 livres tournois, ne fait pas de pension; le prieur est seul.

Le prieur de JALMOUTIER (*arch. de Vanxains*), taxé pour la décime à 4 livres, sa valeur commune est de 150 livres périgordines. Tenu par deux chanoines et un prieur qui assure le vivre et l'entretien et donne au monastère une pension de 15 sous.

Le prieuré de BORN (*arch. de Saint-Médard*) taxé à 60 sous, vaut communément 100 livres périgordines, il est tenu par un prieur et 2 compagnons à sa charge comme ci-dessus. Il fait une pension de 40 sous.

Dans le diocèse de Sarlat.

Le prieuré du SAC (*arch. de Flaugeac*), non taxé, valeur 60 livres, il fait une pension de 20 sous, il est tenu par un prieur et un compagnon à sa charge.

Dans le diocèse de Rodez.

Le prieuré d'ALSONE, valeur 100 livres tournois; il fait une pension au monastère de 4 livres de cette monnaie. Le prieur y tient deux compagnons, comme dessus.

En plus de ces prieurés, l'abbé a d'autres églises paroissiales à sa présentation, régies par des chanoines qui ont avec eux un ou plusieurs compagnons auxquels ils assurent le vivre et l'entretien.

Dans le diocèse de Périgueux.

Les cures de MERLANDE, de BEAURONNE (*arch. de la Quinte*), de SAINT-MARTIAL D'ARTENSEC (*arch. de Vanxains*), de BLIS, de CUBJAC et de SAINT-VINCENT D'EXCIDEUIL (*arch. de Saint-Médard*), de SAINT-MAMET (*arch. de Villamblard*), de LISLE (*arch. de Valeuil*).

Dans le diocèse de Sarlat.

Les cures de SAINT SULPICE D'EYMET, de ROUQUETTE et de SAINTE-INNOCEENCE (*arch. de Flaugeac*).

Dans le diocèse de Bordeaux.

Les rectorats de FAYETA et de FRANCS.

Dans le diocèse de Bazas.

Le rectorat de LISTRAC, d'une valeur commune de 100 l.

Il faut savoir que le monastère ou abbaye de FONTENILLES, du même ordre au diocèse de Luçon, est fille et sujette du monastère de Chancelade, dont l'abbé a droit de visite et celui d'assister à l'élection de

l'abbé de Fontenilles; il peut y placer six chanoines de son monastère.

La collation des offices de la chapellenie, comme l'installation des chanoines, appartient à l'abbé de Chancelade<sup>8</sup>.

### Du monastère de Brantôme

#### *Brantomsense*

Il faut savoir que les rentes et revenus annuels qui se rapportent à la mense commune de l'abbé et du couvent du monastère de Brantôme, ordre de saint Benoit, dans le diocèse de Périgueux, sont taxés pour la décime à 30 livres en monnaie de Périgord et valent d'après cette taxation, 400 livres. Selon l'estimation commune, la vraie valeur des revenus annuels est de 500 livres de ladite monnaie. Le monastère est administré sur cette base.

Il y a les offices suivants :

Le prieuré claustral non taxé pour la décime, a seulement une prébende. Il reçoit 30 sous, comme un moine du monastère.

La sacristie, non taxée par elle-même fait obligation à l'abbé de donner 8 sous pour la décime. Elle vaut 20 livres périgourdines.

L'aumônerie, qui fait aussi obligation à l'abbé de 30 sous pour la décime, vaut 15 livres.

Il y a 4 prévôtés claustrales, à savoir :

La prévôté de PERDUCEIX (*arch. de Valeuil*), non taxée par elle-même, fait obligation à l'abbé de payer 40 sous pour la décime, et vaut communément 100 livres. Elle doit fournir au monastère le pain, le bois de chauffage, de l'huile et des fèves pour la cuisine, pendant deux mois ainsi que trois setiers de méture pour ceux qui sont chargés de sonner les cloches. En dehors de ces deux mois, elle donne 20 sous pour chacun des autres mois.

La prévôté du PUY CHAMBAUD (*arch. de Valeuil*) a les mêmes charges de cuisine, selon la valeur desquelles elle est taxée.

La prévôté DES PRUNIERS (*arch. de Valeuil*), qui a les mêmes obligations, est taxée de la même façon.

La prévôté de LA CHAPELLE-MONT-MOREAU (*arch. de Champagnac*) taxée à 30 sous de décime, d'une valeur commune de 30 livres. Elle a les mêmes charges que ci-dessus mais pendant la moitié d'un mois.

Il y a, dans ce monastère, une chapellenie qui vaut 10 livres. Le titulaire est tenu de célébrer journellement ou de faire célébrer.

La collation des offices, prévôtés et chapellenies ci-dessus concerne l'abbé.

Il y a actuellement 20 moines dans ledit monastère mais leur nombre n'étant pas fixé, il y en a eu de 20 à 30. Chacun d'eux perçoit comme prébende journalière 1 pain et demi, du poids en usage dans le monastère, une certaine quantité de vin et 4 deniers pour la pitance. Pour l'habillement, chacun reçoit de l'abbé 40 sous, sauf s'il est titulaire d'un office et excepté le prieur.

L'institution des moines appartient à l'abbé, avec l'accord du couvent. L'abbé a la collation des prieurés suivants.

Dans le diocèse de Périgueux.

*Archiprêtré de Champagnac,*

Le prieuré de Saint-Nicolas, près Condat, taxé à 30 sous, d'une valeur commune de 50 livres; le prieur le tient avec un compagnon à qui il assure le vivre et l'entretien.

Le prieuré de Condat, taxé à 40 sous, d'une valeur commune de 50 livres, le prieur le tient avec un compagnon, aux conditions ci-dessus.

Le prieuré de Cantillac, non taxé pour la décime, d'une valeur commune de 30 livres, le prieur y est seul.

*Dans l'archiprêtré de Valeuil :*

Le prieuré de Montagrier, taxé à 60 sous, valant 40 livres, le prieur le tient avec un compagnon, aux conditions ci-dessus.

Le prieuré Saint-Julien de Bourdeilles, non taxé, le prieur est seul.

Le prieuré de Bourdeilles, taxé à 50 sous, d'une valeur commune de 50 livres, le prieur le tient avec un compagnon à qui il assure le vivre et l'entretien.

Le prieur de Saint-Vivien (*de Bourdeilles*) non taxé, valeur 6 livres, il est tenu par les moines claustraux de Brantôme.

*Dans l'archiprêtré de Villamblard :*

Le prieuré de Manzac, valeur commune 80 livres; le prieur le tient avec un compagnon, aux mêmes conditions que dessus.

*Dans l'archiprêtré de Goûts :*

Le prieuré de Bourzac, non taxé, d'une valeur de 30 livres, le prieur est seul.

*Dans l'archiprêtré de Saint-Marcel,* le prieuré de Sainte-Foy-de-Longa, non taxé, valent communément 30 livres, le prieur y est seul.

*Dans l'archiprêtré du Vieux Mareuil :*

Le prieuré de Mareuil, non taxé, tenu par un compagnon.

Dans le diocèse de Sarlat.

Le prieuré de Sainte-Luce (*arch. de Bouniagues*). De toute antiquité, ce prieuré était tenu par nos moines; maintenant il est occupé par un clerc séculier.

Dans le diocèse de Bordeaux.

Le prieuré de Garde (*Gardia*) non taxé, valeur com. 30 livres le prieur y tient un compagnon.

Dans le diocèse de Saintes.

Le prieuré de Saint-Laurent-des-Combes taxé à 30 sous, valeur com. 20 livres. Le prieur le tient avec un compagnon.

Le prieuré de Saint-Georges de Ruppia, non taxé, valeur commune 30 livres, le prieur le tient seul.

Dans le diocèse de Limoges.

Le prieuré de Perpézac-le-Noir, d'une valeur commune de 200 livres; le prieur le tient avec un compagnon, aux conditions précédentes.

Dans le diocèse de Rodez.

Le prieuré de Clairvaux, valent 80 livres de Rodez, où habituellement séjournent 3 moines avec le prieur. Actuellement il est occupé, de force, par un clerc séculier.

Le prieuré d'Ayssenes, valeur 150 livres, tenu par le prieur avec un compagnon. Le prieur a la collation du prieuré séculier de Sedoby ou Setholis 00, valent 500 livres de Rodez<sup>9</sup>.

### Du monastère de Tourtoirac

#### *Turturiacum*

Il faut savoir que les revenus annuels de la mense commune de l'abbé et du couvent du monastère Saint-Hilaire de Tourtoirac, ordre de Saint-Benoît, sont taxés pour la décime à 25 livres tournois valent selon la taxation actuelle 200 livres de ladite monnaie. D'après la valeur commune, le revenu annuel est de 400 livres.

Il y a les offices suivants :

Le prieuré claustral, non taxé pour la décime, d'une valeur commune de 60 sous.

La sacristie, non taxée pour la décime, estimée 25 livres tournois.

La chambrerie, non taxée pour la décime valant communément 60 sous de ladite monnaie.

Le nombre des moines n'est pas fixé, il est actuellement de 33. Quant ils mangent ensemble, chacun reçoit pour sa prébende un pain et demi, une quantité fixe de vin selon les coutumes du monastère et, pour la pitance, 1 denier par jour ou 1 denier et une obole aux fêtes doubles. Pour l'habillement, chacun reçoit annuellement du chambrier 40 sous.

L'institution des moines se fait par l'abbé, de concert avec son couvent.

L'abbé a la collation des prieurés et prévôtés suivants.

Dans le diocèse de Périgueux, *arch. de Saint-Médard* :

La prévôté d'EXCIDEUIL, taxée à 100 sous, d'une valeur commune de 100 livres. Le prévôt a avec lui deux moines pour lesquels il prévoit 100 sous.

La prévôté de SAINT-RAPHAEL d'Excideuil, taxée à 100 sous, valeur commune 150 livres, tenue par le prévôt et 2 moines.

La prévôté de SAINTE-EULALIE d'Ans, taxée à 20 sous, valeur 150 livres tenue par le prévôt et 1 compagnon.

La prévôté de BAUZENS non taxée, d'une valeur commune de 150 livres. Le prévôt y réside avec un compagnon payé 100 sous.

La prévôté de NAILHAC taxée à 20 sous, valeur commune 300 livres, tenue par le prévôt et un compagnon payé 100 sous.

La prévôté de GRANGE D'ANS, taxée à 20 sous, valeur commune 100 livres. Le prévôt y réside avec un compagnon payé 100 sous.

La prévôté de MAUMONT non taxée pour la décime, valeur commune 25 livres. Tenue par un moine claustral de Tourtoirac.

La prévôté de SAINT-MICHEL de la Pendule (*arch. d'Excideuil*) non taxée, d'une valeur commune de 60 sous, tenue aussi par un moine claustral.

Le prieuré de BARS (*arch. d'Audrix*) taxé à 40 sous périgourdins, d'une valeur commune de 80 livres, tenu par le prieur et un compagnon, qu'il paye 100 sous.

Dans le diocèse de Limoges,

Le prieuré de VALENTIN, non taxé, d'une valeur commune de 20 livres, tenu par le prieur seul.

Le prieuré de MUREAU (*Murello*)

Dans le diocèse de BAZAS.

Le prieuré de CASTELJALOUX d'une valeur commune de 50 livre bordelaise. Le prieur y réside avec un compagnon qu'il paye 100 sous.

L'abbé a aussi, dans le diocèse de Périgueux, d'autres églises à sa présentation, comme on peut le voir dans le chapitre qui les concerne<sup>10</sup>.

## Du monastère de Chatres (II)

### *Castra*

Il est à savoir que les rentes annuelles communes à l'abbé et au couvent du monastère Sainte-Marie de Châtres, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Périgueux, sont taxées pour la décime à 10 livres périgordines et valent, selon cette taxation 300 livres de ladite monnaie.

Dans ce monastère, il y a le prieur, le chantre et le cellerier qui n'ont pas de rente alors que la prébende canoniale en plus de laquelle ils reçoivent journallement un pain pour leur serviteur.

Il n'y pas de nombre fixé pour les chanoines qui sont actuellement 16, bien qu'il ait été anciennement de 13. Chacun d'eux reçoit journallement pour sa prébende 1 pain et demi et un pichet de vin, à la mesure du monastère. Pour la pitance, il leur est donné 2 deniers les dimanche, mardi et jeudi; 1 denier les autres jours. En outre, chacun reçoit annuellement 40 sous pour se vêtir.

L'institution des chanoines est du ressort de l'abbé avec l'accord du couvent.

L'abbé a la collation des prieurés et cures ci-désignées ci-dessous :

Dans le diocèse de Périgueux.

Le prieuré de CHEYLARD (*arch. d'Audrix*) non taxé pour la décime. Le prieur le tient avec un compagnon à qui il donne 100 sous.

Le prieuré de GUILHGORSE (*arch. de Saint-Marcel*) taxé à 4 livres, d'une valeur commune de 80 livres. Il verse annuellement 6 livres au monastère. Le prieur a deux compagnons, il leur donne 100 sous à chacun.

Le prieuré de BOULEIX (*arch. d'Audrix*) non taxé, valeur commune 10 livres. Il est tenu par un prieur séculier qui verse 5 sous au monastère.

Le prieuré de LOMAGNE (*arch. de Villamblard*), non taxé pour la dime, valeur commune 20 livres, verse une pension de 10 sous, le prieur est seul.

Dans le diocèse de Sarlat.

Le prieuré de PONT-ROUMIEU (*arch. de Bouniagues*) taxé à 50 sous, valeur commune 150 livres, il est tenu par un clerc séculier. Saint-Germain de Pont Roumieux lui est annexé.

Le prieuré de DOUDRAC (*arch. de Bouniagues*) non taxé, valeur commune 50 livres. Le prieur y vit seul.

La chapelle de BOUTARIC à Sarlat.

Dans le diocèse d'Agen.

Le prieuré de BREUIL non taxé, valeur commune 30 livres verse 30 sous au monastère.

Dans le diocèse de Saintes.

Le prieuré de SAINT-JACQUES DE BOIS FLEURI, taxé à 60 sous valeur commune 40 livres tournois. Verse 21 sous.

Le prieuré de SAINTE-COLOMBE, non taxé, valeur commune 10 livres tournois, fait présentation au monastère de 4 lt.

Le prieuré ou chapelle de BOSCO, non taxé, valeur commune 10 livres tournois. Tenu par un chanoine claustral du monastère.

En plus des prieurés ci-dessus, l'abbé a la présentation de quelques églises paroissiales désignées à leur chapitre<sup>11</sup>.

Du prieuré conventuel de PEYRAT<sup>12</sup>.

Il faut savoir que les rentes ou prébendes de la mense commune du prieuré conventuel de Peyrat, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Périgueux, sont taxées à 16 livres périgordines, et valent, actuellement, d'après la taxation de cette décime, 160 livres périgordines. Selon l'estimation courante, les prébendes valent annuellement 500 livres de ladite monnaie.

Il n'y a qu'un office : celui de la sacristie. Il ne vaut pas plus de 40 sous.

Il y a actuellement 12 chanoines en dehors du prieur : bien qu'il n'y en ait pas un nombre fixe, ils ne reçoivent pas une pension déterminée mais sont pourvus en vivres, vin et vêtements par le prieur, et en communauté, jusqu'à la somme de 36 livres périgordes.

Le prieur est élu par le couvent et confirmé par le Sgr. Evêque de Périgueux à qui il est immédiatement soumis.

La collation de la sacristie et l'institution des chanoines appartiennent au prieur, après le consentement du couvent.

Les archiprêtres de Goust et de Peyrat sont annexés audit prieuré. Les églises paroissiales ci-dessous sont à la présentation du prieur.

Dans le diocèse de Périgueux.

1. — Recteur avec un compagnon :

Les églises de ROUGNAC, BLANZAGUET, GURAT (*arch. de Peyrat*), PERDUCIO (*Valeuil*).

2. — Recteur seul :

Les églises de GARDES, HAUTE-FAYE (*arch. de Peyrat*), CELLES (*arch. de Valeuil*).

Dans le diocèse d'Angoulême.

L'église de VILLARS (*Canton de Villebois-Lavalette*).

Hormis ces églises, la chapelle SAINT-CAPRAIS de Villebois, non taxée, d'une valeur de 20 lt, à la collation dudit Prieur, est tenue par un chanoine.

Du prieuré conventuel de SAINT-JEAN-DE-COLE<sup>13</sup>.

Il faut savoir que les rentes ou prébendes annuelles de la mense commune du prieur et du couvent de Saint-Jean de Côle, ordre de Saint-Augustin, dans le diocèse de Périgueux, sont taxées pour la décime à 8 livres périgordines et, valent selon la taxation actuelle 80 livres. Ces prébendes sont estimées à 1000 livres tournois, d'après leur valeur commune.

Dans ce prieuré, il existe les offices suivants :

La sacristie, non taxée pour la décime, valeur commune 30 lt.

La chantrerie, non taxée, valeur commune 6 lt.

La prévôté, non taxée, valeur commune 10 lt.

L'infirmerie, non taxée, valeur commune 10 lt.

L'aumônerie, non taxée, valeur commune 10 lt.

La collation de ces offices appartient au prieur ainsi que l'institution des chanoines, dont le nombre n'est pas fixé. Ils sont actuellement 16. Leur pension n'est pas déterminée mais ils sont pourvus en vivres par le prieur et reçoivent de lui, annuellement, 60 sous pour l'habillement.

Il y a dans le diocèse de Périgueux des églises paroissiales dont la présentation appartient au prieur. Elles sont attribuées à des chanoines qui y demeurent avec le recteur à qui ils donnent 100 sous.

En cas de vacance, le prieur élu est confirmé par le seigneur évêque.

#### Du doyenné de RONCENAC<sup>14</sup>

Le prieuré ou doyenné conventuel de Saint-Jean-Baptiste de Roncenac, de l'ordre de Cluny, dans l'*arch. de Peyrat*, est taxé pour la décime à 20 livres. Sa valeur commune est estimée à 194 livres. Le prieuré est à la collation de l'abbé de Cluny à qui le doyen sert une pension annuelle de 200 livres. Il y a 6 moines dans ce monastère. Les prieurés suivants sont à la collation du doyen :

Le prieuré de VILLEGARDEL (*arch. de Flaugeac, diocèse de Sarlat*)  
taxe à 100 livres.

Le prieuré de Sainte-Marie d'ANNESSE (*arch. de Valeuil*).

En outre, le doyen à la présentation a quelques églises curiales dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat, comme il apparaît dans les chapitres respectifs.

#### Du prieuré de SAINT-PRIVAT

Le prieuré de Saint-Privat (*arch. de Vanxains*), de l'ordre de Saint-Benoît, est taxé pour la décime à 12 livres; sa valeur commune est de 150 livres. Le prieur verse une pension annuelle de 20 livres à l'abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, à qui appartient la collation du prieuré. L'église curiale du lieu est à la présentation du prieur qui tient avec lui deux compagnons auxquels il donne 100 sous.

## II. — EGLISES PAROISSIALES, PRIEURES ET CHAPELLES DU DIOCESE DE PERIGUEUX

### I. — Archiprêtre de la Quine ou Périgueux

Noms, forme ancienne	Bénéficiaires	Taxe	Valeur	Identifications
Eccl. Sti. Martini de Agognaco	Unie à la mense évêcop.	4 lt.	60 lt. p.V.	Agonac (Brantôme)
» Sti. Pauli de Serra	Idem	60 s.	60 lt.	St-Paul de Serre (Vergt)
» Sti. Martini de Ylhaco	Idem	50 s.	100 lt.	Eylac (St-Pierre de Chignac)
» Sti. Martini de Corsaco	Idem	60 s.	60 lt.	Coursac (St-Astier)
» Sti. Martini de Antona	Idem	40 s.	100 lt.	Antonne (Savignac-les-Eglises)
» Sti. Johannis. Bte. de Preycha- cum	Idem	N.T.	?	Preyssac, cne de Château-L'Evêque
» Sti. Stephani de Bassilhacum	Idem	N.T.	?	Bassillac (St-Pierre de Chignac)
» Sti. Eomachi de Cornilha	Col. Evêque	N.T.	100 lt.	Cornille (Savignac-les-Eglises)
» Sti. Stephani } Unies	Chap. St. Etienne	40 s.	20 lt.	St-Etienne, paroisse de Périgueux
» Sti. <i>Johannis Evang.</i> }	Idem			St-Jean-l'Evang. de Périg. Disparu
» Sti. Petri de Montrem	Idem	60 s.	60 lt.	Montrem (St-Astier)
» Sti. Saturnini de Marsaco	Idem	50 s.	60 lt.	Marsac-s-l'Isle (Périgueux)
» Sta. Maria de Razaco	Idem	40 s.	30 lt.	Razac-s-l'Isle (Périgueux)
» Sti. <i>Michaeli de Colammes</i>	Idem		15 16	Coulounieix (Périgueux)
» Sti. Petri lanes	Idem			St-Pierre Laney, Périgueux, disp.
<i>Hosp. Sta. Clara.</i>	Idem		1538	Ste-Claire de Périgueux, disparue
Eccl. Sti. Gervasii prope Petrag.	Unis à la mense cap.	V. notice	St.-Et.	St-Gervais de Périgueux, disparue
» Sti. Laurenti de Manore	1er. Grd. Archid. de St.-Et.		Idem	St-Laurent-sur-Manoire (St.-P. de Chi.)
» Sti. Hilarii prope muros	Chap. de St-Front	6 s.	25 lt.	St-Hilaire de Périgueux, disparue.
» Sti. Silani Petrag.	Idem	50 s.	vicaires	St-Silain de Périgueux, disparue
» N.D. de Asturis	Idem	40 s.	dont	Atur (St-Pierre de Chignac)
» N.D. de Grun	Idem	15 s.	la valeur	Grun (Vergt)
» Sti. Agnani de Cropta	Idem	40 s.	est incluse	Lacropte (idem)
» Sta. Maria de Chinhaco	Idem	40 s.	dans les	Ste-Marie de Chignac (St-Pierre de Chignac)

	40 s.	prébendes	Trélassac (Périgueux)
» N.D. de Trélassac ]	Idem	voir notice	Périgueux-St-Georges
» Sti. Georgi prope Petrag.	Idem	idem	St-Front, paroisse, Périgueux
» Sti. Frontini Petrag.	Idem	40 lt.	Marsaneix (St-Pierre de Chignac)
» Sti. Egidius de Marsaneyo	N.T.	40 lt. p.v.	Le Breuil (Vergt)
» Sti. Andrei de Brolio	N.T.	60 lt.	La Chapelle-Gonaguet (St-Astier)
» Sti. Michaeli de Agonaguet	40 s.	40 lt.	Boulazac (St-Pierre de Chignac)
» Sti. Johannis de Bolazaco	N.T.	20 lt. p.v.	St-Crépin d'Auberoche (idem)
» Sti. Crispini de Alba Rupe	N.T.	voir notice	Eglise-Neuve de Vergt (Vergt)
Ecclesia Nova de Usse]	Idem		Creysensac-et-Pissot (Vergt)
» Sti. Pardulphi de Creysensaco }	Idem		Champcevinel (Périgueux)
Ecclesia Nova de Pischot	Idem	50 lt.	St-Pierre-es-Liens (Périgueux)
» Sti. Marcus de Camposavinello	N.T.	25 lt.p.v.	Chalagnac (Vergt)
» Sti. Petri de Samilhac }	N.T.		
» Sti. Petri es Liens }	Idem		
» Sti. Saturnini de Chalagnaco	Idem		
» S.S. Johannis et Frontoni de	Idem		
Cancellata	Chancelade		
» Sti. Saturnini de Beurona	Idem	10 lt.	Chancelade (Périgueux)
» Sti. Johannis de Merlanda	Idem	16 lt.	St-Sernin de Beauveronne, cne Chance-
Prior Sti. Antonio de Tolon	Idem		lade
» de Lateira	Idem	20 lt.	Merlande (St-Astier)
» Sti. Petri de Chignaco	Idem	50 lt.	Le Toulon (Périgueux)
Prior. Podium de Auriola	Prieur St-Cyprien		Lateira, cne de Chancelade (idem)
Cap. Sti. Asterii	Idem		St-Pierre de Chignac ct.
Prior. Sta. Maria Deaurata	Champ. St-Astier	40 lt.	Puy d'Auriol (St-Pierre de Chignac)
	Abb. de Cadouin		Chapelle St-Astier, Périgueux
			Ste-Marie de la Daurade, Périgueux,
			disparue
Ecc. Sti. Martini Ambae	Prieur St-Jean de Côte		St-Martin à Périgueux, disparue
» Sti. Saturnini de Tregonan	Idem	15 lt.	Trigonant, cne d'Antonne (Savi-
			gnac)
» Sti. Mauritus de Andrivalle	Hôpital St-Jean, Condat		Andrivaux, cne de Chancelade (Péri-
			gueux)
» Castanea Messier	Idem		Château-Missier, cne de Salon
Prior de Septem Fontibus	Abbesse de Ligueux	15 16	Sept-Fonts, cne de Cornille
» de Folloisa	Idem		La Fouillouse, cne d'Agonac (Px)

» de Siouraco	Idem	Siourac, cne de Razac (Périgueux)
» de Veyrines	Idem	Veyrines, cne La Chapelle-Gonaguet
<i>Domus de Tulum</i> (St-Charles)	Idem	Le Toulon, Périgueux
<i>Cap. B. Maria de Garda</i>	Abb. de Peyrouse	N.D. de la Garde, Périgueux
<i>Vicairies de St-Antoine</i>	Comte de Périgord	St-Front de Périgueux
<i>Priorat. St. Eutropi de Septem Fontibus</i>	L'Artige	Sept-Fonts, cne de Cornille (Périgueux)
» de <i>Majolius</i> (disparu avant 1556)	Abbé de St-Martial de Limoges	Mayolles, cne Champcevinel (idem)

**II. — Archiprêtre de Chantérac, ex Parducensis**

Eccl. Sti. Petri de Chanteraco	Unie à l'archiprêtre	100 s.	4 lt.	Chantérac (Neuvic)
» Sti. Vincenti de Douzilhaco	4me archidiaacre	4 lt.	30 lt.	Douzillac (idem)
» N.D. de Beurona	Col. Evêque	40 s.	80 lt.	Beuronne (idem)
» Sti. Germani de Salembre	Idem	4 lt.	60 lt.	St-Germain de Salembre (idem)
» Sti. Estephe de Podium Corbier	Idem	N.T.	15 lt.	Puy-Corbier (Mussidan)
dium	Champ. St-Front	N.T.	30 lt.	St-Pardoux de Drône (Ribérac)
» Sti. Medardi Parducensis	Idem		1516	St-Médard de Drône (Ribérac)
<i>Vic. Ferp. St. Astier</i>	Chap de St. Astier		1516	St-Astier, paroisse
Eccl. Sti. Aquilini	Idem	4 lt.	40 lt.	St-Aquilin (Neuvic)
» Sti. Petri de Dopchat	Idem	40 s.	40 lt.	Douchapt (Montagnier)
» B. Maria de Perducio (eu Tocane)	Idem	60 s.	100 lt.	Tocane, Tocane-St-Apre (idem)
» <i>Sti. Johannis d'Astaut</i>	Idem	N.T.	1516	St-Jean-d'Ataux (Neuvic)
» Sti. Martini de Segonzaco	Idem		15 lt.	Segonzac (Montagnier)
<i>Cap. de Vernode</i>	Idem			Vernode, cne de Tocane (idem)
» <i>de Faiola</i>	Idem			Fayolle (idem)
<i>Domus de Bouchetum</i>	Grandmont		1516	Boisset, cne de St-Aquilin (Neuvic)
<i>Hosp. de Combeix</i>	Hôp. St-Jean, Condat			Combeix, cne de Chantérac (idem)

## III. — Archiprêtre de Valeuil, ex Biras

Eccl. Sti. Pantaleonis de Avallo	Col. Evêque	50 s.	50 lt.	Valeuil (Brantôme)
» Sti. Timothei de Paussaco	Idem	50 s.	lt.	Paussac (Montagnier)
» SS. Cosmus et Damianus de Bolones	Idem	40 s.	lt.	Boulounieix (Champagnac)
» Sti. Justi de Capdoliium	Idem	N.T.	lt.	St-Just de Capdeuil (Montagnier)
» Sti. Clocoldus de Biras	Idem	dans messeepisc.		Biras (Brantôme)
» Sti. Symphonis de Sencenac	Idem			Sencenac (Brantôme)
» Sti. Petri de Brassaco	Unis au Champ. Cath.	60 s.	60 lt.	Grand-Brassac (Montagnier)
» SS. Petrus et Pauli de Bussaco	Idem	40 s.	?	Bussac (Brantôme)
» Sti. Petri de Mensinhaco	Unis au Champ. St-Front	N.T.	20 lt.	Mensignac (St-Astier)
Eccl. Sta. Maria de Brantôme (vicairie perpétuelle)	Abb. Brantôme			Brantôme, paroisse
» Sta. Magdalena de Montis Agreri	Abb. Brantôme	15 s.	20 lt.	Montagnier
» Sti. Victor de Avallo	Idem	N.T.	15 lt.	St-Victor (Montagnier)
» Sti. Pardulphi de Feix	Idem	N.T.	15 lt.	St-Pardoux (Brantôme)
» Sti. Petri de Bordella	Idem	50 s.	50 lt.	Bourdeilles (idem)
» Sti. Juliani de Bordella	Idem	N.T.	?	St-Julien de Bourdeilles (idem)
» Sti. Bibiani de Uscha	Idem	N.T.	6 lt.	St-Vivien, cne de Bourdeilles
Praepos. de Prunerit	Prev. de Brantôme	V. notice	Brantôme	Les Pruniers, cne de Brantôme
» Podium Chambaуди	Idem		idem	Puy-Chambaud, cne de Bourdeilles
» Sta. Maria de Perduceix	Idem	40 s.	100 lt.	Perduceix, cne de Bussac (Brantôme)
Eccl. Sti. Aspri de Perduccio	Prieur du Peyrat	60 s.	30 lt.	Tocane-St-Apre (Montagnier)
» Sti. Petri de Celles	Idem	67 s.	150 lt.	Celles (Montagnier)
» Sti. Martini de Insula	Abb. de Chancelade	15 s.	30 lt. p.v.	Liste (Brantôme)
» Sta. Maria de Anessa	Doy de Roncenac			Annesse-et-Beaulieu (St-Astier)
» Sti. Ludovici de Bello Loco	Unis de l'ordre de Cluny			
» Sti. Bartholomei de Creyssac	?			
Priori. Podium Furcarum	?			
Hosp. Canta Galina	Höp. St-Jean, Condat			Creyssac (Montagnier)
» St-Roch de Dourle	Idem			Puy de Fourches, cne de Sencenac Chante-Céline, cne de Mensignac Dourle, cne de Liste (Brantôme)

Ecl. Sti. Clodoaldus de Leguilhaco  
 Pr. Sta. Maria de Fagia  
 » Sti. Johanni de Bella Qua  
 » Sti. Johanni de Landa

La Couronne  
 Idem  
 Ligueux  
 Abb. de Boschaud

N.T.

?

Léguillac de Lauche (St-Astier)  
 Lafaye, cne de Léguillac-de-L.  
 La Belaygue, cne de Boulounieix  
 St-Jean de La lande, cne de Cellès

IV. — Archiprêtre de Vieux-Mareuil

Archipresb. Veteri Marolio	Col. Evêque	100 s.	80 lt.	Vieux Mareuil, cne de Mareuil
Eccf. Sti. Pardulphi	Idem	40 s.	30 lt.	St-Pardoux de Mareuil (Mareuil)
» Sti. Martini de Campels	Idem	55 s.	40 lt.	Champeaux-la-Chapelle-Pommier (idem)
» Sti. Petri de Rossinholo	Idem	50 s.	25 lt.	Gout-Rossignol (Verteillac)
» Sti. Saturnini de Culturis	Idem	40 s.	40 lt.	Coutures (Verteillac)
» Sti. Maurici de Lagulhaco	Idem	40 s.	100 lt.	Léguillac de Cercles (Mareuil)
» Sta. Crucis	Idem	N.T.	20 lt.	Sainte-Croix (Mareuil)
» Sta. Maria de Montessico	Idem	N.T.	40 lt.	Montsec (idem)
» St. ? de Felis	Idem	N.T.	20 lt.	St-Félix de Mareuil (idem)
» Sti. Johannis Bapt. de Ladosse	Idem			Rudeau-Ladosse (idem)
douse				Beaussac (idem)
» Sti. Stephani de Bossaco	Grosbos, Evêque en 1556	4 lt.	80 lt.	La Garde, cne de Beaussac
» Sti. Bartholomei de la Garda				
» Sti. Bartholomei de Mons Bur-	Abb. de St-Cybard	N.T.	15 lt.	La Chapelle-Montabourlet (Verteillac)
lanus				Cercles (Verteillac)
» Sti. Eparchi de Circulo	Idem			
» Sta. Maria de Burgus Domo-	Unies			
rum				
» Sti. Asteri de Capdeuil	Idem	N.T.	20 lt.	Bourg-des-Maisons (Verteillac)
» Sti. Martini de Conazac	Idem	N.T.	?	Le Chapdeuil (Montagnier)
» Sti. Sebastiani de Ture Alba	Idem	?	?	Connezac (Montron)
Capella de Pomerii	Abb. de Brantôme	N.T.	10 lt.	La Tour-Blanche (Verteillac)
				La Chapelle-Pommier, cne Cham-
				peaux
Eccf. Sti. Laurenti de Marolio	Idem	Voir notice de B.		Mareuil (paroisse)
Capella Sta. Maria de Marolio	Idem			Mareuil (Chap. Castrale)



Pri Sti. Angeli	Idem	?	?	St-Angel, cne de Quinsac
Eocl. Sti. Romani de Campagnac	Champ. d'Aubeterre	?	?	St-Romain-St-Clément (Thiviers)
Prior Sti. Nicolai prope Sti. Romani	Idem			St-Nicolas, cne de St-Roman (idem)
Eocl. Sti. Johannis de Marnaco	Chancelade	N.T.	30 lt.	Marnac, cne de Cantillac (Champagnac)
» Sti. Stephani de Sensaud	Peyrouse	40 s.	50 lt.	St-Saud (St-Pardoux la R.)
<i>Monst. B. Maria Petrosa</i> (avec ses annexes)	Idem		1516	Peyrouse, cne de St-Saud
<i>Monast. B. Maria de Boscum Cavum</i>	Boschaud		1516	Boschaud, cne de Villars
Eocl. Sti. Maurici de Beunac	Hôpit. St-Jean, Condat	N.T.	20 lt.	Vaunac (Thiviers)
<i>Praeceptor de Padoi Sti. Martini</i>	Idem	Voir art.		Puymartin, cne de La Chapelle-Faucher)
<i>Capella de Jumilhacum</i>	Idem	Commanderie de Condat		Petit-Jumilhac, cne idem
» <i>Sti. Johannis de Trappa</i>	Idem	?	?	La Trape, cne de Condat-s-T.
Prior de <i>Capella Fulcheri</i>	Charroux	?	?	La Chapelle-Faucher (Champagnac)
» <i>Sti. Johannis de Verleine</i>	Les Salles de Lavatuguyon	?	?	La Chapelle-Verleine, cne St-Saud
» <i>St. Blaise de Chantereix</i>	Le Dalon	?	?	Chantereix, cne de Milhac de Nontron

## VI. — Archiprêtre de Thiviers

Eocl. Sta. Maria de Tiberio	Coll. Evêque	4 lt.	60 lt.	Thiviers (Ct)
» Sti. Martiali de Ayzeracum	Idem	4 lt.	30 lt.	Eyzerat (Thiviers)
» Sti. Petri de Fracto Jove	Idem	40 s.	20 lt.	St-Pierre de Frugie (Jumilhac-le-G.)
» Sti. Stephani de Nantolio	Idem	40 s.	20 lt.	Nantheuil (Thiviers)
» Sti. Frontoni de Corniaco	Idem	60 s.	40 lt.	Corniack (idem)
» Sta. Maria de Meletum	Idem	4 lt.	60 lt.	Mialet (St-Pardoux la Rivière)
» Sti. Stephani de Firbes	Idem	45 s.	60 lt.	Firbes (idem)
» Sta. Maria de Fracto Jove	Idem	40 s.	30 lt.	Ste-Marie de Frugie, cne La Coquille
» Sti. Martini de Savignaco	Idem	N.T.	60 lt.	Savignac-les-Eglises (Ct)
» Sta. Crucis de Nantioac	Idem	N.T.	20 lt.	Nanthiat (Lanouaille)
» Sti. Germani de Sorbges	Unie Chap. Cathéd.	30 s.	40 lt. p.v.	Sorges (Savignac-les-Eglises)
» Sti. Fronto de Lempis	Chapt. Chap. Cathéd. puis Terrasson	N.T.	50 lt.	St-Front d'Alemps (Brantôme)
» Sti. Georgis de Bladis	Chap. St-Front	40 s.	20 lt.	St-Jory-las-Bloux (Excideuil)

" Sti. Paul de Rupe	St-Jean de Côte	40 s.	50 lt.	St-Paul La Roche (Jumilhac-le-Grand)
" Sti. Georgi de Calasio	Idem	40 s.	30 lt.	St-Jory de Chalais (idem)
" Sti. Petri de Negrondes	Idem	40 s.	50 lt.	Négrondes (Savignac-les-Eglises)
" Sti. Aniani de Calasio	Idem	?	?	Chalais (Jumilhac-le-Grand)
" Sti. Petri de Jumilhac	Coll Sgr de			Jumilhac-le-Grand
" Sti. Martiali de Chalucet (an- nexé)	Jumillac	100 s.	80 lt.	Chalucet de Jumilhac
" St-Thomas de Ligeux (pa- roisse)	Abbesse de Ligeux		1516	Ligeux (Savignac-les-Eglises)
Abbaye dudit lieu	Idem		1516	Idem
Eccl. St. Johanni de Sarlat	Terrasson	N.T.	30 lt.	Sarlat-s-Lisle (Savignac-les-Eglises)
" Sti. Fronte de Lemps	Idem	N.T.	50 lt.	St-Front d'Alemps (Brantôme)
" Sti. Christophori de Savignaco	Tourtirac		ruinée	Savignac-les-Eglises (Ct)
" Sti. Sulpici des Salis	Les Salles-Lavauguyon	60 s.	50 lt.	St-Sulpice d'Excideuil (La Nouaille)
" Sti. Projeti	Charroux	40 s.	30 lt.	St-Priest-les-Fougères (Jumillac)
" Sti. Leoboni de Sarrasaco	Champ. St-Yrieix	40 s.	50 lt.	Sarrazac (Lanouaille)
" Sti. Germani de Excidolio	St-Augustin, Limoges		1516	St-Germain des Prés (Excideuil)
Prior St. Petri de Serfhat	Unis			Idem, disparu
" De Fagia Jumilhaco	Grandmont		1516	Lafaye, cne de Jumilhac-le-Grd.
Praeceptororia de Rupe Sti. Pauli	Hôpit. St-Jean, Condat			Le Temple, cne St-Paul-la-Roche

## VII. — Archiprêtré d'Excideuil ou Saint-Médard

Eccl. Sti. Medardi de Excidolio	Col. Evêque	100 s.	80 lt.	Excideuil (Ct)
" Sta. Maria de Preyssshaco	Idem	40 s.	50 lt.	Preyssac d'Excideuil (idem)
" Sti. Pantaleonis	Idem	50 s.	20 lt.	St-Pantaly d'Excideuil
" Sti. Laurenti de Borsaco	Idem	60 s.	100 lt.	Bersac, cne du Lardin (Terrasson)
" Sta. Maria de Clairmonti	Idem	N.T.	30 lt.	Clairmont d'Excideuil
" Sti. Privati	Idem	N.T.	10 lt.	St-Privat, cne St-Vincent de l'Isle (Sa- vignac-les-Eglises)
" Sti. Petri de Carvas	Idem	N.T.	40 lt.	Cherveix-Cubas (Hautefort)
" Sti. Petri de Noualeta	Idem	N.T.	12 lt.	La-Nouailette (Hautefort)
" Sti. Martin d'Abzac	Idem	N.T.	60 lt.	Ajat (Thenon)
N.D. de Limeyrat	Idem	N.T.	50 lt.	Limeyrat (Thenon)

» Stii. Pardulphi d'Ans	Idem	N.T.	?	St-Pardoux d'Ans, cne Ste-Eulalie d'Ans (Hautefort)
» Stii. Marcus de Montagnaco	Idem	N.T.	20 lt.	Montagnac d'Auberoche (Thenon)
» Stii. Antonii	Idem	N.T.	20 lt.	St-Antoine d'Auberoche (Thenon)
» Stii. Petri de Mulhat	Idem	N.T.	30 lt.	Anliac (Excideuil)
» Stii. Clodoaldus de Badafol	Idem	N.T.	30 lt.	Badefols d'Ans (Hautefort)
» Stii. Martini de Colores	Idem	70 s.	40 lt.	Coulaures (Savignac-les-Eglises)
Eccl. Stii. Martini de La Roqua	Idem	N.T.	?	St-Martin d'Excideuil
» Stii. Petri de Dussaco	Idem	N.T.	?	Dussac (Lanouaille)
» Stii. Johannis Bapt. de Changerere	Idem	N.T.		Le Change (Savignac-les-Eglises)
» Stii. Petri de Mons Baylus	Idem	N.T.		Monbayol, cne de Cubjac (idem)
» Stii. Martini de Veyschiera	Idem (Tourtoirac) (1120)	N.T.	30 lt.	La Boissière d'Ans (Thenon)
Cap. de Melet, transf. à Beauregard en 1309	Idem			Melet, cne de Beauregard (Terrasson)
Eccl. N.D. d'Azeraco	Champ. cath. St-Et.	40 s.	40 lt.	Azerat (Thenon)
» Stii. Georgi de Alba Rupe	Ecolatre St-Etienne	40 s.	40 lt.	Auberoche (Savignac-les-Eglises)
» Stii. Petri de Noualha	Champ. St-Front	60 s.	20 lt.	Lanouaille (Ct)
» Stii. Asteri de Fossemanha	Idem	60 s.	50 lt.	Fossemagne (Thenon)
» Sta. Ursa	Idem	N.T.	30 lt.	Ste-Orse (Thenon)
» Stii. Sulpici de Cornhaco	Idem	N.T.	20 lt.	Chourgnac d'Ans (Hautefort)
Prepost. Stii. Thomae d'Excidolio	Abb. de Tourtoirac			Excideuil (Ct)
Abbat. Stii. Petri de Tusturiacum	Idem			Tourtoirac (Hautefort)
Eccl. Stii. Hylari de Tusturiacum	Idem			St-Hilaire, cne de Tourtoirac
» Stii. Martini de Grangis	Idem	20 s.	100 lt.	Granges d'Ans (Hautefort)
» Stii. Raphaelis Archangelis	Idem	N.T.	100 lt.	St-Raphaël d'Excideuil
» Stii. Stephani de Nailhaco	Idem	20 s.	100 lt.	Naillac (Hautefort)
» Stii. Berthelemy de Bauzens	Idem	N.T.	150 lt.	Bauzens, cne d'Ajat (Thenon)
» Stii. Pantaleontis d'Ans	Idem			St-Pantalay d'Ans (Savignac-les-Eglises)
» Capella Stii. Johannis	Idem	N.T.		La Chapelle-St-Jean (Hautefort)
» Stra. Eulalia d'Ans	Idem	20 s.	150 lt.	Ste-Eulalie d'Ans (Hautefort)
» Stii. Michaelis de Pendula	Idem	N.T.	60 lt.	St-Michel de Tourtoirac (idem)
» Stii. Saturnini de Mayaco	Idem	40 s.	40 lt.	Mayac, (Savignac-les-Eglises)
Prior. Stii. Gabrieli	Idem			St-Gabriel, cne de Lanouaille

Prepost. Sta. Magdalena de Malo- monte	Idem	N.T.		Maumont (Hautefort)
Eccl. Sti. Martini d'Angoicha	Chap. St-Yrieix	15 s.	25 lt.	Angoisse (Lanouaille)
" Sti. Leodegarius de Sarlande	Idem	40 s.	40 lt.	Sarlande (idem)
<i>Priorat de Rouffiac</i>	Idem			Rouffiac, cne d'Angoisse
Monast. Sta. Maria de Castris	Abb. de Châtres	N.T.	20 lt.	Châtres (Terrasson)
Eccl. Sti. Nicolai de Castris	Abb. de Châtres			Idem
" Sti. Vedastus de Vilhaco	Idem	N.T.	20 lt.	Villac (Terrasson)
" Sti. Ludovici de Peyrinhaco	Idem	N.T.	20 lt.	Peyrignac (Terrasson)
" Sta. Maria de Cubzaco	Abbé de Chancelade	40 s.	80 lt.	Cubjac (Savignac-les-Eglises)
" Sti. Severini de Blis	Idem			Blis-et-Born
" Sti. Catharina de Born	Idem	36 s.	50 lt.	(St-Pierre de Chignac)
" Sti. Vincenti	Idem			St-Vincent sur l'Isle (Savignac)
" Sti. Petri de Cerno	Abbé de St-Amand	32 s.	20 lt.	La Bachelerie (Terrasson)
" Sti. Lazari	Idem	60 s.	60 lt.	St-Lazare-le-Lardin (Terrasson)
Prior de Sta. Maria de Villadei	Abb. de Terrasson	N.T.	40 lt.	Terrasson-Lavilledieu
Eccl. Sti. Riperi	Chap. de Sarlat	N.T.		St-Rabier (Terrasson)
<i>Priorat de Gandallnas (St-Loup)</i>	Abbesse de Ligueux	40 s.	50 lt.	Gandumas, cne de Dussac (La- nouaille)
" <i>de Garda Galan</i>	Idem			La Garde, cne d'Ajat (Thenon)
Eccl. Agnani de Altraforti	Prieur d'Aureil	40 s.	30 lt.	St-Agnan d'Hautefort
" Sti. Martiali	Abb. St-Martial, Limo.	N.T.	10 lt.	St-Martial d'Albarède (Excideuil)
" <i>Sta. Catharina de Cubas</i>	Abbesse Fontevrault			Cherveix-Cubas (Hautefort)
" <i>Sti. Jacobi de Gabillou</i>	La Chaise-Dieu			Gabillou (Thenon)
" <i>? de Bretail ?</i>	Unie au prieuré de Gabillou			
" <i>Sti. Petri de Brochalh</i>	Le Dorat en 1184			? Brouchaud ?
<i>Prior de Meriol</i>	La Chaise-Dieu, ex Chalard, Pergord			Brouchaud (Thenon)
" <i>de Sti. Gabrielli</i>	Idem			Meriol, cne de Sarlande (Lanouaille)
<i>Hospit. Sti. Antonio d'Excidolio</i>	St-Antoine de Viennois			St-Gabriel, cne de Lanouaille
Eccl. Sti. Marcialis inter Aquas	Hôpital St-Jean, Condat			Excideuil
Templi de Laygue	Idem			St-Martial d'Hautefort, cne de Cherveix
Templi de Laqueu	Idem			Temple-de-l'Eau, cne de Cherveix Temple-Laguyon (idem)

St-Jean de la Recluse, Excideuil  
La Fayette, cne de Sarlande  
Beauregard de Terrasson

Idem  
L'Artige  
Vicomte de Limoges  
puis évêque  
Chancelade

Capella *Sti. Johannis de Reclusa*  
*Prior de Fayette*  
*Chap. Ste-Trinité de Beauregard*  
  
*Priorat S.S. Jacobi et*  
*Philippi del Chaslard*

**VIII. — Archiprêtre de Montignac, partie de l'ex Audrix**

Eccl. <i>Sti. Felici de Rouffignaco</i>	Mense épiscopal	4 lt.	Rouffignac (Thenon)
» <i>Sti. Blaisi de Plazac</i>	Idem	N.T.	Plazac (Montignac)
» <i>Sti. Martiali de Fallaco</i>	Abb. de St-Front	60 s.	Fanlac (idem)
» <i>Sti. Stephani de Aurillacum</i>	Chap. de St-Front	60 s.	Aurillac (idem)
» <i>Sti. Petri de Montinhaco</i>	Abbé de St-Amand	40 s.	St-Pierre, cne de Montignac
» <i>Sti. Martiali de Theno</i>	Idem	50 s.	Thenon (ct.)
» <i>Sti. Petri de Thonaco</i>	Idem	N.T.	Thonac (Montignac)
<i>Priorat de Monasterii</i>	Idem		Pezac-le-Moustier (Montignac)
Eccl. <i>Sti. Leontius</i>	Evêque de Sarlat		St-Léon-sur-Vézère (idem)
Priorat <i>Sti. Thomae de Montignaco</i>	Idem		Montignac (disparu)
Capella <i>Sta. Magdalena de Tursaco</i>	Idem		La Madeleine, cne de Tursac (Montignac)
Eccl. <i>Sta. Maria de Chaslarum</i>	Abb. de Châtres	60 s.	Le Cheylard, cne des Farles (idem)
<i>Priorat de Bouleix</i>	Idem	15 16, 17 13	Chapelle du Bouleix (Montignac, ruinée)
Eccl. <i>Sti. Petri de Bartz</i>	Tourtoirac	80 lt.	Bars (Thenon)
» <i>Sti. Nicolai de la Salvetat</i>	Idem		La Salvetat, cne de Rouffignac
» <i>St-Robert la Roche</i>			(non identifiée)

**IX. — Archiprêtre du Bugue**

Eccl. <i>Sti. Sulpici de Albugia</i>	Chap. Cathédr. et St-Front altern.		Le Bugue
» <i>Sti. Petri de la Doza</i>	Col. Evêque	40 s.	La Douze (St-Pierre de Chignac)
» <i>Sti. Saturnini de Journhaco</i>	Idem	4 lt.	Journiac (Le Bugue)

» Sti. Felicis	Idem				St-Félix de Reillac et Mortemart (id)
» Sti. Saturnini de Reinhaco	Chap. Cathédr.		50 s.	30 lt.	St-Sernin de Reillac (Le Bugue)
» Sti. Martini de Mauzens	Chap. St-Front		50 s.	20 lt.	Mauzens-Miremont (idem)
Capella de Miromonte	Idem				Idem
Eccl. Sti. Cyrilli de Sengeyracum	Idem		40 s.	30 lt.	St-Geyrac (St-Pierre de Chignac)
Eccl. Sti. Martini de Limolio	Idem		60 s.	40 lt.	Limeuil (Ste-Alvère)
» Sti. Petri de Limolio	Chap.		N.T.	20 lt.	Fleurac (Le Bugue)
» Sta. Maria de Floyraco	Abbesse du Bugue		N.T.	12 lt.	Le Bugue
Monast. de Albugia	Idem		N.T.		Idem
Eccl. Sti. Marcelli de Albugia	Idem		N.T.	25 lt.	St-Cirq (Le Bugue)
» Sti. Cirici	Idem		60 s.	30 lt.	Paunat (St-Alvère)
» Sta. Maria de Palnato	Prév. de Paunat		50 s.	40 lt.	Millac d'Auberoche (St-Pierre de Chignac)
» Sta. Anna de Pezuluh	Idem				Idem
» Sta. Radegundi de Milhaco	Abbé du Dorat		N.T.	10 lt.	La Chapelle-St-Reynald (Le Bugue)
» Capella Sti. Reginaldi	Prieur du Chalarid (Lemovicens.)		N.T.	20 lt.	Manaurie (Le Bugue)
» Sti. Petri de Manauria	Idem		N.T.	20 lt.	Savignac (Le Bugue)
» Sti. Dionysi de Savignaco	Idem		N.T.	30 lt.	St-Avit de Vialard (Le Bugue)
» Sti. Aviti de Villaribus	Prévôt de Trémolat				St-Félix de Reillac et Mortemart
Precept. de Mortuo Mari	Hôpit. St-Jean, Condat				Belle Selve, cne de Fleurac (Le Bugue)
Domus de Bella Selva	Grandmont				

#### X. — Archiprêtre de Saint-Marcel, ex Villadeix

Eccl. Sti. Marcelli	Coll. Evêque		60 s.	100 lt.	St-Marcel (Lalinde)
» Sti. Petri de Lindia	Idem		100 s.	100 lt.	Lalinde (Ct)
» Sti. Georgi de Montis Claris	Idem		60 s.	40 lt.	St-Georges de Montlard (Millambiard)
» Sti. Frontoni de Claromonte	Idem		40 s.	40 lt.	Clermont de Beaufregard (Millambiard)
» Sta. Maria de Vernho	Idem		4 lt.	40 lt.	Vergt (Ct)

» St. Stephani de Banolio	Idem	40 s.	60 lt.	Baneuil (Lalinde)
» St. Michaelis de Villades	Idem	60 s.	80 lt.	St-Michel de Villadeix (Vergt)
» Sta. Maria de Pressignaco	Idem	40 s.	40 lt.	Pressignac (Lalinde)
» St. Salvatoris de Vicus	Idem	60 s.	50 lt.	Vic (idem)
» St. Rochi de Mauzac	Idem	40 s.	80 lt.	Mauzac (idem)
» St. Martini de Liourac	Idem	N.T.		Liorac (idem)
» St. Stephani de Drayacum	Idem	N.T.	40 lt.	Drayaux (idem)
» St. Sulpici de Villades	Idem	N.T.	40 lt.	St-Sulpice de Lalinde)
Eccl. St. Caprasius	Idem	N.T.	10 lt.	St-Capraise de Lalinde
» St. Clodoaldi de Grandi Casta-				
nia				
» St. Florenti	Idem	N.T.	15 lt.	Grand-Castang (Ste-Alvère)
» St. Euparchi	Idem	N.T.	15 lt.	St-Florent, cne Clermont de B.
	Idem	N.T.	40 lt.	St-Cybard, cne de Mouleydier (Bergerac)
» St. Salvatori de Clerans	Idem			St-Sauveur (Bergerac)
» St. Felici de Villadeix	Idem			St-Félix (Lalinde)
» St. Laurenti de Villadeix	Idem			St-Laurent des Bâtons (Ste-Alvère)
» St. Mauricii	Idem	N.T.	20 lt.	St-Maurice, cne de St-Laurent des B.
» St. Johannis de Vernh	Idem	40 s.	20 lt. P. V.	Vergt (Ct.)
» N.D. de Clarens. } Unies	Chap. Cathédr.	4 lt.	20 lt.	Cause-de-Clérans (Lalinde)
» N.D. de Cause	Idem			
» Sta. Columba	Archid. de Bergerac	40 s.	25 lt. P. V.	Ste-Colombe (Lalinde)
N.D. de La Monzia	Archid. de Sarlat	100 s.	25 lt. p. v.	Lamonzie-Montrastruc (Bergerac)
» Sta. Quitteria de Silamo	Chap. St-Front	40 s.	40 lt.	Le Salon (Vergt)
» St. Johannis de Sendreux	Idem	4 lt.	20 lt. p. v.	Sendreux (Vergt)
» St. Amandi de Villadeix	Idem	N.T.	25 lt.	St-Amand de Vergt
» Sta. Alvera	Chap. de St-Avit	40 s.	30 lt. p. v.	Ste-Alvère (6 t.)
» Sta. Fides de Longo Vado	Abb. de Brantôme	40 s.	50 lt.	Ste-Foy de Longa (Lalinde)
» St. Maximi	Abbesse de Font-Gauffier			St-Mayme de Rozan, cne de Mauzac
Prior de Guilhorga	Abbé de Châtres			Guilhorga, cne St-Laurent des B.
» St. Johannis de Crabefy	Abbé de Chancelade			Crabefy, cne St-Georges de Montclard
Monast. Sta. Maria de Temolatum	St-Cybard ou Trémolat			Trémolat (Ste-Alvère)
Eccl. St. Hilarius de Temolatum	Idem			Idem
» St. Nicolai de Temolatum	Idem			Idem
» St. Petri de Foleys	Idem	N.T.	40 lt.	Fouleix (Vergt)

» Sta. Maria de Creycha  
 » Sti. Martini de Combis  
 » Sti. Jacobi de Vernia

La Sauve Majeure  
 Idem  
 Idem

» Sta. Maria de Creycha  
 » Sti. Martini de Combis  
 » Sti. Jacobi de Vernia

Creyse (Bergerac)  
 St-Martin des Combes (Ste-Alvère)  
 La Vergne, cne St-Martin des Com-  
 bes

### XI. — Archiprêtré de Villamblard, ex Novo Vico

Eccl. Sti. Petri de Villa Amblardi	Unie à l'archiprêtré à la coll. de l'Evêque	60 s.	60 lt.	Villamblard (Ct.)
» Sti. Aviti de Issac	Unie à la mense épiscop.	40 s.	30 lt.	Issac (Villamblard)
» Sti. Juliani la Crempsa	coll. Evêque	50 s.	20 lt.	St-Julien la Crempse (idem)
» Sta. Margarita de Belesmat	Idem	40 s.	40 lt.	Beleymas (idem)
» B. Maria de Bello Regardo	Idem	40 s.	60 lt.	Beauregard (idem)
» Sti. Stephani de Campo Se- creto	Idem	40 s.	40 lt.	Campsegret (idem)
» Sti. Johannis d'Estissaco	Idem	N.T.	15 lt.	St-Jean d'Estissac (idem)
» Sti. Jacobi de Bosco Sico	Idem	N.T.	20 lt.	Bosset (La Force)
» Sti. Firmini de Jauri	Idem	N.T.	20 lt.	Jauré (St-Astier)
» Sti. Frontoni prope Muchyda- num	Idem	N.T.	20 lt.	St-Front de Pradoux (Mussidan)
» Sti. Hilarii d'Estissaco	Idem	N.T.	20 lt.	St-Hilaire d'Estissac (Villamblard)
» Sti. Fronti de Campanhaco	Idem	N.T.	20 lt.	Campagnac cbe de Montagnac-la- Crempse (Villamblard)
» Sti. Jacovi de Genestet	Idem	N.T.	25 lt.	Genestet (La Force)
» Sti. Egidi de Feix	Idem	N.T.	20 lt.	St-Géry (La Force)
Eccl. Nova de Eyraud (Sti Petri)	(Charroux en 1096)	N.T.	30 lt.	Eglise-Neuve d'Eyraud, cne d'Issac
» Sti. Maximi de Pereyrols	Charroux en 1101)			
» Sti. Frontonis de Bruco	Idem			
Capella Beata Maria de Granbolio	Unies	100 s.	20 lt.	St-Mayme de Pereyrols (Verget)
» Sti. Petri de Queyssacum	Chap. Cathédral., Chantre	4 lt.	20 lt.	(St-Astier)
» Sta. Fides de Vineis	Chap. Cathédral.	40 s.	30 lt.	Queyssac (Bergerac)
» Sti. Georgi de Blancanes	Idem	N.T.	20 lt.	Ste-Foy (Bergerac)
	Chap. St-Front			St-Georges de Blancanés (La Force)

» Sti. Leonis	Abb. de St-Astier	60 s.	80 lt.	St-Léon sur l'Isle (St-Astier)
» Sti. Petri de Novo Vico } Unies	Idem	1516 *		Vallereuil (Neuvic)
» Sta. Maria de Valaroi }	Idem	N.T.	40 lt.	St-Martin l'Astier (Mussidan)
» Sti. Martini l'Astier	Idem	40 s.	30 lt.	St-Jean d'Eyraud (Vilamblard)
» Sti. Johannis } Unies				Laveyssière (Idem)
N.D. d'Eyraud				Manzac (St-Astier)
Eccl. Sti. Petri de Manzac } Unies	Abb. de Brantôme			Bourrou (Vergt)
» Sti. Michaeli de Borro }	Idem			St-Séverin d'Estissac (Neuvic)
» Sti. Severini de Estissaco	Abb. de Chancelade			St-Mamet, cne de Douville (Vilamblard)
Prior Sti. Mameti (Sti. Maximi)	Idem	N.T.	20 lt.	
» Sti. Thomas de Tribus Sororibus	Ligueux			Tresseyroux, cne des Lesches (Mussidan)
» Sta. Quatteria de Proncheiras	Idem			Proncheras, cne de Manzac (St-Astier)
» Sta. Quatteria de Lomagna	Abbé de Châtres			Lomagne, cne St-J.-d'Estissac (Vilamblard)
Eccl. Sta. Fides de Granholio	Seigr. du lieu			Grignols (St-Astier)
Cap. Castrî Sta. Maria de Bragierac	Seigr. de Bergerac	30 s.	20 lt.	N.D. du Château à Bergerac
Eccl. Sti. Medardi de Muchydan	Evêque en 1556	50 s.	40 lt. p.v.	St-Médard (Mussidan)
» Sti. Georgi de Muchydan	Abbé de Charroux	40 s.	20 lt.	Mussidan (paroisse disparue)
» Sti. Petri de Sorzac	Idem	60 s.	40 lt.	Sourzac (Mussidan)
» Sti. Ludovici de Villa Franca	Idem			St-Louis en l'Isle (Mussidan)
» 7 de Vernhaco	Prieur de Sourzac	N.T.	25 lt.	Bourgnac (Mussidan)
» Sti. Sicari de Las Lechas	Idem	N.T.	30 lt.	Les Lesches (La Force)
» Sti. Stri. Jacobi de Brageraco	St-Florent de Saumur	4 lt.	60 lt.	St-Jacques de Bergerac
» Sti. Martini prope Brageraco	Idem			St-Martin (disparu)
» Sti. Martini de Montagnaco	Abb. de Nanteuil	30 s.	20 lt.	Montagnac la Crempse (Vilamblard)
» Sti. Maria de Maurenx	Pr. de Montbron	20 s.	20 lt.	Meurens (Vilamblard)
» Sti. Johannis de Lugnatio	La Sauve Majeure	N.T.	40 lt.	Lunas (La Force)
» Sti. Frontonis de Dosvilla	Hôp. St-Jean, Condat			Douville (Douville)

\* B.S.H.A.P., 1874, p. 369. Neuvic et Vallerauil unies, appartenient au chapitre de Saint-Astier. Saint-Cybard y eurent possédé un prieuré.

» <i>Sti. Johannis de Lembras</i>	Condat	(Douville)
» <i>Preceptor Salvtas Grasseti</i>	Idem	Lembras (Bergerac)
» <i>Caudeville dans Douville</i>	Idem	La Salvetat-Grasset, cne de Douville
» <i>Domus de Breda</i>	Abb. de Cadouin	Douville
» Hôpital du Saint-Esprit	Grandmont	Bredier, cne de Queyssac
	Commanderie	Hôpital de Bergerac
	du St-Esprit	
		15 16
		10 It.
		N.T.

## XII. — Archiprêtré de Vélines, ex Montravel

Ecll. Sti. Laurenti de Veinis	Coll. Evêque	8 It.	100 It.	Vélines (Ct.)
» Sti. Victori de Forcia	Idem	100 s.	100 It.	La Force (Ct.)
» Sti. Michaeli de Montagne	Idem	40 s.	30 It.	St-Michel de Montaigne (Vélines)
» Sti. Johannis de Caneta	Idem	4 It.	60 It.	Le Canet (Vélines)
» Sti. Petri de Carsaco	(Conques en 1074)	N.T.	?	Carsac (Villefranche de Lonchat)
» Sti. Petri de Minzaco	(Conques en 1074)	N.T.	40 It.	Minzac (idem)
» Sta. Eulalia	(La Sauve en 1121)			St-Aulaye, cne du Breuilh
» Sti. Bibiani	Unie à l'archiprêtré	40 s.	30 It.	(Vélines)
» Sti. Severini de Prat	(St-Florent en 1181)	40 s.	40 It.	St-Vivien (idem)
» Sti. Maria de Nastringuas	Idem	N.T.	25 It.	St-Seurin de Prat (Vélines)
» Sti. Petri de Broilium	Idem	50 s.	20 It.	Nastringues (idem)
	Idem	40 s.	30 It.	Le Breuilh, cne St-Antoine du Breuilh
» N.D. de Profundo Rivo	Chap. St-Front	N.T.	40 It.	Prignonieux (La Force)
» Sti. Martini de Heremo	Chap. St-Astier	N.T.	40 It.	St-Martin de Gurçon (Villefranche de Lonchat)
» Sti. Petri de Falguerolis	Chap. St-Avit	50 s.	20 It. p.v.	Fougeyrolles (Vélines)
» Sti. Aviti de Tizaco	Idem			St-Avit de Tizac, cne Port-Ste-Foy (idem)
» Sti. Petri de Eyraco	Prev. de Paunat	4 l.t.	100 It.	St-Pierre d'Eyraud (La Force)
» Sti. Martini de Roqueta	Idem	10 s.	200 It.	La Rouquette (Vélines)
» Sti. Stephani de Flexus	Idem	50 s.	25 It.	Le Fleix (La Force)
» Sta. Maria de Montefalco	Idem			Montfaucon (La Force)

» Sti. Petri de Montis Caretis	St-Florent de Saumur			Montcaret (Vélines)
» Sti. Maria de Montis Reveli } Unis	Idem			Lamothe-Montravel (idem)
Prior Sti. Paixenti	Idem			Montpeyroux (Villefranche de Lon- chat)
Eccl. Petri de Montis Petrosi	Idem	40 s.	60 lt.	Colès, cne de Lamothe-M. (Vélines) Bracouet, cne de St-Michel de M. (disparue)
Prior Sta. Maria de Coles	Idem			St-Clau, cne de Montpeyroux)
» Sta. Maria de Bracau	Idem			indéterminé
» Sta. Maria de Brethenor ou St-Clau	Idem			Villefranche de Lonchat
» Sti. Fronti de Vestitos	Idem			Chapelle castrale disparue
Eccl. Sta. Maria de Loupiaco	La Sauve Majeure	40 s.	30 lt.	Le Priorat, cne de Carsac
Capella Sti. Ulrich de Gurson	Idem			Port-Ste-Foy et Ponchapt (Véli- nes)
Prior Sti. Nicolai de Gurson	Uzerche			St-Rémy (Villefranche de Lon- chapt)
Eccl. Sti. Petri de Puncta	Idem	N.T.	30 lt.	Montazeau (Vélines)
» Sti. Remigi	Idem	N.T.	10 lt.	L'Abbaye, cne de Ponchapt
» Sti. Martini de Montazel	Idem	40 s.	30 lt.	St-Méard de Gurçon (Villefran- che)
Prior. Sti. Médardi Abbatia	Baignes			St-Géraud de Corps (idem)
Eccl. Sti. Médardi de Gurson	Idem			St-Antoine du Breuilh (Vélines)
» Sti. Geraldii Curvi	St-Emilion	N.T.	25 lt.	Fraisse (La Force)
» Sti. Antonio propre Brolium	St-Antoine de Viennois			Bonnefave (Vélines)
Eccl. Sti. Martini de Fraximus	Hôpit. St-Jean, Condat	N.T.	25 lt.	Bonneville (idem)
» Sti. Blaisi de Bonnefave	Idem			St-Avit de Fumadières, cne Bon- neville
» Sti. Johannis de Bonna Villa	Idem			Port-Ste-Foy
Precept. Sti. Aviti de Fumadières	Idem			
Capella Sta. Fides	?			

### XIII. — Archiprêtre de Vanxains, ex Double

Eccl. de Avanxens	Unité à Archiprêtre	4 lt.	80 lt.	Vanxains (Ribérac)
-------------------	---------------------	-------	--------	--------------------

» Sti. Petri de Sioracum	Evêque	50 s.	4 lt.	Siorac (Ribérac)
» Sti. Andréa de Duppla	Idem	4 lt.	20 lt.	St-André de Double (Neuvic)
» Sti. Martiali de Riberaco	Idem	70 s.	50 lt.	St-Martial de Drôme, cne de Ribérac
» Sti. Blaisi de Servanches	Idem	N.T.	20 lt.	Servanche (St-Aulaye)
» Sti. Vincentius de Coneza	Evêque			St-Vincent de Connezac (Neuvic)
» Sti. Michaeli de Duppla	Idem	40 s.	30 lt.	St-Michel de Double (Mussidan)
» Sti. Bibiani de Duppla	Chap. Cathéd. 4me archid.	4 lt.	60 lt.	St-Vivien de Gemaye (idem)
» Sti. Laurenti de Pradoux	Chap. Cathéd.	40 s.	30 lt.	St-Laurent des Hommes (Mussidan)
» Sti. Petri de Fayat	Idem	4 lt.	30 lt.	Faye, cne de Ribérac
Eccl. Sti. Sulpici	Chap. St-Front	4lt.	70 lt.	St-Sulpice de Roumagnac (Ribérac)
» Sti. Martini Picti	Idem	100 s.	50 lt.	St-Martin de Ribérac
» Sti. Petri de Chanaor	Chap. d'Aubeterre	40 s.	30 lt.	Chenaud (St-Aulaye)
» Sti. Saturnini de Bersaco	Idem	40 s.	30 lt.	Petit-Bersac (Ribérac)
» N.D. de Burgonemere	Idem	4 lt.	40 lt.	Bourg du Bost (idem)
» Sti. Martini de Festalem	Idem	40 s.	40 lt.	Festalemps (St-Aulaye)
» Sti. Petri de Cupmon	Idem			Cumont (idem)
» Sta. Maria de Mirand	Idem			Mirand, cne de Cumont
» Sti. Petri de Monesteyrol	Chap. St-Astier	4 lt.	60 lt.	Ménéstérol-Montignac (Montpon)
» Sti. Johannis de Menesplet	Idem			Ménéspilet (idem)
Capella de Montepavonis	Idem			Montpon
» Sti. Martialis de Artensa	Abb. de Chancelade	40 s.	45 lt.	St-Martial d'Artenset (Montpon)
» Sti. Vincentius de Gal Moutier	Idem			St-Vincent-Jalmoutier (St-Aulaye)
Prior. Sti. Dionisii de Ponteyrou	Abbes. de Ligeux	40 s.	40 lt.	Ponteyraud (St-Aulaye)
Eccl. Sti. Johannis de Chassanas	Abb. de Baigne	40 s.	30 lt.	Chassagnes (Ribérac)
» Sti. Martini de Montaniaco	Idem			Montignac (Montpon)
» Sti. Leonardi de Gardadel	Idem			Gardedeuil-Eygurande (Montpon)
» Sti. Stephani de Eguranda	Idem	N.T.	50 lt.	(idem)
» Sti. Pauli de Sparo	Idem			Léparon (St-Aulaye)
Prior. Sti. Siciarius de Vasdic	Idem			St-Sicaire Lespic, cne de Léparon
Eccl. Sti. Stephani de Podio Mangere	Idem			Puymangou (St-Aulaye)

» St. Bartholomei	Abb. Sauve-Maj.	20 s.	20 lt.	St-Barthélémy de Bellegarde (Montpon)
» St. Martini de Pizonis	Idem	20 s.	30 lt.	Le Pizou (Montpon)
Prior. St. Martini de Campus Martini	Idem			Champ-Martin, cne St-Michel l'Ecluse
» St. Michaeli de la Clusa	Idem			St-Michel l'Ecluse-Léparon (St-Aulaye)
» S.S. Petri et Pauli de Scaurniaco	Idem			Echourgnac (Montpon)
Eccl. Sta. Maria de Bello Pojeto	Idem	40 s.	40 lt.	Beaupouyet (Mussidan)
Prior. St. Saturnini de Puteo	Idem			St-Cernin du Peuch, cne de Beaupouyet
Domus St. Nicolai de la Nauvas	Idem			Les Nauvas, cne de Beaupouyet
Capella de Valas	Chartreux de Vauclaire			Vauclaire, cne de Ménéstrol-Montignac (Montpon)
Eccl. St. Salvatoris de Landas	Abbé de Charoux			St-Sauveur de Lande (Montpon)
» St. Martini de Paracol	Idem			Paracol (St-Aulaye)
» St. Privati	Abbé d'Aurillac	40 s.	25 lt.	St-Privat (St-Aulaye)
Prior. St. Privati	Idem	12 lt.	150 lt.	Idem
Eccl. Sta. Eulalia	Evêque d'Angoulême			St-Aulaye
Prior. St. Petri de Chaslard	La Chaise Dieu			Le Chalard, cne de Ribérac
» Sta. Maria de Bosco	-Le Bournet			N.D. du Bousquet, cne Bourg du Bost
Commnd. St. Antonio de Albattera	St-Antoine de Viennois			St-Antoine de Mirand, cne de Cumont
Hosp. St. Antonio de Pizone	Idem			St-Antoine de l'Isle (Coutras, Gde)
Precept. St. Michaeli de Riparia	Hôp. St-Jean, Condat			St-Michel de Rivière (St-Aulaye)
N.D. de Ribérac. <i>Chapitre</i>	Sgr de Ribérac			Ribérac
6 chanoines fondé en 1499				

#### XIV. — Archiprêtre de Gouts, ex Bost

Eccl. St. Stephani de Gouts	Mense du prieur du Peyrat			Gouts (Verteilac)
-----------------------------	---------------------------	--	--	-------------------

	Uni à mense	s.	lt.	Champagne-Fontaine (Verteillac)
" Sti. Martini de Campanha	éviscop.			
" Sti. Eutropi de Lusinhaco	Evêque	60 s.	25 lt.	Luzignac (Verteillac)
" S.S. Petri et Pauli de Bertricum	Idem	100 s.	100 lt.	Bertric-et-Burée (idem)
" Sti. Pauli de Lizona	Idem	50 s.	50 lt.	St-Paul-Lizonne (idem)
" Sti. Martini de Charval	Idem	90 s.	60 lt.	Cherval (idem)
" Sti. Petri de Allemans	Idem	100 s.	100 lt.	Allemans (Ribérac)
" Sti. Petri de Botelhat	Idem	N.T.	25 lt.	Boutailles-St-Sébastien (Verteillac)
" Sti. Martini de Villa Tores	Idem	40 s.	50 lt.	Villetoureix (Ribérac)
" Sti. Stephani de Gresignac	Idem	N.T.	10 lt.	La Chapelle-Grésignac (Verteillac)
" Sti. Sebastiani	Idem	N.T.	?	Boutailles-St-Sébastien (idem)
" Sti. Saturnini de Verteillaco	Chap. Cathéd., 1er Archidiac.	s.	lt.	Verteillac
" Sti. Leonardi de Bureyra	Chap. Cathéd., et Chap. St-Front, simul.	s.	lt.	Bertric-et-Burée (Verteillac)
" Sti. Theodori de Roca Bovis Curtis	Prév. Rochebeaucourt			
" Sti. Jacobi de Nantolio	Idem	90 s.	40 lt.	Rochebeaucourt-Argentine (Mareuil)
Eccl. Sti. Martialis de Viverolis	Chap. d'Aubeterre	30 s.	20 lt.	Nanteuil de Bourzac (Verteillac)
N.D. d'Auriaco	Idem			St-Martial de Viverol (Verteillac)
Capella Sti. Johannis de Gresignaco	Idem	60 s.	60 lt.	Auriac du Bourzac (Verteillac)
" Sti. Sicari	Idem			Grésignac, cne de La Chapelle-Grésignac
Eccl. Sti. Martini de Argentina	Abb. de Brantôme	40 s.	30 lt.	St-Sicaire, cne de Cherval (disparue)
Capella Sti. Stephani de Bourzaco	Idem			Rochebeaucourt-Argentine (Mareuil)
Eccl. Sti. Severini de Vendoyra	La Couronne	N.T.	30 lt.	Bourzac, cne de Vendoire (Verteillac)
" Sti. N.D. de Verteillacum	La Chaise-Dieu	40 s.	50 lt. p.v.	Vendôire (idem)
" Sti. Johannis de Fontibus	Fontevraut			Verteillac
Priorat Sti. Petri de Parvo Borneto	Le Bournet			Fontaines, cne de Champagne
Eccl. Sti. Johannis de Combeybrancha	Hôpt. St-Jean, Condat			Le Petit-Bournet dans Fontaines Combeybrancha et Espeluche (Ribérac)

» *Sta. Maria de Spelucha*  
*Precept. de Feliech*  
 » *de Soletuem*

Idem  
 Idem  
 Idem

» *Sta. Maria de Spelucha*  
*Precept. de Feliech*  
 » *de Soletuem*

Idem  
 Le Feyllier, cne de Bertrix (Verteillac)  
 Soulet, cne de Gouts (Verteillac)

**XV. — Archiprêtre de Pillac**

Eccl. <i>Sti. Anianu de Pihhaco</i>	Coll. Evêque	20 s.	40 lt.	Pillac (Aubeterre, Charente)
» <i>Sti. Christophori de Tudes</i>	Idem	4 lt.	30 lt.	St-Christophe-s-Tude (Chalais, Chre)
» <i>Sti. Quintini de Seches</i>	Unies	4 lt.	100 lt.	St-Quentin de Chalais (Charente)
» <i>Sti. Viviani prope Sti. Quinctini</i>				St-Vivien, cne de St-Quentin
» <i>Sti. Martialis de Colonia</i>				St-Martial de Colonges (Aubeterre)
» <i>Sti. Blazi de Valibus</i>	Idem	4 lt.	20 lt.	Vaux-la-Vallette (Millebois, Chre)
» <i>S.S. Petri et Pauli de Borno</i>	Evêques de Périg. et d'Angoul. Simul. Chap. St-Front	40 s.	20 lt.	Bons (idem)
» <i>Sti. Johannis de Ruffiac</i>	Idem	40 s.	25 lt.	Rouffiac (Aubeterre, Chre)
» <i>Sti. Petri de Bonnas</i>	Idem	40 s.	25 lt.	Bonnes (idem)
» <i>Sti. Georgi de Curliaco</i>	Idem	40 s.	25 lt.	Curliac (Chalais, Chre)
» <i>Sti. Jacobi d'Albaterra</i>	Chap. d'Aubeterre	40 s.	25 lt.	Aubeterre (Charente)
Eccl. <i>Sti. Romani prope Albaterra</i>	Idem	30 s.	20 lt.	St-Romain d'Aubeterre (idem)
» <i>Sti. Maxini de Monte Maligno</i>	Idem	50 s.	25 lt.	Madelin, cne de Bonnes (Aubeterre)
» <i>Sti. Petri de Essarti</i>	Idem	N.T.	15 lt.	Les Essarts (idem)
» <i>Bta. Maria de Prada</i>	Idem			La Prade (idem)
» <i>Bta. Maria de Manicula</i>	Idem			La Ménècle (idem)
» <i>Sti. Petri de Nabinaud</i>	Idem			Nabinaud (idem)
<i>Capella Sti. Johannis de Albaterra</i>	Idem			Aubeterre
» <i>Sti. Hilari de Montignaco Gallo</i>	St-Cybard			Montignac le Coq (idem)
» <i>Sti. Eparchi de Paluello</i>	Idem			Paluud (Montmoreau, Chre)
<i>Prior Sti. Martini de Sals</i>	Idem			Sales-Lavalette (idem)
Eccl. <i>Sti. Nazari de Juniaco</i>	Abbé de St-Jean d'Angély	s.	lt.	Juignac (idem)

» Sti. Petri de Belunto	Idem	N.T.	20 lt.	Bellon (Aubeterre)
» Sti. Adoratoris de Aurivalle	Prieur du Chalard (Lemov)	40 s.	25 lt.	Aurival (Chalais)
» Sti. Amandis prope Montem Maurelli	Abbé de Nanteuil La Couronne	50 s.	40 lt.	St-Amand (Montmoreau) Puy-Foucaud, cne de St-Amand
<i>Prior Sta. Mariæ de Padai Focolai alias Romanès</i>	Baignes Grandmont			St-Séverin (Aubeterre) Beauluis, cne St-Christophe de Tude, Beaussault
Eccl. Sti. Severini de Pavencellas <i>Prior de Bellus Saltus</i>	Hôpt. St-Jean, Condat Idem			Le Temple, cne des Essarts La Villedieu, cne St-Romain d'Au.
<i>Temple des Essarts Capella de Villades</i>				

### XVI. — Archiprêtre du Peyrat, ex Villa Bovis

Eccl. Sti. Nicolai de Peyrato	} Unis	Prieur du Peyrat	40 s.	30 lt.	Le Peyrat (Millebois-Lavalette, Chre)
Prior. Sti. Stephani de Peyrato		Idem	40 s.	30 lt.	Gurat (idem)
Eccl. N.D. de Aguraco		Idem	60 s.	30 lt.	Rougnac (idem)
» Sti. Petri de Runhaco		Idem	40 s.	20 lt.	Blanzaguet (idem)
» Beata Maria de Guardia		Idem	N.T.	12 lt.	Gardes (idem)
Prior Sti. Michaelis de Alta Faya prope Guardia		Idem	N.T.	20 lt.	Haute Faye, cne d'Edon (idem)
Capella Sti. Capracii de Villa Boys		Idem	N.T.		Villebois (idem)
» ? de Refort		Idem	N.T.		Refort ?
Eccl. Sti. Johannis Bte de Roncenaco		Doy. de Roncenac	N.T.		Roncenac (idem)
» Sti. Romani de Villabovy		Idem	N.T.	p. v. 10 lt.	Villebois (idem)
» ? de Vallibus		Idem	N.T.	p. v. 10 lt.	La Valette (château)
» Sti. Euparchi (d'Ayras)		Idem	N.T.	p. v. 12 lt.	Blanzaguet-St-Cybard (idem)
» Sti. Petri de Esdona		Chap. de Rochebeau- court			Edon (idem)
» Sti. Remigi de Comberio		Chanterrie de Rochebeaucourt	T. à 40 s.		Combers (idem)
Prior de Rozeto		Grandmont			Rozet, cne de Combers (idem)
Capella de Heremita Sti. Jacobi		St-Cybard d'Angoul.			Hermitage St-Jacques, cne de Gurat

P.V. : Valeur pour vicaire à portion congrus.

A.D. (à suivre)

# Les remords de deux curés constitutionnels

par Pierre POMMAREDE

*Les membres de notre Compagnie n'ont pas oublié les travaux historiques du vice-président A. Dujarric-Descombes. Ses petits-enfants viennent de me remettre quelques manuscrits qui me semblent inédits. Aux larmes de joie de la Révolution se sont parfois mêlées des larmes de sang. Il plaît, en ce deuxième centenaire de la Terreur, d'accueillir le tourment de deux prêtres du Périgord.*

Jacques-André Borac a été baptisé au Grand-Brassac le 30 janvier 1749. Il était le fils de Sicaire, docteur en médecine, et de Marguerite de Labonne. Depuis treize années, il était curé de Saint-Aquilin, lorsqu'il prêta, le 30 janvier 1791, le jour de son quarante-deuxième anniversaire, le serment exigé par la Constitution civile du clergé. Sans doute le texte de ce serment parut-il contraire aux dispositions de la loi puisqu'il fut mis en réclusion à Ribérac, puis à Périgueux le 11 août 1794<sup>1</sup> puis renvoyé en liberté surveillée et enfin remis en liberté.

Le prêtre devait déplorer toute sa vie le serment qu'il avait prêté. Le 30 mai 1797, il envoya à l'abbé Lasserre, administrateur du diocèse, une rétractation où il abjurait la Constitution civile du clergé<sup>2</sup>. En avril 1802, l'abbé Borac était nommé par le vicaire général Poumeau, curé de Grand-Brassac où il s'adonna à la propagation de la vaccine<sup>3</sup>. Avant de mourir — le 23 octobre 1825 — le curé repentant voulut laisser à ses paroissiens un

1. Cf. *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur*, Périgueux, Cassard, 1881, II, p. 362.

Le 5 août 1794, le Comité révolutionnaire de Ribérac l'avait accusé d'avoir fait un serment « avec des modifications ». L'abbé Borac ne sera libéré que le 6 ventôse an III; le 24 suivant il dépose une demande pour obtenir les 40 sols journaliers auxquels il avait droit durant sa détention. (A.D.D. 9 L 10 [169, 537], communication du père Bouat).

2. Document déposé par A. Dujarric-Descombes à la S.H.A.P. le 7 octobre 1880; *Mémoire* envoyé par la même au congrès des Sociétés savantes de Dijon (avril 1924).

3. Lettre de félicitation et gratification de la somme de 400 francs accordée à l'abbé Borac. *Bulletin du département de la Dordogne*, n° du 25 août 1819.

témoignage public de ses regrets et fit confectionner un grand tableau représentant le reniement de saint Pierre. L'abbé Borac tint, en signe d'humilité, à poser lui-même devant le peintre sous les traits de l'apôtre renégat, affaissé devant une muraille où va chanter, pour la troisième fois, le coq des Évangiles<sup>4</sup>.

Ce tableau existe toujours, dans le chœur de l'église de Grand-Brassac. Le sanctuaire est sombre, la toile poussiéreuse, mais le regard attristé de l'assermanté regarde toujours le tabernacle.

Jérôme Cogniet était né à Montagnac-la-Crempse le 22 février 1775. Suivant ses déclarations<sup>5</sup>, il n'avait que seize ans lorsqu'il rencontra, sur une place publique l'évêque constitutionnel de la Dordogne. « Frappé par son air dégagé et aimable », Pontard lui proposa de devenir prêtre, lui fit donner durant quelques mois des leçons de théologie et l'ordonna prêtre. Au moment de la suppression du culte, Cogniet se retira dans sa famille à Montagnac-la-Crempse et échappa à la conscription grâce à un administrateur qui lui délivra un certificat ainsi libellé : « N'a pas l'âge de la conscription », document qu'il falsifia plus tard en « a passé l'âge de la conscription ». Dénoncé au directoire, il alléguait sa qualité de prêtre et fut exempté définitivement. Successivement vicaire à Neuvic, curé de Beleymas (1803-1812), puis de Paunat (1812-1822), il fut nommé curé de Belvès le 22 septembre 1822 par Mgr de Lostanges et mourut dans cette ville le 27 février 1857<sup>6</sup>.

Suivant les souvenirs du chanoine Brugière, Jérôme Cogniet vivait humblement et pauvrement, se nourrissait exclusivement de légumes et passait la nuit dans un cercueil qu'il avait fait confectionner vingt ans avant sa mort<sup>7</sup>. Et, se souvenant de l'irrégularité de son ordination, il avait demandé, par testament, d'être enseveli dépouillé de son habit ecclésiastique. J'ignore si son évêque, ses héritiers, ses paroissiens honorèrent cette dernière et touchante volonté.

P.P.

4. Tradition orale transmise à M. Dujarric-Descombes par l'abbé Gouzon (1880), l'un des successeurs de l'abbé Borac.

5. Chanoine Brugière : *L'Ancien et le Nouveau Périgord*, archives diocésaines, *Livre d'or des diocèses de Périgueux et Sarlat*, Montrauil, N.D. des Prés, 1843, p. 53.

6. Fichier de Monseigneur Mayionada, archives diocésaines.

7. Plus d'un siècle plus tard, le pittoresque curé de Marsanaix, l'abbé Bertrand Pignot avait fait, longtemps avant sa mort, fabriquer son cercueil dans lequel, prétendait-il, il lui arrivait de dormir. A son décès le cercueil se révéla trop exigü — car l'abbé Pignot avait pris de l'embonpoint et le menuisier dut, en hâte, en confectionner un autre.

# Louis Mie (1831-1880) un républicain sous le second Empire

par Jacques LAGRANGE

*En étudiant l'histoire de cette période impériale, on est frappé par une figure qui semble réunir à la fois, l'esprit résolument frondeur du Périgourdin, son sens de l'opportunité et son ouverture à l'organisation la meilleure possible de la vie sociale. Il s'agit de celle de Louis Mie. Et pourtant, il demeure l'incompris de la vie politique locale. Quel est donc ce personnage aux multiples facettes qui, durant un quart de siècle, est à la une de l'actualité périgourdine ? On le trouve chef incontesté des républicains, au premier rang des manifestants opposés au régime, alors qu'il aurait pu suivre la voie tracée par son milieu naturel qui le pousse plus vers les salons bourgeois.*

## I - DES POLEMIQUES D'AVOCAT

### Liberté à tout prix

Jean-Baptiste, Louis-Philippe Mie, plus connu sous le nom de *Louis Mie*, est né à Tulle le 28 février 1831. Son père Justin, polytechnicien, officier d'artillerie, est capitaine à la manufacture d'armes de cette ville. D'origine périgourdine, il fut un ardent républicain, membre sous la Restauration de la Société des droits de l'homme. Bien sûr, il est victime des persécutions gouvernementales et sa carrière est sujette aux taquineries administratives. Il semble qu'il ait vécu maritalement avec la mère de ses enfants, un officier français devant disposer d'une dot de 1.200 F. pour

prétendre au mariage<sup>1</sup>. Louis, son fils, second des enfants<sup>2</sup>, est élève au collège de Périgueux dès 1847. L'année suivante, il est pensionnaire de celui d'Angoulême. Il demande au proviseur l'instruction militaire dans les lycées, pour forger une âme républicaine aux jeunes gens<sup>3</sup>. Il s'inscrit à la faculté de droit de Poitiers. Lors du coup d'Etat, il se trouve à Périgueux. Pour lui, une seule pensée : sauver la République ! Aussi se précipite-t-il avec un fusil de chasse, pour rallier la foule massée place du Triangle. Ce 2 décembre 1851, Louis Mie se trouve — déjà — seul face à un régiment d'infanterie que le préfet de Calvimont a placé là, pour maintenir l'ordre. Il ne reste au jeune républicain qu'à pleurer, et longtemps après, il sentira sur ses joues couler « les larmes chaudes de 1851 »<sup>4</sup>.

Le frère de son père, Auguste<sup>5</sup>, est un avocat de renom à Périgueux comme le fut leur père<sup>6</sup>. Louis comprend que la seule mission qui demeure pour lui, est de relever le sentiment républicain en préparant la revanche du droit. Lui aussi sera avocat. Le 13 juillet 1856, il est inscrit au tableau de l'Ordre des avocats près le tribunal de Périgueux. Quelques jours après, le 9 août, il épouse Anne Gragg Gallagher. Agée de dix-neuf ans, cette orpheline anglaise est née à Calcutta, où son père était un riche négociant. Retirée chez une tante, au 5 de la rue Eguillerie à Périgueux, la jeune britannique est séduite par l'avocat. Il est pourtant d'une taille au-dessous de la moyenne, et d'un aspect menu. Sa chevelure est abondante et une longue barbe noire dissimule sa cravate. Mais au Palais, il en impose par ses aptitudes oratoires, par sa voix chaude et nuancée, par la richesse de son propos. Ce tribun, au-delà des apparences physiques, sait captiver, séduire. L'avenir de Louis Mie s'avère prometteur. Chez lui, « caractère, conscience et cœur restent fermes, libres et justes face aux hommes si facilement entraînés aux défaillances intéressées et aux concessions lâches ».

Le couple Louis et Anne s'installe au 4 de la rue Traversière-Saint-Martin<sup>7</sup>. Deux enfants, Justin en 1857, Joseph en 1861, décèdent prématurément. Seule, Mary-Anne, née le 16 octobre 1859, vivra. Louis devient l'avocat des intérêts des républicains. Lors d'un procès où l'un des prévenus a déjà subi deux condamnations pour délits politiques, le procureur impérial le désigne sous l'épithète de *repris de justice*. Le défenseur bondit :

*Que veut dire cette qualification de repris de justice, que vous affectez de jeter sur mon client frappé pour des causes politiques ? Si cette expression est juste, comment se fait-il que personne d'entre vous ne dise à celui qui tient*

1. Benoît, R. (1938) pp. 141-149.

2. Sa sœur Louise-Philippine, dit Justine Mie d'Aghonne, née à Toulouse en 1823, épousa N. Lacroix. Connue en littérature par des vers, elle est décédée le 15 décembre 1897 (Roumejoux, Bosredon, Villepelet, 1898) pp. 262-263.

3. Benoît, R. (1938) pp. 141-149.

4. Guignan, E. (1873).

5. Louis-Augustin Mie, né à Périgueux, le 6 avril 1791, mort célibataire dans sa propriété du Pont de la Beaumont (Chancelade), le 24 décembre 1865. Est souvent confondu par certains auteurs avec son neveu Louis. A été maire de Périgueux (1848-1849), représentant du peuple, le 4 juin 1848 et député de gauche le 13 mai 1849.

6. Jacques Mie, avocat, substitut de l'agent national en 1789 à Périgueux. Frère de la loge « L. » « Heureuse Rencontre », à la même époque (Penaud, G. (1989) p. 47). Marié à Jeanne Mie, ils habitent rue Saint-Silain.

7. Rue Louis-Mie, par décision du conseil municipal de Périgueux en date du 15 décembre 1881.



*Louis Mie, une vie de liberté pour la République.*

*aujourd'hui nos destinées, qu'il est aussi un repris de justice et ne lui rappelle Boulogne, Strasbourg et le fort de Ham ?*

Il est évident que la société tranquille ne cherche guère à l'accueillir dans les salons du boulevard Montaigne. Ce qui ne l'empêche pas d'être brillamment élu conseiller municipal en 1855 avec près de 90 % des suffrages ! Quinze jours après, il est vrai, le préfet suspend ce conseiller indiscipliné. Qu'importe ! Louis Mie revient siéger en 1867. Auparavant, il ne rassemble sur la circonscription que 5,2 % des voix, lors d'un scrutin pour le renouvellement du corps législatif. Mais sur Périgueux-ville, il obtient près de 30% des voix.

Que Louis Mie ait conservé le culte du souvenir quarante-huitard en faveur dans sa famille, cela se convient parfaitement. Ce qui étonne, c'est le procès que lui, et bien d'autres, instruisirent contre Louis Napoléon. Cette haine inexpiable qui interdit toute réconciliation, dit Philippe Seguin<sup>8</sup>.

En fait, et Louis Girard<sup>9</sup> le soutient fort bien, le coup d'Etat a outragé « le sentiment du droit enraciné dans la bourgeoisie française ». Mais alors, ont-ils cru que les républiques des Cavaignac, Thiers ou Ledru-Rollin auraient pu engendrer des lendemains meilleurs et qui auraient chanté ?

1868 est l'année de l'avènement réel de la liberté de la presse, à un an des élections de mai 1869. Le second Empire deviendrait-il libéral ? Louis Mie préfère laisser la tête du mouvement républicain à Auguste Chavoix, proscrit de Bonaparte, de retour au pays. Le vieux combattant rallie dans la première circonscription (Périgueux) tous les républicains. Avec Louis Mie, il vante les proscrits du Deux-Décembre, comme Clément Dulac « debout avec Baudin et Schoelcher sur la barricade devenue le piédestal du droit »<sup>10</sup>. Inlassable, notre avocat attaque :

*Je constate que dans notre malheureux pays, certaines autorités veulent la lumière et d'autres l'ombre*<sup>11</sup>.

Républicain inébranlable, lutteur convaincu, orateur acharné contre l'Empire, Louis Mie est présent dans chaque combat, au tribunal comme dans la rue. Plaidoyers, brochures, conférences, discours politiques, voyages, en chaque lieu, en chaque temps, un seul but : saper le régime corrupteur de Bonaparte. L'Eglise est un bastion qu'il ne ménage guère. Déjà, le 3 février 1862, il n'hésite pas à se heurter à l'institution religieuse dans une affaire délicate. Le maire de Périgueux et son collègue de Cendrieux<sup>12</sup> sont poursuivis en justice pour *refus de célébration civile de mariage*. Le futur marié est prêtre, en congé de son évêque<sup>13</sup>. Les autorités administratives ne souhaitant pas rompre avec le pouvoir épiscopal, n'entendent pas procéder au mariage d'un ecclésiastique pas encore détroqué. Notre avocat plaide pour « la victime ». Le mariage est un contrat purement civil auquel sont aptes tous les citoyens qui n'ont pas été formellement déclarés incapables. On chercherait, en vain, une prohibition contre le mariage du prêtre

8. Seguin, Ph. Louis Napoléon le Grand, Grasset, Paris, 1990.

9. Girard, L. La politique des travaux du second Empire, 1951.

10. Mie, L. Le soldat va mourir, 1869.

11. Mie, L. A un insulteur catholique, 1869, p. 18.

12. Canton de Vergt.

13. A.D.D. 5 U 111.

catholique auquel son entrée dans les ordres sacrés ne fait perdre, ni sa qualité, ni ses droits de citoyen. Là où le législateur se tait, il n'appartient pas au magistrat de suppléer à son silence, en allant chercher dans des considérations morales et religieuses, respectables sans doute, mais sans racine dans la loi civile, une prohibition que celle-ci n'a pas désirée<sup>14</sup>.

Louis Mie, c'est un monde éblouissant, celui que « du fond de la nature humaine, fait briller la raison », liberté, fraternité, tolérance<sup>15</sup>. Pour d'autres, Mie est un « logogriphe, un pathos indescriptible qui mêle tout, confond tout. Il ignore le latin et parle mal le français »<sup>16</sup>.

Notre républicain entretient des polémiques ardentes dans la presse locale. Il s'attaque au journaliste Eugène Massoubre ; il tient à démontrer que l'intégrité n'est pas le fort de ce serviteur zélé du pouvoir.

### Le rouletabille périgourdin

Polémiste intelligent et agressif, Eugène Massoubre reste le censeur vigilant de la vie périgourdine sous le second Empire. Les écrits de ce personnage central demeurent précieux pour une bonne compréhension de la période. Fils d'un savetier, il quitte sa table de prote pour le bureau du journal *L'Echo de Vésone* en remplacement d'Auguste Dupont devenu député en 1848. Il demeure à ce poste vingt-cinq années durant. Pour Georges Rocal<sup>17</sup>, il n'est « qu'un petit bossu de trois pieds de haut, audacieux et entêté, qui n'avait aucun talent ». *L'Echo* dirige l'opinion conservatrice à Périgueux, puis prend la coloration des républicains modérés. Il ne ménage pas la Montagne, mais il manque d'opportunité pour défendre l'ordre. Ce que l'on peut dire de Massoubre, c'est qu'on peut être pour ou contre lui, mais rarement indifférent. Une histoire circule sur lui. Le 26 avril 1865 en soirée, il croise une dame cours Fénélon. Celle-ci se dit avoir été insultée dans le journal et elle se prend à rosser le journaliste. On voit voler les lunettes, le chapeau est renversé, le bonhomme est terrassé. Il ne sait où donner de la tête et la foule le maudit et la dame est applaudie. Enfin notre homme de plume sifflé, honteux et battu, sans lunettes, tête nue, craignant d'attraper un rhume et voulant vite partir, s'empresse de déguerpir : « Et si *L'Echo* n'en retentit, le Périgord s'en réjouit ». On peut penser que cette relation de l'incident émane d'un opposant ou d'un concurrent au journaliste<sup>18</sup>.

Bien entendu, Massoubre n'a pas relaté les faits dans ses colonnes, et c'est Louis Mie qui, cinq années plus tard croit opportun de les relever<sup>19</sup>. Le 6 mai, l'avocat fait publier un tract :

*Bénéficiaire d'une concession en Algérie, dont la France colonisatrice*

14. Notes d'audience du tribunal civil de Périgueux (3 février - 31 juillet 1862) Le mariage des prêtres, Dupont, Périgueux, 1862.

15. Couchot, P. B.S.H.A.P., 1960, t. LXXXVII.

16. *L'Echo de Vésone* du 17 novembre 1868.

17. Rocal, G. (1933).

18. A.D.D. A 9.

19. A.D.D. 2 E 1803/17-49.

*paie votre servilisme à l'Empire<sup>20</sup>, propriétaire d'un bureau de tabac à Marseille qui récompense votre baveux dévouement. Que le Dieu des laquais vous garde, Monsieur, ce n'est pas à vous que j'ai affaire, mais puisque vous êtes le serviteur de certains demi-dieux du césarisme qui en 93 ont ramassé leur imprimerie<sup>21</sup> dans le sang et la guillotine, et ne vivent aujourd'hui qu'en insultant ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort...*

### Une affaire sulpicienne

Devant la cathédrale à Périgueux, est installée la boutique de deux jeunes commerçants vendant des objets de piété. Un jour, sur un annuaire de la loge, on découvre que l'un d'entre eux est franc-maçon. L'évêque lui aurait fait dire qu'il porte au tribunal de la pénitence ses insignes et qu'il abjure sa foi maçonnique, ou alors, les membres du clergé ne pourront plus acheter chez lui. M. P... choisit, il se sépare de son associé, abandonne le commerce et reste franc-maçon tout en cherchant un emploi. Pour l'avocat Louis Mie, il y a là matière à vider un contentieux. Les catholiques ? C'est quoi ? Des gens qui chantent dans une langue que l'on ne comprend pas des choses que l'on ne comprend plus. Ils obtiennent des plus misérables de France des gros sous pour racheter les petits chinois qu'on ne noie pas dans le fleuve Jaune (l'oeuvre de la Sainte Enfance), organisent la société de Sainte-Blandine pour connaître par les cuisinières et les soubrettes les secrets des ménages. Ce sont eux qui règnent par la confession sur la femme et l'enfant, organisent l'oeuvre de l'Adoration perpétuelle qui permet à l'épouse de rester seule dans le sanctuaire pendant les longues heures de la nuit. Les mêmes font marcher les petits enfants, tenant à la main des étendards de couleurs, chantant des choses impossibles dans les processions qui interceptent la circulation de toute la ville. Et qui persuadent des femmes de mourir vierge en honorant Dieu, et en répudiant le titre de mère. Sans parler de ceux qui évitent la conscription, les rudes labours et les soucis de la paternité en prenant la robe noire, etc. On ne peut guère faire plus en fait d'anticléricalisme primaire.

Un jeune employé du P.O., Albert Civrac est chargé de répondre. Au sujet des vendeurs d'ornements, dont l'un est franc-maçon, il faut savoir que leur société commerciale est close depuis le 15 avril 1868, trois mois avant l'incident. Dans beaucoup de villes, se sont les juifs qui vendent librement les ornements religieux et cela ne froisse aucunement les susceptibilités du clergé. Si des prêtres ont exprimé le désir de changer de fournisseurs point n'est besoin d'un mot d'ordre parti de l'évêché.

En réalité, Mgr Dabert a bien « reçu » l'intéressé pour un échange de vues. Il lui aurait dit :

20. Catalogue de l'exposition agricole de Périgueux, Dupont, Périgueux, 1864. Eugène Massoubre, journaliste, médaille d'argent de 2me classe « pour ses graines de coton récoltées dans sa propriété de Belizana, en Algérie et dont il tente l'acclimatation en Périgord ».

21. François Dupont, le père d'Augusto et Paul, était ouvrier d'imprimerie à Dijon en 1793. A cette époque, il vint à Périgueux travailler chez Dubreuil et il semble qu'il ait bénéficié des faveurs de la vente des biens nationaux pour devenir patron (Gibson, R. (1979) p. 200).

*Il y a deux hommes en vous : le diocésain et le marchand. Au premier je dis séparez-vous d'une société condamnée par l'Eglise, dont elle est l'ennemie et où le salut d'une âme est compromise. Au marchand, votre qualité de franc-maçon n'est pas de nature à encourager la clientèle ecclésiastique.*

L'entrevue, dit-on, s'est passée sans aigreur !

Rendus inquiets par la tournure des polémiques, les quotidiens locaux n'accordent plus leurs colonnes aux vindictes de l'avocat périgourdin. Il publie ses diatribes — à compte d'auteur — sous la forme de petits livrets aux titres cinglants. Il se plaît à souligner que « Jésus chassait les marchands du temple et par une pieuse tolérance, l'Eglise d'aujourd'hui n'y veut garder que ceux qui pensent comme elle. Un juif n'y pourrait vendre que des crucifix, mais les chartreux y vendraient du cognac saintement perfectionné »<sup>22</sup>. Louis Mie fait allusion aux vendeurs d'objets de piété qui, par décision de l'évêque sont dans l'embarras semble-t-il. Parce que l'un d'entre a été reconnu comme franc-maçon, leur commerce serait alors menacé ? L'avocat, qui n'est pas maçon, défend l'honnêteté de ces modestes travailleurs et s'en prend vivement à un clergé rétrograde. Sous la forme d'un tract, glissé la nuit sous la porte des bourgeois, ses adversaires publient leur réponse fielleuse dans laquelle ils décrivent le républicain anti-catholique comme « un chien de sinistre figure, une vilaine bête, un chien velu, hargneux, un chien-loup, un drôle, un insolent, une bête fourche, etc. »<sup>23</sup>. On peut rester sur sa faim, tant il est rare au pays de Cyrano de se trouver à court d'arguments, que diantre ! Et la polémique se poursuit, sans limite. Louis Mie reprend une lettre du frère Hyacinthe, prédicateur de l'ordre des carmes déchaussés, qui le 20 octobre 1868, déclarait :

*Il faut dire qu'il y a des gens à bien courte vue, s'ils n'ouvrent pas les yeux devant cette nouvelle et formidable leçon que nous donne l'Europe. La vieille organisation politique du catholicisme s'écroule de toute part en Europe dans le sang, et, ce qui est pire, dans la boue*<sup>24</sup>.

Albert Civrac monte courageusement au créneau au nom des fidèles à l'Eglise ; mais ce célibataire de 28 ans se perd dans la bataille où l'habileté de Louis Mie triomphe<sup>25</sup>. Civrac reproche à Mie ce qu'il prend pour « des idées profondément perturbatrices et des programmes bien anti-sociaux ». Et, prenant à témoins, Thiers et Montalembert, Pie IX et Savonarolle, Luther « injurieux et trivial », Calvin « le plus méprisant des hommes », Albert Civrac proclame ouvertement :

*L'Eglise n'est pas simplement un pape, un évêque ou un prêtre, mais bien l'ensemble de tous ceux qui professent la foi catholique d'un bout à l'autre de l'échelle sociale*<sup>26</sup>.

Sûrement, et les paroles sont belles, mais pourquoi de tels détours ? Excédé, Louis Mie envoie le 15 janvier 1869, ses témoins au domicile de

22. Mie, L. *Evêque et pontife*, (1868), pp. 16-16

23. Tract imprimé chez Bounet, 24, boulevard Montaigne à Périgueux, 1866.

24. Mie, L. *Evêque et pontife*, (1868) p. 33.

25. Couchot, P. *B.S.H.A.P.*, 1960, t. LXVII.

26. Civrac, A. (1868) p. 26.



*L'étude de Louis Mie, rue Traversière-Saint-Martin à Périgueux.*

Civrac<sup>27</sup>. Il entend obtenir réparation, des mots « lâcheté » et « mensonge » proférés par ce dernier à son encontre. Civrac refuse le duel : il n'y a là que discussion d'idées. Il ne veut saisir ni la crosse d'un pistolet, ni la garde d'une épée. Ce qui fait dire à son adversaire :

*Je ne vous en veux pas, M. le prudent ! Celui qui ne naît pas homme ne peut pas le devenir*<sup>28</sup>.

Et de le traiter de matamore, d'histriion sacré, de baladin canonique... Périgueux tremble face à ce dialecticien redoutable, ce logicien concis et serré. L'adversaire est enfermé dans des dilemmes que le bon sens inspire. La persuasion et l'ironie l'achèvent d'autant mieux qu'une extrême politesse les rend plus puissantes. Ses phrases assassines courent les assemblées :

*Là où l'homme se tait, l'histoire parle ! En Angleterre, on voit des actionnaires, en Allemagne des factionnaires, en France des fonctionnaires !*

Louis Napoléon, il est vrai, avait donné le ton dès 1842, lorsqu'il écrivit : « Les ministres de la Religion en France sont, en général, opposés aux doctrines démocratiques ; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la révolution et de la liberté<sup>29</sup>. »

### La voie vers le séparatisme

L'heure a sonné où la maçonnerie est l'anti-église, l'église de Satan. Les relations deviennent détestables avec « ceux qui marchent sur la Croix en loge ». A présent, le catholique traditionnel va détester tout ce qui représente la franc-maçonnerie, c'est la grande peur de l'autre. L'Eglise excommunie tous ceux qui se livrent à des complots à des machinations, à des activités hostiles à l'Eglise comme le rappelle le canon 2335 ; on est sur le chemin hasardeux de la séparation sans soupçonner la gravité des événements qui vont en découler.

Louis Mie vole au secours :

*La franc-maçonnerie vit modeste et bienfaisante son existence ne se manifeste que par des actes de tolérance et de gentillesse, elle ne doit et ne veut être défendue.*

Apparemment Louis Mie n'est pas un frère ! Mais à la chute de l'Empire, cinq loges sont en activité : Périgueux, Nontron, Mussidan, Eymet et Bergerac, regroupant 300 frères. A Périgueux, les maçons se réunissent le 18 novembre 1870 et se souviennent de l'appartenance maçonnique de l'empereur Guillaume et de son fils. Ils publient un manifeste :

*Ces ambitieux ont trahi leurs serments, ils sont indignes et parjures, ils ont forfait à l'honneur. Nous les excluons à tout jamais et répudions toute solidarité avec ces monstres à figure d'homme, qui ont trompé jusqu'à nos frères d'Allemagne...*

La loge *Les amis persévérants* et *L'étoile de Vésone réunis* compte alors 173 membres actifs, 6 en congé, 3 honoraires. Le vénérable est le notaire

27. Le Dr Guilbert, futur maire et préfet, et l'avocat Vilotte.

28. Mie, L. A un insulteur catholique. (1869) p. 17.

29. Extrait du Clergé et de l'Etat, écrit au fort de Ham en 1842.

Charles Gaillard, son prédécesseur Léon Lagrange est également notaire. Parmi d'autres anciens vénérables on note l'avocat Gabriel Lalande et le juge de paix Auguste Charrière<sup>30</sup>.

L'effectif se décompose en 63 apprentis, 11 compagnons et 99 maîtres ou officiers dignitaires. La répartition sociale nous donne :

Employés du P.O. ....	16
Fonctionnaires .....	13
Médecins .....	12
Divers .....	18
Professions libérales .....	6
Employés du commerce .....	18
Professions justice .....	26
Militaires .....	13
Négociants .....	34
Rentiers .....	17

De grands noms de la ville s'y rencontrent : le maire A. Bardy-Delisle, le préfet Louis Guilbert, les aristocrates Alexandre de Labrousse de Beauregard, Adhémar de Sanzillon ; des puissants : l'industriel Secrestat, l'architecte Antoine Lambert, le proche de Gambetta Alcide Dusolier...

Le mouvement ouvrier actif se situe aux ateliers du P.O. Ce milieu ne produit pas de franc-maçon, bien qu'on souligne la présence de travailleurs au sein des loges. Il convient de constater qu'il s'agit davantage de cadres que de prolétaires. L'heure n'est pas venue de la démonstration de la maçonnerie parmi la masse. Peut-être que les droits de capitation ne permettent pas aux prolétaires d'être présents ? La majorité des membres des loges appartient à la classe dirigeante qui, même si elle n'exerce pas le pouvoir, est en passe de le prendre.

En s'affirmant libéral, l'empereur offre ses concessions. 1868 devient l'année de la liberté de la presse et de réunion. Avec ces dispositions, le pouvoir espère l'emporter aux élections de mai 1869. L'inverse se produit : les candidats républicains, muselés depuis si longtemps retrouvent leurs voix, et leurs suffrages d'il y a vingt-et-un ans. Delbetz l'emporte dans le canton de Bergerac avec plus de deux fois les voix de son adversaire officiel. A Périgueux, l'inamovible P. Dupont (1.020 voix) est battu par l'autre héraut de la tradition révolutionnaire, A. Chavoix (1.600 voix). Pour Pierre Couchot<sup>31</sup>, le trait commun qui permet aux républicains de revenir au-devant de la scène politique est évident : le cléricisme catholique affronté à un double anticléricalisme, celui de la libre-pensée et celui du protestantisme.

Pourtant lorsque le cardinal Donnet, l'archevêque de Bordeaux, est venu bénir la première pierre de l'église de Bergerac en 1856, il a représenté « l'empereur comme l'envoyé de Dieu que sa main conduit comme l'un de ces hommes apparus aux grandes époques de l'histoire pour fonder des dynasties ». Le préfet de Lacharrière n'en souhaite pas davantage.

30. Tableau de la loge au 17 août 5869 (année maçonnique).

31. Couchot, P. B.S.H.A.P., 1960, t. LXXXVII.

Arrivé à la mi-octobre 1867, son successeur le préfet Saint-Pulgent fait donner *l'Echo de Vézère* en faveur du développement de l'enseignement primaire. Le département se présente mal au tableau de l'instruction des enfants de la nation. Il est cinquième par le nombre des conscrits illettrés<sup>32</sup>. Le Périgord est si peu réfractaire à l'initiative en faveur de l'instruction, qu'un élu de Chourgnac-d'Ans, M. Thougreu demande l'installation de l'instituteur au presbytère, puisque l'école n'est pas construite<sup>33</sup>.

Le synode évangélique de Bergerac en septembre 1868 fait passer un autre courant de réforme. Le pasteur Douen n'hésite pas à parler de son « dégoût pour les superstitions de l'Eglise », il dénonce l'intolérance de Fénelon, son mépris pour les âmes pieuses qui se manifestent à propos du dragon de Bergerac, de l'apostolicité de saint Front, de l'authenticité du Saint Suaire de Cadouin<sup>34</sup>. Et le pasteur en rajoute :

*La France pays catholique de nom et d'apparence manque réellement de religion et le peu qui lui reste est d'influence délétère.*

Le sous-préfet sent le départ de la nouvelle lutte religieuse. Les protestants ont leur candidat, les catholiques le leur ; une bataille est évitée un soir de Fête-Dieu. Le dimanche suivant, les gendarmes de Vélignes interviennent pour empêcher la répétition des guerres de religion qu'on croyait achevées depuis quatre siècles. Le curé Lacombe et le pasteur Martin ne valent pas mieux l'un que l'autre rappelle le sous-préfet. Etre avec les protestants, c'est protester contre l'Etat servant surtout le catholicisme. L'alliance du trône et de l'autel est à l'ordre du jour. Ces prises de position vont avoir des conséquences préjudiciables.

## II - LE REPUBLICAIN RADICAL

### Batailles rangées

La division est consommée, les chrétiens sont prêts pour se mettre en ordre de bataille. Le 15 août 1868, un vicaire d'Eymet prêche l'interdiction d'entrer au temple « sous peine de damnation éternelle ». L'évêque couvre. A la même époque, le maire de Tourtoirac parle « de l'ambition toujours envahissante du clergé... cette secte... qui n'a d'autre religion que le culte de la prépondérance »<sup>35</sup>. On n'hésite pas du côté de l'Eglise à ordonner une grève des achats d'objets de piété chez un commerçant de Périgueux s'affirmant libre penseur. La guerre est ouverte avec les francs-maçons qui viennent justement d'inaugurer leur nouvelle loge face à la cathédrale, comme pour lancer un défi aux catholiques. Mais Louis Mie, l'avocat turbulent, possède l'art de lancer les pavés dans les mares. Il est le défenseur de la veuve et de l'orphelin ; s'il n'est pas *un fils de la Veuve*, il en partage la philosophie et il se fait le champion de la loge :

*Laissez-moi dire pourquoi j'ai écrit. Chaque jour de ma vie me montre les empiètements d'une caste sur la société entière, je vois nos libertés*

32. A. N. F. I. CIII.

33. A. D. D. 2 V 3.

34. Couchat, P. Op. cit.

35. A. N. F. I. CIII.

*publiques amoindries par l'ambition dévorante du clergé, et nos lois civiles mutilées par son pouvoir... La tutelle cléricale devient à chaque instant plus lourde.*

Un jour il attaque le curé de Saint-Martial-de-Valette qu'il accuse — non sans quelque raison semble-t-il — de vendre les cierges trois fois plus cher qu'il ne les achète. Une autre fois, il fustige les nantis du pouvoir et leurs revenus alloués par l'Etat :

<i>Maréchal Vaillant</i>	228.000 F. par an
<i>Maréchal Bazaine</i>	200.000 F. par an
<i>L'institutrice de Billières</i>	
<i>(Basses-Pyr.) 35 ans de service</i>	38 F. par an
<i>L'instituteur de Queige (Savoie)</i>	
<i>45 ans de service</i>	67 F. par an
<i>Un soldat</i>	1 sou par jour

Il part en visite chez les proscrits de Belgique, de Suisse, accompagnant Victor Hugo ; assiste au congrès de la paix et de la liberté à Lausanne. Il réclame la formation des états-unis d'Europe.

En avril 1870, un comité plébiscitaire est constitué sous la présidence du député-journaliste-imprimeur Paul Dupont. Le siège est rue Taillefer, au numéro 1, à la permanence du député. Dès le premier jour, des noms figurent tels ceux de Romain Bonnet directeur du Crédit agricole, du docteur Galy, de Parrot, de l'avocat Raynaud, du colonel Reynier, du négociant Saint-Martin, du pharmacien Pouyaud... Une seule direction, évitons le danger :

*Entre l'Empire et la république, la nation n'hésitera pas. Le rétablissement de la république n'est possible qu'avec le triomphe d'une nouvelle révolution.*

Le Dr Galy prête une des salles lui appartenant, au musée du Périgord, pour la grande réunion du 30 avril. Louis Mie pénètre dans l'enceinte et crée l'incident. Il interpelle le bureau. On lui répond :

*Il n'y a ici que des gens honnêtes qui se réunissent pour épargner à notre pays une nouvelle république.*

Il se querelle avec Galy et Dupont, trouble la séance et, ne voyant que des gens âgés, s'écrie :

*N'y aura-t-il donc dans cette enceinte un jeune homme de trente ans qui osera venir me dire en face qu'il faut me chasser ?*

Pour des témoins, comme Armand Debets de Lacrousille, deux jeunes gens lui auraient tendu leur carte ; Mie aurait repoussé l'offre. La réunion est levée dans la confusion. L'opposant demeure seul, le Dr Galy fait éteindre les becs de gaz, le combat cessa faute de lumière. Louis Mie présente avec ses amis une autre version de l'événement. Massés sur les allées de Tourny, six ou sept cents républicains sont venus le soutenir. Dans la salle, il s'en trouve un certain nombre. Aucun n'a vu les deux jeunes gens offrant leur carte et leur appui au comité organisateur. Louis Mie aurait alors déclaré :

*Les républicains doivent savoir quels sont les douloureux bénéficiaires d'outrages et que ces ennuis sont dans leur lot et qu'il faut bien qu'ils*

au Citoyen Magné  
affectueux Souvenir  
L. Migné

LA RÉPUBLIQUE PAR LA LOI

LEGS  
DE SAINT-MARTIN

*Une dédicace de Louis Migné (archives de la S.H.A.P.).*

*s'accoutument à les accepter sans faire retendre de trop énergiques protestations, jusqu'au jour où leurs concitoyens plus calmes et plus éclairés, les récompenseront des souffrances subies en leur rendant ce simple témoignage qu'ils ont sans faiblesse et sans regret accompli le devoir que dictait leur conscience.*

On parle de tout cela le dimanche 1er mai 1870, au cours de la réunion antiplébiscitaire se tenant aux anciens entrepôts des tabacs, rue de Bordeaux, et présidée par Mie. Le soir, l'avocat reçoit un courrier de M. G. Lamy demeurant au 14 de la rue des Chaines :

*Je suis l'un des deux jeunes gens. Je tenais ma carte à la main.*

Autre courrier, émanant de Paul Dupont, neveu du député :  
*J'étais le second.*

Dans *L'Echo*, Louis Mie leur répond :

*Je ne suis point un gentilhomme certes, encore moins un dignitaire de l'Empire, mais j'ai la prétention d'être un homme bien élevé. A ce titre, je n'accepte que les communications qui me sont faites avec certaines formes.*

Et on continue à s'invectiver par voie de presse et lettres ouvertes.

Peu après, le 4 mai, l'avocat républicain est poursuivi pour avoir apposé des affiches antiplébiscitaires en compagnie d'un jeune ouvrier peintre Roubenne. Il nie la compétence du tribunal et le pouvoir de l'empereur, qui est à ce titre provisoire, puisque nous sommes entre deux constitutions. Le plébiscite vient juste d'être voté, il a rendu à la nation l'existence des lois antérieures. Il convient donc d'attendre le résultat complet du scrutin. Il demande le renvoi devant la justice nationale. Le tribunal passe outre et condamne, même si Périgueux est la quatrième ville de France à donner le plus de votes négatifs à l'Empire.

D'autres affaires permettent à Louis Mie de s'illustrer. Le 16 août 1870, Hautefaye petite commune du Périgord Vert, va vivre un drame affreux<sup>36</sup>. Alain de Moneys aurait crié « Vive la Prusse ! Vive la République ! » La foule s'empare de lui, et durant une journée abominable de cruauté, l'assomme, le lapide, le martyrise, le jette sur un bûcher alors qu'il respire encore.

Cette folie collective sème la panique dans le département — et ailleurs. Que s'est-il passé ? Pourquoi une telle sauvagerie sur un homme et pour quelles raisons ? Tout paraît tellement absurde, démesuré. Chacun est d'ailleurs convaincu que la triste victime n'a fait que répéter qu'elle venait de s'engager et qu'elle devait partir le lendemain combattre les Prussiens pour sauver l'Empire. Ce jour-là, c'est la bataille de Gravelotte, près de Rezonville : 30.000 victimes. Le lendemain, ce sera Saint-Privat 12.000 hommes fauchés et la retraite qui commence.

L'arrestation des protagonistes, l'instruction du drame, tout cela est vite mené. La première journée du procès d'assises s'ouvre au palais de justice de Périgueux, le 13 décembre 1870. Huit avocats, et parmi eux Louis Mie, assurent la défense des vingt et un inculpés. Le 20 décembre, après huit

36. Galet, J.-L. (1970).

jours de débats, le verdict tombe : quatre condamnations à mort<sup>37</sup>, une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, onze à huit et six ans de travaux forcés, un à cinq ans de réclusion, cinq à un an de prison ; deux jeunes garçons de moins de seize ans en maison de correction ; un enfant de treize ans acquitté... En même temps que le verdict qui le condamne à avoir la tête tranchée sur les lieux même de son crime, Piarrouty apprend la mort de son fils tombé à Reichschoffen dans une charge héroïque<sup>38</sup>. Ces décisions du jury sont jugées trop sévères par le public. Les familles des assassins, présentes à Périgueux, ont apitoyé les badauds. En fait, on vient de condamner sous la république naissante, un autodafé d'ultra impérialisme.

Pour sa part, Louis Mie assure la défense de cinq des prévenus. Parmi eux, François Léonard dit Piarrouty, chiffonnier à Nontronneau, l'homme qui passe pour avoir eu la méchante part dans ce monstrueux crime. Avec Louis Mie à la défense, c'est l'enfant terrible du barreau de Périgueux, républicain endiable, pourfendeur de l'Empire, bête noire des « préfets à poigne, libelliste infatigable, orateur de balcon, meneur de cortèges, agitateur de réunions publiques, rumeur de consciences, qui, depuis le 4 septembre, fait battre le pouls de la défense nationale dans les rues de Périgueux et les diners en ville, personnifiant avec sa longue barbe de missionnaire et son oeil allumé de viveur, la révolution triomphante, la démocratie toujours sur la brèche. A coup sûr, Louis Mie va vouloir politiser l'affaire, plaider l'irresponsabilité de ses clients fanatisés par l'Empire... »<sup>39</sup>.

Dans sa plaidoirie, Mie évoque effectivement l'Empire qui se meurt lors des faits, l'Empire religion des campagnes. Comment l'idole victorieuse à Sébastopol, à Magenta serait-elle menacée par les Prussiens ? S'il en est ainsi, c'est que l'empereur est trahi : par les nobles qui ne marchent jamais avec l'Histoire ; par les prêtres ; par les républicains. Il faut empêcher les opposants au régime de répandre leurs mauvaises actions. Et le foirail de Hauteffaye est, ce jour-là, noyauté par les traîtres...

*Ainsi tout le système de défense va consister à plaider l'égarement de ses clients qui ont cru de bonne foi ce que de mauvais génies leur soufflaient à l'oreille, et se sont laissés entraîner par le mouvement d'excitation générale*<sup>40</sup>.

## La République, enfin...

Les dernières semaines de l'Empire coïncident avec les élections municipales. Louis Mie se déclare non candidat ; il entend se retirer de cette parodie. Pour le voir participer à une campagne, il faudrait dit-il aux électeurs<sup>41</sup>, que les républicains obtiennent des libertés et davantage de démocratie. Par exemple que les maires soient élus par les conseils municipaux, que les séances du conseil soient publiques et leur ordre du jour

37. Les nommés Chambort, Buisson, Léonard dit Piarrouty, Mazière.

38. Notes d'audience de Evariste Lestibeaudois, journaliste à L'Echo (24 décembre 1870). Non publiées.

39. Marbeck, G. (1982) pp. 335-336.

40. Ibid.

41. Mie, L. Un électeur s'adresse aux électeurs, tract (1869).

porté à la connaissance de la population. Autre réforme souhaitée, l'abolition de l'octroi taxant les marchandises aux entrées de ville, ainsi qu'un impôt sur le revenu. Enfin, première manifestation tout au moins à Périgueux, s'appuyant sur l'enseignement : l'instruction doit être gratuite, laïque et obligatoire.

Le 4 septembre 1870, l'avocat périgourdin est à Paris. Galvanisé par la proclamation de la république, il fonde à Périgueux dès son retour, le journal *La République une et indivisible de la Dordogne*. Ce quotidien qu'il fonde le 24 septembre 1870, cesse sa parution le 19 février 1871. Félix Ducasse y écrit des articles percutants, avant d'être remplacé, pour incompatibilité d'humeur avec le propriétaire, par Gaston Labat en novembre 1870. L'abonnement est servi contre 30 F. par an. Dans le premier numéro, il propose l'arrestation des conseillers généraux et autres qui ont voté la guerre, ainsi que la mise sous séquestre de leurs biens. Pour ce journal, le citoyen préfet Guilbert est un bon républicain, il n'y a rien à craindre de lui, mais les gens qui l'entourent sont des réactionnaires qui ont toujours perdu la patrie. Le 7 novembre, Mie se brouille avec Ducasse son journaliste ; celui-ci s'oppose à soutenir une boulangerie coopérative des travailleurs, parce que « l'école socialiste économique n'a jamais donné le remède au mal »<sup>42</sup>.

Louis Mie court alors le pays ; il part pour Tours afin de protéger le gouvernement de Gambetta contre tous les militaires les plus compromis de l'Empire, qui affluent dans les bureaux des ministères. Il se fait une spécialité de défenseur de la presse républicaine, dont l'audience est en butte à la vindicte du pouvoir lorsque celui-ci passe aux mains des versaillais. Il plaide à Rodez (*Républicain de l'Aveyron*), à Bordeaux (*La Tribune*), à Lyon (*La République républicaine*), à Toulouse (*L'Emancipation*), à Agen (*Le Réveil du Lot-et-Garonne*), à Auch (*L'Avenir*). Partout il soutient la cause des communalistes comme à Privas (*Le Réveil de l'Ardèche*). Il est aussi à Vincennes où, devant la statue érigée à Daumesnil, enfant du Périgord, il fait tressaillir la foule d'enthousiasme.

L'avocat a le temps de revenir à Périgueux pour intervenir au sein du comité départemental de défense nationale. On veut faire venir le gouvernement de Tours en Périgord ! Mie s'oppose aux pouvoirs de néo-nantis et exige une direction collégiale. Gambetta doit intervenir pour le ramener au calme...

Le 7 mai 1871, le procès des meneurs de la grève insurrectionnelle des ateliers du P.O. est ouvert. Quatorze prévenus comparaissent devant le tribunal correctionnel de Périgueux ; notre avocat les défend, assisté de ses confrères Gisclard, Vilatte, Lacrouzille et Bonnet. Il rejette les cris de « Vive Paris ! » comme actes séditieux et, même si l'on pense que l'ordre social est menacé par l'insurrection parisienne, il affirme qu'il n'y a pas là dedans nature à propager l'esprit de rébellion. Quant aux outrages, paroles et gestes à l'encontre du garde-champêtre, Louis Mie trouve là matière à tourner les rieurs de son côté en rappelant la péripétie. L'accusé Brenner, en fuite, est

42. Lagrange, J. (1982) p. 103.

condamné à un an de prison et 16 F. d'amende ; Louis Durouchard et Etienne Bonmartin, à deux mois ; Jean Bonmartin jeune, Jean Larroux, Emile Renault, à un mois ; Georges Ibvry, vingt jours ; Piala, Roque, Faure, Colinet, à quinze jours. Les autres sont acquittés. La Commune de Paris a quelques heures à vivre...

### LA MESURE D'UNE VIE

Au juste, que représente Louis Mie ? Une constante démocratique et républicaine, issue en droite ligne de l'épopée de 1789, traversant sans faiblir la Restauration et ses corollaires de Juillet aux bourgeois, avant de sombrer avec l'espoir de 1848. Cet avocat de talent, est aussi l'incarnation du notable — de par l'exercice de la profession le classant de ce côté — demeuré proche du peuple. Les victimes d'une société sans concession, savent trouver auprès de lui, non seulement le soutien, mais une solide défense lors des poursuites intentées aux grévistes, aux rebelles, aux pauvres êtres égarés parfois par la plus folle démence.

La tare de Louis Napoléon reste dans sa forme d'accession au pouvoir. Le coup d'Etat occulte à jamais toute l'action sociale en faveur des plus démunis qu'a engagée l'empereur. Tous ceux — et Louis Mie en fait partie — qui par vocation ou tradition partagent ces sentiments, se refusent à s'associer à la grande mission dès lors où elle est conduite par l'usurpateur. La société française en général va payer chèrement cette division, même si après Sedan, la France de la III<sup>e</sup> République se présente plus forte que jamais.

Louis Mie, pour la petite histoire, fut un médiocre gestionnaire du patrimoine familial, ce dont il pâtit grandement. Mais, quel grand et prestigieux polémiste, face aux idéologies totalitaires qui n'aspiraient qu'à le bâillonner. Présent à chaque combat politique, durant un quart de siècle, il sait s'effacer humblement lorsque plus populaire que lui peut porter les couleurs.

Avec Jean Lassaigue<sup>43</sup>, nous aimons conclure par cette phrase de notre héros :

*L'amour de la justice et le respect de la liberté individuelle sont les deux forces qui mènent la vie sociale. Détruisez l'une et toute base fait défaut ; éteignez l'autre et vous verrez s'obscurcir la lumière qui rayonne au sommet lunaire.*

Son épouse meurt le 4 janvier 1872. Louis est très affecté par la mort de sa compagne. Il demeure à la tête d'une fortune évaluée à 500.000 F. Bon, généreux, il se consacre à l'éducation de leur fille, pour laquelle il dépense sans compter. Chevaux, collections, luxe, rien n'est trop beau. Il plaide toujours, souvent sans honoraires, surtout pour les déshérités et les petites gens. La politique le mène encore dans des polémiques interminables, que ses pamphlets nous conservent. De 1871 à 1877, il siège à l'assemblée départementale. Sa devise est : « Chercher la vérité partout, la justice toujours ! »

43. Lassaigue, J. L'Eveil du Périgord, 7 juillet 1956, « Louis Mie ».

En 1875, Mie décide de ne plus plaider après une querelle de tribunal. Il défend un pauvre hère, comme toujours, qui a maille à partir avec la gendarmerie. L'avocat émet un doute sur les conclusions de la maréchaussée. Le président du tribunal s'oppose vivement à ce système de la défense et il a une parole malheureuse à l'encontre de Louis Mie : « *Je vous défends, Maître, de porter atteinte à l'ordre !* » Notre héros réplique sur le champ : « *Et bien moi, je m'interdis désormais de plaider !* » Il dépose sa robe et sa cravate d'hermine et sort à jamais du prétoire.

Il quitte le pays et devient représentant en produits du Périgord, qu'il part vendre en Russie. Comme il n'a aucune vocation pour le négoce, il doit regagner la France et choisit de s'installer à Bordeaux. Elu député de la 2<sup>me</sup> circonscription de la Gironde, le 10 avril 1877, il est réélu le 16 mai, après la dissolution.

Il meurt seul, ruiné, à Paris en 1880 après avoir répondu à une question qu'on lui posait sur la fierté légitime qu'il devait ressentir, après tant d'années de luttes et de services pour la cause républicaine : « *Je ne suis fier que d'une chose, ma pauvreté !* »

Ses cendres sont transférées du cimetière de Saint-Ouen au cimetière du Nord, à Périgueux, le 10 juin 1883. Dérision suprême, en tant que conseiller municipal, il avait émis le vœu que ce nouveau cimetière soit planté d'arbres fruitiers « *afin que les fleurs tombales servent à quelque chose d'utile !* » Le socle funéraire est orné d'un médaillon à son effigie alors que le conseil municipal répond à la demande du comité radical en accordant son nom à la rue<sup>44</sup> où il eut son étude d'avocat. Sur sa tombe, la foule nombreuse vint se recueillir. On entendit des discours : maire, député, présidents, journaliste et même un ouvrier. Et il y a encore des roses rouges...

J.L.

44. La ville de Bordeaux en fit de même, en 1901.



*La tombe de Louis Mie, à Périgueux, cimetière du Nord, division N° 9.*

**Bibliographie et documentation**

- BENOIT, Robert. *La petite histoire de Périgueux*. Fontas, Périgueux, 1938.
- CHAVOIX, Jean-Baptiste. *L'élection d'un député*. Rastouil, Périgueux, 1869.
- CIVRAC, Albert. *Réponse à M. Mie*. Bounet, Périgueux, 1868.  
*Le masque arraché*. Bounet, Périgueux, 1869.
- GALET, Jean-Louis. *Meurtre à Hautefaye*. Fanlac, Périgueux, 1970.
- GIBSON, Ralph. *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*. Thèse de doctorat d'histoire, Lyon III, 1979.
- GIRARD, Louis. *La politique des travaux du second Empire*. 1951.
- GUIGNAN, Edmond. Louis Mie. Association ouvrière, Toulouse, 1873.
- LAGRANGE, Jacques. *Le chemin de fer en Périgord, 1852-1870*. Médiapress, Périgueux, 1982.  
*La vie quotidienne en Périgord sous le second Empire*. Bordeaux III, mémoire d'histoire 2me cycle, février 1990.
- MARBECK, Georges. *Hautefaye, l'année terrible*. R. Laffont, Paris, 1982.
- MIE, Louis. *De la démocratie*. Rastouil, Périgueux, 1868. L'évêque et le pontife. Rastouil.  
Périgueux, 1868. *Les francs-maçons et l'évêque*. Rastouil, Périgueux, 1869.  
*Le peuple sait payer*. Rastouil, Périgueux, 1869.  
*Le soldat va mourir*. Rastouil, Périgueux, 1869.  
*Monsieur le curé*. Rastouil, Périgueux, 1869.  
*Un insulteur catholique*. Rastouil, Périgueux, 1869.  
*La République par la loi*. Chevalier, Paris, 1870.  
*Tu ne défendras plus !* Rastouil, Périgueux, 1875.
- PENAUD, Guy. *Histoire de la franc-maçonnerie en Périgord*. Fanlac, Périgueux, 1989.
- ROCAL, Georges. *1848 en Dordogne*. Occitania, Paris, 1933.
- ROMEJOUX (de), Bosredon (de), Villepelet. *Bibliographie générale du Périgord*. DUPONT, Périgueux, 1899.
- SEGUIN, Philippe. *Louis Napoléon le Grand*. Grasset, Paris, 1990.

Archives nationales (A.H.)

Archives départementales de la Dordogne (A.D.D.)

Archives diocésaines de Périgueux (A. dioc.)

Presse de la période.

# Une lettre inédite d'Eugène Le Roy

par Jacques DE LA SERVE

Dans le fonds Saint-Saud, aux archives départementales de la Gironde, le dossier Hautefort (9J 24) renferme une lettre d'Eugène Le Roy, datée du 7 décembre 1890. Le destinataire n'est pas indiqué. L'auteur donne son adresse à Bordeaux, 180, rue de Pessac, et débute ainsi :

*« Je reçois votre lettre du 15, par l'intermédiaire de M. Daurios, et je m'empresse d'y répondre.*

*Je vous remercie tout d'abord de vos appréciations trop bienveillantes sur le petit écrit qui me vaut l'avantage de correspondre avec vous. Permettez-moi cependant de n'en accepter que la partie critique atténuée par votre courtoisie. Avec la meilleure foi du monde, il est difficile de se dégager d'impressions et de préjugés innés ou acquis, et je suis très loin de croire avoir échappé à cette loi assez générale...».*

Il résume ensuite un document concernant la seigneurie de Montignac, en expliquant :

*« Mes recherches ont eu pour but de recueillir des documents destinés à une monographie de l'ancien comté de Montignac, que j'avais projetée un peu témérairement. Les faits curieux ou intéressants pour l'histoire locale, que j'ai amassés, ne me paraissent pas de nature à vous aider dans le travail considérable que vous avez entrepris...».*

Puis il fait le récit, assez long, d'un conflit entre Charles d'Hautefort, lieutenant du prévôt de la maréchaussée de Sarlat, et Louis Baudet, époux de Marie d'Hautefort :

*« ...J'ai trouvé ces faits en travaillant à une notice sur la famille et la descendance naturelle de François, premier marquis d'Hautefort. Cette notice, assez copieuse, est terminée depuis quelque temps et j'ai été assez heureux pour reconstituer toute cette famille ou à peu près...».*

Et il conclut :

*« La proposition de correspondance que vous me faites, Monsieur, est trop honorable pour moi, et j'ai trop à y gagner, pour que je ne l'accepte pas avec empressement. Toutefois, je dois vous dire que vous serez déçu, je le crains, car il manque la science et le fonds — ceci très sincèrement — et je*

*n'ai qu'un peu de goût pour ces travaux et ces recherches auxquelles, depuis mon départ de Montignac, mes occupations professionnelles ne me permettent plus guère de me livrer, ce que je regrette infiniment ».*

Cette lettre mérite d'être signalée, car, d'une part, elle peut contribuer à laver son auteur de l'accusation de sectarisme parfois portée contre lui et d'autre part, permet de souligner sa modestie : ses travaux historiques ne sont pas négligeables. Deux textes fort intéressants, « La Société populaire de Montignac pendant la Révolution » et « Recherche sur la valeur et l'origine des particules des noms dans l'ancien comté de Montignac », ont été récemment republiés et il serait souhaitable que la « Notice sur la famille et la descendance naturelle de François, premier marquis d'Hautefort » le soit également... Enfin, la petite maison portant le numéro 180 de la rue de Pessac ne porte pas de plaque-souvenir...

J. de la S.

# Quelques remarques sur l'évolution de la culture du noyer en Dordogne

par Didier DUBEAU

*Découverte grâce à des empreintes et à des fruits fossilisés dans des sédiments du crétacé supérieur, la présence du genre Juglans remonte à 80 millions d'années. On en retrouve des traces dans toute l'Europe à l'ère tertiaire. De plus, des débris de noix fossiles et des feuillages fossiles découverts en Provence et en Italie ont été datés de l'holocène et du pléistocène qui coïncident avec l'ère quaternaire et l'apparition de l'homme. Cela signifie que le noyer existait en Europe bien avant sa réintroduction.*

*La culture du noyer s'est propagée depuis la Grèce antique jusqu'à Rome et en France. Déjà les Grecs avaient longuement décrit ses propriétés alimentaires et médicinales (Dioscoride). Les Romains avaient dédié la plante à Jupiter : Jovis glans — gland de Jupiter. On employait les feuilles et les rameaux dans un rite religieux comme symbole de la fécondité; ils passaient aussi pour préserver l'homme des malélices. Le jour des noces, les invités jetaient des rameaux de noyer sous les pieds des jeunes mariés.*

*Au Moyen Age, sous le règne de Charlemagne, on en préconise la culture; celle-ci va s'étendre sur tout le territoire français.*

Le patrimoine culturel et historique du Périgord n'est pas essentiellement représenté par un ensemble d'édifices civils, militaires ou religieux, par des collections d'écrits, par une façon de vivre qui fut particulière à notre région. Département à forte vocation agricole, les végétaux cultivés ou non, sont aussi à inclure dans ce patrimoine. C'est ainsi que le noyer commun (*Juglans regia*, Juglandacées), présent en Europe depuis les débuts de l'ère chrétienne, tient une place importante dans l'histoire rurale de notre terroir.

Utilisé pendant plus de dix siècles, l'arbre connaît depuis 150 ans une évolution profonde dans sa culture. C'est tout d'abord la finalité de celle-ci qui a changé : la production des fruits servait à approvisionner les tables de gourmets mais surtout à obtenir une huile très demandée. Par expression à chaud des cerneaux de noix (en Périgord), on fabriquait une huile de table, une huile pour les apothicaires, ainsi qu'une huile noire (à partir de fruits avariés) pour l'éclairage. Vers 1850, l'arrivée sur le marché des huiles végétales tropicales inverse la situation : la production d'huile de noix périclité au profit de la production de noix et de cerneaux pour l'alimentation. Cet état de fait s'est poursuivi jusque dans les années soixante-dix qui marquent un nouveau départ pour l'huile de noix grâce à ses propriétés diététiques (Voir sur l'hypocholestérolémiantes : « *Qualités diététiques de l'huile de noix dans la prévention de la formation de l'asthère* », Ravel, Roussel, Boitard, Alary et Serrano, U.E.R. de pharmacie, Grenoble, 1981).

Ainsi que pour toute culture, les techniques ont évolué, mais plus encore pour le noyer que pour les autres plantes. En effet, jusqu'à la seconde guerre mondiale, le noyer était considéré comme un arbre indigène de récolte : il représentait une source de revenus supplémentaires, aléatoire puisque sans aucun soins culturaux. On se contentait de récolter les fruits tels qu'ils étaient, qualitativement et quantitativement. La révolution agricole et les comparaisons avec les productions de l'Isère, de la Drôme et de la Savoie ont amené les agriculteurs de Dordogne à considérer le noyer comme un arbre fruitier à part entière. Cela a entraîné des techniques particulières : irrigation, fertilisation du terrain; plantations sous forme de vergers, tailles des arbres, récolte et traitement des noix mécanisés. Ces méthodes culturelles destinées à faciliter le travail de l'agriculteur et à améliorer la production sont appelées à modifier l'aspect du paysage rural : la noyeraie de Dordogne qui était largement extensive avec des arbres isolés le plus souvent est en passe de ressembler à celle du Dauphiné : de vastes étendues de vergers intensifs.

Enfin, le plus grave, l'uniformisation nationale et même mondiale des variétés cultivées. Le temps et la main de l'homme avaient opéré une sélection au niveau des variétés ne conservant seulement celles qui s'adaptaient le mieux au climat et au sol de notre terroir ainsi que celles qui correspondaient aux goûts alimentaires des Périgourdiens. Des variétés telles que *la Corne*, noix de table, et *la Grandjean*, noix de cassage, composaient l'essentiel de notre noyeraie; on pouvait aussi rencontrer *la Brantôme*, précoce, *la Lande*, rustique et peu exigeante, *la Candelou*, résistante aux gelées printanières. Les années soixante-dix marquèrent les débuts de la production de masse avec l'adoption d'une variété à forte productivité : *la Franquette*, originaire de la rive droite de l'Isère entre Saint-Marcellin et Vinay, est un arbre à mise à fruit rapide qui fournit des noix de qualité. La *Franquette*, majoritaire dans le Dauphiné (entre dans l'appellation *Noix de Grenoble*) est fortement implantée en Dordogne. La course à la production a amené nos cultivateurs à adopter dans la dernière décennie une nouvelle variété qui n'a plus aucun caractère régional ou même national : *la Lara* qui grâce à une particularité botanique (fructification sur brindilles latérales)

multiplie par deux la quantité des fruits mais pas la qualité (origine : U.S.A.).

Quels sont les résultats de ces changements ? A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle nous étions les premiers producteurs mondiaux (100.000 t par an); les U.S.A. nous ont dépassés, nous laissant en deuxième position devant l'Italie. Depuis ces vingt dernières années, nous nous retrouvons en troisième position. Notre production annuelle oscille entre 20 et 30.000 t par an contre 45.000 t pour l'Italie et 200.000 t pour les U.S.A. Puisque la production de masse n'est pas payante, pourquoi ne pas prôner un retour aux valeurs traditionnelles : culture de variétés anciennes dans le respect du paysage périgourdin. Nous ne pourrions jamais inquiéter les Américains sur le plan quantitatif, attaquons-les sur la qualité de nos fruits et abandonnons leurs variétés. Si nous ne réussissons pas une telle conversion la noyeraie du Périgord prend le risque de disparaître au profit d'une culture plus rentable et ceci par le jeu bien connu en France des subventions à l'arrachage et des subventions pour replanter. Le noyer prendrait ainsi une option ferme pour une place dans le musée des cultures traditionnelles disparues.

D.D.

---

N.D.L.R. : L'auteur vient de soutenir une thèse sur : « *La composition chimique des drogues végétales tirées du noyer ainsi que sur leurs utilisations médicinales* ».



# Savignac-les-Eglises en 1835 (d'après l'enquête Brard)

par Annie HERGUIDO

*« Le sol est médiocre mais l'air est sain... On y trouve des carrières de pierres à bâtir et de meules pour moulins – les sources sont nombreuses dans la plaine mais les coteaux sont privés d'eau ».*

*C'est en ces termes que le maire de l'époque, M. Jarjavay, décrivait Savignac-les-Eglises.*

*C'était en 1835 sur l'un des formulaires de l'enquête Brard<sup>1</sup>.*

En effet, cette enquête fut lancée sur toute la Dordogne, le 10 février 1835<sup>2</sup>.

Son instigateur Cyprien Brard, venu de Savoie, devint en 1816 concessionnaire des houillères de la Dordogne, il créa même au Lardin un village industriel modèle qui prit le nom de Brardville.

Forcé de quitter Le Lardin en 1827, il y revint en 1832 et conçut alors ce projet de statistique du département de la Dordogne.

Des crédits ayant été votés par le Conseil général dès juillet 1834, Brard fut officiellement chargé de ce travail par arrêté préfectoral du 17 décembre.

Le préfet Romieu, dans une circulaire du 10 février 1835, invita les maires à répondre à un questionnaire. Il dut réitérer son appel le 20 mai

1. Les formulaires portent l'en-tête : « Statistique du département de la Dordogne. 10 février 1835. Série de questions auxquelles M. le Maire de la commune de... est invité à répondre conformément à la circulaire de M. le Préfet en date du 10.2.35 et à renvoyer cette feuille à M. Brard s/o de M. le Maire Lacaze – canton de Terrasson ».

2. « Coup d'œil sur le vignoble périgourdin vers 1835 » in « Vignobles et vins d'Aquitaine », p. 291 à 306, Bordeaux, 1970. Histoire-Economie-Art, (Actes du XX<sup>e</sup> congrès d'études régionales tenu à Bordeaux les 17-18 et 19 novembre 1967).

suivant car les fonctionnaires municipaux, méfiants, ne répondirent pas tout de suite. L'enquête ne put vraiment se terminer qu'en 1838<sup>3</sup>.

Malheureusement Brard mourut avant de publier sa synthèse et n'en laissa qu'un brouillon<sup>4</sup>.

Pour chaque commune, le questionnaire comprend cinq parties :

- 1) Topographie : 11 questions
- 2) Agriculture : 71 questions
- 3) Industrie : 16 questions
- 4) Santé publique : 17 questions
- 5) Antiquités et curiosités : 7 questions.

La partie *Topographie* nous apprend peu de choses en réalité.

Savignac n'a pas changé de place : le village s'étend dans la plaine fertile qui borde l'Isle (à 20 km, en amont de Périgueux) et quelques hameaux s'échelonnent sur les coteaux environnants; c'est sur les hauteurs que le sol est médiocre vu le manque d'eau et l'abondance des cailloux dans la terre.

Les chemins vicinaux qui ont été améliorés, ont besoin encore de réparations. Le seul détail intéressant est la mention qui est faite de carrières de meules, car ces dernières ont disparu ne formant plus que des cavités rocheuses recouvertes de ronces.

Quant aux carrières de pierres à bâtir, elles ont été, elles aussi, désaffectées mais remplacées par d'autres encore très importantes<sup>5</sup>.

En revanche, la partie consacrée à l'*Agriculture* est dense et nous permet d'imaginer assez bien la place qu'occupait le secteur primaire dans le tableau économique de l'époque.

La révolution fourragère date du début du XIX<sup>e</sup> siècle : à Savignac, les prairies artificielles font leur apparition en 1820 car « les prairies naturelles étaient de médiocre qualité ». Ainsi on a pu produire des fourrages destinés à la consommation en vert ou à la dessiccation : du trèfle, de la luzerne, du sainfoin (fourrage par excellence des terrains calcaires), de la jarosse et à partir de 1822, des betteraves.

Depuis cette époque, le nombre de bestiaux a augmenté : l'inventaire qui en est fait à la fin de la deuxième série de questions nous permet d'apprécier.

Il y a donc : 10 chevaux; 15 ânes; 20 mulets; 120 bœufs et vaches; 210 moutons; 300 cochons et, 20 chèvres.

On nous précise aussi que les génisses et les jeunes bœufs viennent du Limousin et que les cochons du pays ont été croisés avec des tonquins; le maire de la commune ajoute même qu'on s'en trouve bien.

La forte présence de porcins dans le cheptel savignacois nous en dit

3. Texte de Noël Becquart in Actes du congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1967.

4. Brard mourut en 1838, le 4 décembre. *L'Echo de Vézère* contient un compte-rendu des obsèques et même le discours prononcé sur sa tombe par l'abbé Guines, vicaire régent de Terrasson. (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1850, p. 36).

5. Les carrières de Saint-Privat d'Excideuil et du champ de foire à Savignac-les-Eglises ont été remplacées par la carrière des Graves (route de Pommier) désaffectée depuis peu et celle du lieudit « La queue de l'âne » sur la route de Savignac à Sorges.

long sur la gastronomie du pays : grillons, enchauds, pâtés, boudins, jambons, confits et l'incontournable lard pour « la frotte à l'ail » ne doivent pas manquer dans les chaumières.

Le commerce des bestiaux est important, c'est pourquoi on a créé le premier comice agricole en 1832<sup>6</sup>

Nous apprenons un peu plus loin que la mesure usitée dans la commune est le journal, qui est l'équivalent de 40 ares. L'usage général est de faire travailler les biens par des métayers; une métairie exploitée par une paire de bœufs compte environ 60 journaux en plaine et beaucoup plus sur le causse.

Mais que produit-on sur ce sol médiocre et comment ?

Ce sont tout d'abord, de nombreuses céréales : blé, maïs, millet, seigle, avoine... tout, excepté l'orge, cependant on ne produit pas assez pour exporter.

On sème en septembre-octobre ou en mars-avril, on récolte en juillet-août. On travaille la terre à la charrue et on n'utilise pas les nouveaux instruments : herses, rouleaux, semoirs car le pays est trop caillouteux.

Il n'y a pas de jachère, on laboure en toute saison quand la terre « est propre à l'être ». on cultive aussi le chanvre à condition que ce soit sur une terre extrêmement meuble. Toutefois la production la plus importante est la vigne car on la plante sur les « plus mauvais terrains » qui sont légion à Savignac !

Pour la planter, on fait tout simplement des trous avec la pioche, et on bine deux fois par an, en avril et en juillet; on taille la vigne jeune en lune vieille et la vieille vigne en lune jeune.

C'est beaucoup plus difficile quand il s'agit de déchiffrer les noms des cépages utilisés. Le maire, ou son secrétaire, semble avoir une conception fantaisiste de l'orthographe qui devient souvent phonétique sous sa plume : le saint-rabier, cultivé pour la qualité, devient *saint-grabier*, le sémillion est un *saint-million*, et pourquoi pas *saint-émilion* ? Le pouchon rouge ou blanc est vraiment mal écrit, quant au *bon blanc* qui apparaît sur les feuillets, c'est peut-être le *grand blanc*.

Un mystère demeure, celui du *ver* qui pourrait être soit le colombier vert cultivé pour la quantité, soit le verdot cultivé pour la qualité, ou tout simplement le fer (fer le petit, bien entendu !). D'après le maire, c'étaient des crus renommés qu'on expédiait en Limousin : tout est relatif !

Pour conclure sur la vigne et comprendre ce qu'elle représentait à l'époque pour la commune, nous pouvons citer une phrase du docteur Guyot, président du jury viticole de 1864, recueillie par Raymonde Trémel<sup>7</sup> : « La culture de la vigne est l'industrie principale des habitants de la commune de Sorges et leur procure un revenu considérable ».

6. *Annales de la Société d'agriculture*, 1833, distribution des primes par M. Ducheyron de Beaumont qui affirme que : « Le comice de Savignac ne peut manquer d'opérer en peu de temps, d'importantes améliorations ».

7. Raymonde Trémel-Sudreau : *Les structures agraires du canton de Savignac-les-Eglises*, ADD, A. 1132, Institut de géographie, Bordeaux, 1967.

En fait, ce vignoble de Sorges comprenait Savignac, Mayac, Coulaures, Saint-Jory-Labloux, Nègrondes et les coteaux de Hache, aujourd'hui camp militaire.

Les réponses aux questions finales nous apprennent que les arbres les plus nombreux sont les noyers et les châtaigniers qui produisent assez de fruits pour les exporter en Limousin.

La rubrique consacrée à l'*Industrie* est hélas ! beaucoup plus courte.

Peu d'usines; seulement des forges, une teinturerie, quatre ateliers de tisserands et cinq fours à briques et à chaux.

Dans le domaine artisanal, on fabrique essentiellement des sabots en bois de noyer et on en vend un peu hors de la commune.

Il y a des moulins à eau sur l'Isle dont chacun a trois meules, et des moulins pour fabriquer l'huile de noix qui se consomme uniquement dans le pays.

La vraie richesse de Savignac, le trésor de son sous-sol, c'est le diamant... noir ! Ce sont des truffes noires, venant sous les chênes, et la récolte est moins bonne s'il ne pleut pas en août. On en produit quatre quintaux par an dans la commune, de quoi faire rêver les trufficulteurs actuels ! Il faut signaler cependant qu'à l'époque, le quintal équivalait bien souvent à cinquante livres, c'est pourquoi René Larivière dans son article consacré à « La truffe en Dordogne en 1835 » fait remarquer que les chiffres avancés dans l'enquête Brard à ce sujet sont à manier avec circonspection. En effet, il y a cette évaluation erronée du quintal, évoquée ci-dessus et de surcroît, une appréciation souvent fantaisiste puisque nombreux sont les maires qui ont vu dans cette enquête, un nouveau mode d'inquisition fiscale<sup>8</sup> !

L'inventaire industriel s'arrête là, c'est bref mais nous avons déjà pu constater que nous étions dans une région essentiellement agricole.

Quant à la partie intitulée *Hygiène et santé publique*, elle renferme quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt. Nous apprenons que la population a une bonne constitution et que l'âge le plus avancé auquel parviennent les Savignacois est de 92 ans ! Il faut croire qu'on ne meurt pas de fluxion de poitrine ou de rhumes, maladies les plus répandues dans le secteur à l'époque. Il faut dire aussi qu'avec un chirurgien, une sage-femme brevetée, un médecin et deux matrones, on doit être bien soigné ! De plus, on fait vacciner les enfants sans répugnance.

Nous avons pu relever aussi quelques détails sur la façon de se nourrir et de s'habiller; on boit pas mal de vin, et il y a même six ivrognes reconnus; quant au « café à l'eau » d'usage très récent, il se consomme beaucoup dans les cabarets !

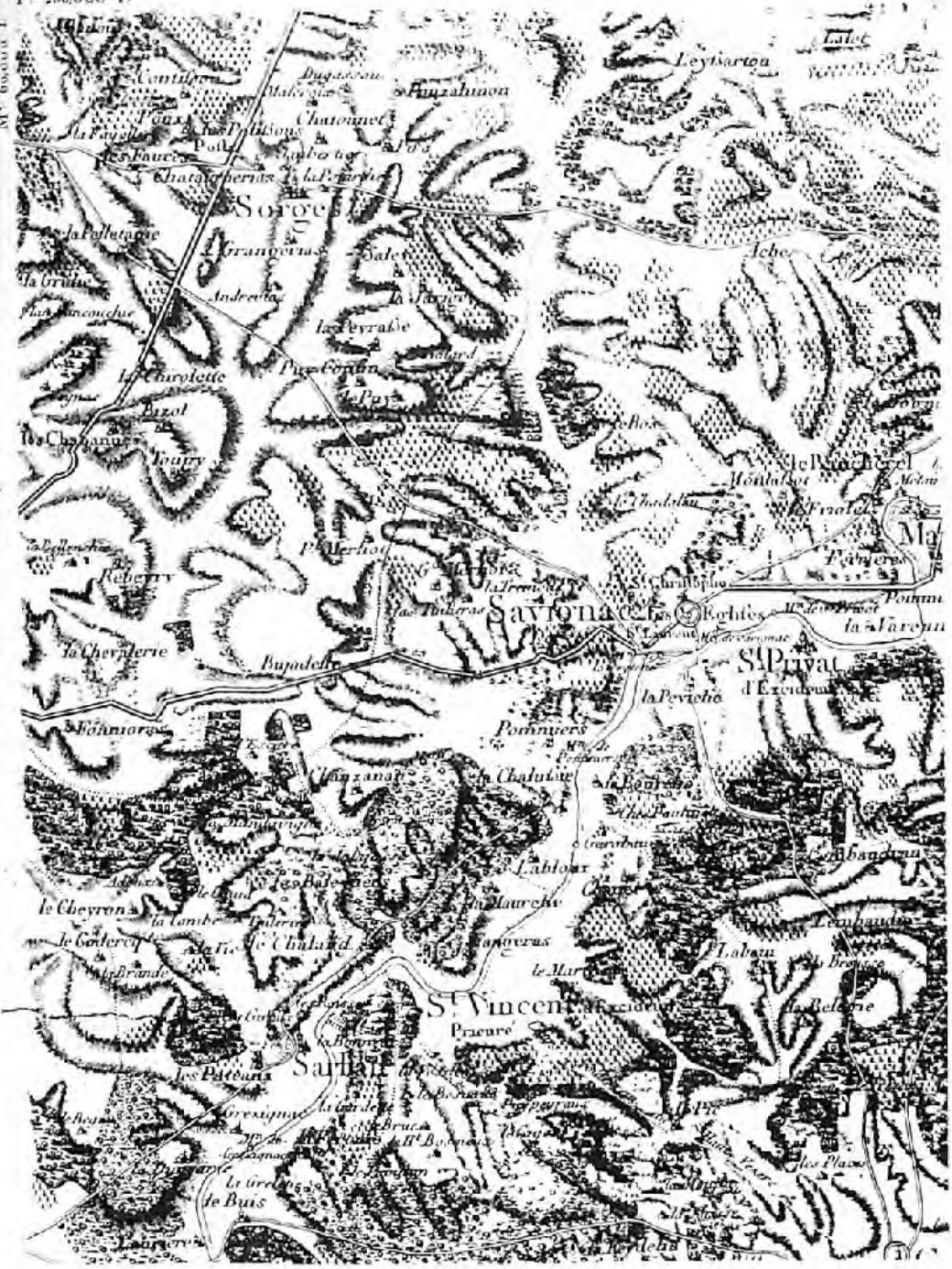
On mange de la soupe mais on ne fait pas *chabrole*, on consomme aussi du maïs et du pain de froment ou de seigle.

8. René Larivière : Enquête sur la truffe en Dordogne en 1835. *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, tome III C, p. 91 à 115.

N<sup>o</sup> 16.

PE 200,000 T.

MT 600000 T.



On s'habille de toile l'été et de cadis l'hiver, ce drap moitié fil, moitié laine était solide selon ce qu'en dit Emile Colas<sup>9</sup>.

Malheureusement, il y a aussi quatre pauvres qui ne vivent que d'aumônes et un petit nombre de goitreux.

La dernière rubrique consacrée aux *Antiquités et Curiosités* est décevante car le maire de l'époque, comme beaucoup d'autres sans doute, ne semblait pas attacher de prix au patrimoine historique.

Peut-être, souhait-il aussi, lui et ses administrés, garder jalousement « les secrets » d'un autre âge ?

Toujours est-il qu'il n'y a dans la commune aucun homme qui s'intéresse à son histoire, qu'il n'y a pas de grottes, pas de monuments intéressants excepté une vieille église qui n'est autre que la chapelle Saint-Christophe<sup>10</sup>.

D'après M. Jarjavay, notaire à Savignac et maire de la commune en 1835, on a seulement trouvé quelques vases de pierre, d'autre part il y a des croix de pierre à la croisée des chemins vicinaux dont la présence semble révéler une ancienne croyance. On dit aussi qu'autrefois Savignac s'appelait Plaisance, sans plus de détails. Tout cela est trop succinct pour nous permettre d'en tirer un enseignement valable.

Les renseignements fournis en 1825 par le curé Pichon Desgravier sont plus précis<sup>11</sup>.

Nous apprenons que Saint-Christophe s'appelait aussi Saint-Jacques et qu'il ne restait plus que le clocher et le sanctuaire.

Une des églises de Savignac était vouée à saint Laurent (qu'on célèbre encore aujourd'hui lors de la fête patronale). Elle n'existait déjà plus en 1825; seule une croix rappelait sa présence au lieu dit « La Chapelle » à côté du Pré-de-l'Hôpital. Il cite ainsi les cinq églises de Savignac.

En revanche, les rubriques population, industrie et commerce sont réduites seulement à quelques lignes.

Que demande l'historien ? En réunissant les deux documents, il arrive à recueillir un certain nombre de détails qui lui serviront dans son travail.

A lui de définir les limites de tels témoignages.

Actuellement, nous pouvons observer un regain d'intérêt pour cette enquête de Brard qu'élèves et professeurs consultent avec profit grâce à la coopération établie entre l'Education nationale et les Archives départementales.

Il est vrai que c'est une somme de documents précieux pour connaître l'aspect d'une commune, le profil de sa population et les gros traits de son économie.

Toutefois il convient d'émettre quelques réserves sur la véracité de certaines affirmations et le sérieux avec lequel ont été établies certaines réponses.

9. Emile Colas, *Voyage en linguistique, Origine des noms de lieux et d'hommes du Périgord*, Mediapress, 1986.

10. La chapelle Saint-Christophe à Savignac-les-Eglises. *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, tome CXIII.

11. V 277 - ADD

Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure en affirmant que ce fut une bonne initiative d'un ingénieur soutenu par son préfet et le Conseil général et on peut regretter qu'elle soit unique en son genre et qu'elle n'ait été réalisée qu'en 1835-1838 seulement.

A.H.



# Contribution au « dégraissage » de la bibliothèque périgordine

par Jean-Pierre BITARD

La « Bibliothèque générale du Périgord » mentionne (p. 158 du vol. 1) un « N. de Costes de La Calprenède », religieux augustin de la réforme de Chancelade (frère de La Calprenède) comme auteur du « Bon prêtre » et ajoute : « Ouvrage mentionné avec éloges, et comme étant devenu très rare, par Moreri « V<sup>o</sup> Costes » et par Leydet — qui fut pourtant aussi à Chancelade — dans le fonds Périgord de la Bibliothèque nationale, tome 19, f<sup>o</sup> 182 ».

Ce Costes ne se trouve pas dans l'édition du dictionnaire de Moreri de la bibliothèque municipale de Périgueux, mais l'abbé Riboulet (dossier 73 m) l'a copié : « N. de Costes, frère de Gautier de Costes de La Calprenède était religieux augustin de la réforme de Chancelade. Il a fait un très bon livre intitulé : *Le Bon Prêtre*, qui est fort rare maintenant ».

Pierre Barrère dans son excellent « *Périgord intellectuel* » se contente de répéter les mêmes lignes.

Mais voilà que dans les coupures de presse de la bibliothèque municipale [cote 37 v 5] on trouve ceci :

## LIVRE PERIGOURDIN PERDU. RETROUVE ET REPERDU.

Parmi les livres écrits par les Périgourdins et considérés comme introuvables, figure un ouvrage composé au XVII<sup>e</sup> siècle, par le frère de La Calprenède, Nicolas de Costes, religieux de Chancelade, sous ce titre, *Le Bon Prêtre*.

Personne ne peut se vanter d'avoir vu ce livre, dont Moreri fit l'éloge. L'abbé Riboulet, dans son histoire de l'abbaye de Chancelade, et les auteurs de la *Bibliographie générale du Périgord* n'ont pu qu'en mentionner le titre, sans aucune indication.

Voici que le dernier catalogue de la librairie Clavreuil, 59, de la Seine, Paris, a mis en vente ce rarissime ouvrage, sans nom d'auteur, avec les indications suivantes :

*LE BON PRESTRE*  
*Ecce Sacerdos Magnus, qui in*  
*diebus suis placuit Deo et*  
*inventus est Justus.*

A. Rennes, 1678, in-12 velin, 7 fr.

Dès la nouvelle de cette découverte, un de nos très érudits périgourdins de Paris s'est précipité à la librairie Clavreuil pour acheter le livre « introuvable » : il avait été déjà vendu à un client inconnu !

C'est ainsi que, retrouvé après deux siècles, l'ouvrage du Chanceladais Costes, notre compatriote, se trouve de nouveau perdu pour le Périgord.

D.D.

Le même texte est d'ailleurs à la p. 324 du vol. 51 (août 1924) de notre bulletin sous la signature de l'incontournable A. Dujarric-Descombes.

Intrigué par la localisation de l'édition à Rennes, j'écrivis à la bibliothèque municipale du lieu. La réponse est éclairante :

« En réponse à votre demande de prêt-inter concernant une édition du *Bon prestre* qui serait parue à Rennes en 1678, je vous expose les observations transmises par M. FERRIEU, (vice-président de la Société archéologique d'Ile et Vilaine) chargé du fonds ancien.

Il semble qu'il y ait deux ouvrages portant ce titre.

— Le premier écrit par de LA CALPRENELLE, prieur de Mont-Samson<sup>1</sup> : *Le Bon Prestre...* par le Prieur D.L.C. — Paris, J. Hénauld, 1651. — Pièces limin., 614 p.; 8° (*Cote Bibliothèque nationale* : D. 39 924).

— Le second écrit par le P. Vincent HUBY, Jésuite, né à Hennebont (Morbihan) en 1608, mort à Vannes en 1693 : *Le Bon prestre. Ecce sacerdos magnus, qui in diebus suis placuit Deo, et inventus est justus. Eccli. 44...* — A Vennes [Vannes], chez Jean Galles, 1693. — 255 p.; 8° (*Cote B.M. de Rennes*, 93 931) — cet ouvrage est un anonyme dévoilé (P. SOMMEROGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, IV, 1893, 501-2).

Il semblerait que l'édition vendue jadis par la librairie Clavreuil soit une impression de Vannes ou de Rennes [on confond souvent Vennes avec Rennes] due au P. HUBY et non au Périgourdin Nicolas de Costes de La Caprenède ».

On peut en déduire que Nicolas de Costes n'a jamais écrit « *Le Bon Prestre* » et qu'une confusion s'est faite entre deux ouvrages du même titre, l'un d'un *La Calprenelle*, l'autre anonyme attribué à un P. Huby et qui a du avoir deux éditions 1678 et 1693.

1. Qui me dira où était ce prieuré et à quel ordre il appartenait ?

Que celui qui n'a jamais inséré dans une bibliothèque un titre qu'il n'a pas vu, jette la première pierre — posthume bien sûr — à Moreri, Leydet, l'abbé Riboulet, A. de Roumejoux, Dujarric-Descombes et P. Barrière, ce qui ferait beaucoup de pierres jetées à de très estimables fantômes.

J.-P. B.



## DANS NOTRE ICONOTHEQUE ET NOS ARCHIVES

### Cadouin

par Brigitte et Gilles DELLUC



— **A. plan d'ensemble en 1842** (plan cadastral, mairie de Cadouin). La route du Buisson n'est pas encore créée, l'actuelle Grande Rue pas encore percée. La disposition générale du bourg et le tracé des rues rappellent que Cadouin fut autrefois une petite agglomération close, avec trois portes.

— **B. et C. Médailles du pèlerinage du Saint Suaire** (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> s.). La médaille B (ronde, métal argenté, 15 mm de diamètre) porte « St-SUAIRE DE CADOUIN » avec Christ ressuscité et suaire, et signature « MF »; au revers, « CADOUIN » et vue de la façade de l'église. Sur la C (ovale, fer blanc, 17 mm x 14 mm), on lit « AVE SANCTUM SUDARUM », avec Christ sortant du tombeau en écartant deux soldats; au revers, vue simplifiée de la chasse du suaire avec la mention « PELERINAGE DU SAINT SUAIRE DE CADOUIN » (note de B. et G. D.).



## **TRAVAUX UNIVERSITAIRES**

# Robert Lacoste, de la Dordogne à l'Algérie

*Travail d'étude et de recherche d'histoire contemporaine de Xavier Prouteau, sous la direction du professeur Marc Agostino, université de Bordeaux III, 1990.*

Le mémoire de Xavier Prouteau fait revivre la personnalité de Robert Lacoste, homme d'Etat français du XXe siècle.

Robert Lacoste est né en Périgord, le 5 juillet 1898. Après des études de droit, il entre dans la fonction publique, au ministère des Finances. Il devient secrétaire de la Fédération générale des fonctionnaires et membre de la commission administrative de la C.G.T. Après la Résistance, le général de Gaulle le nomme délégué général adjoint pour la France occupée (1944). Par la suite, Robert Lacoste se lance dans l'action politique. Il est maire d'Azerat de 1944 à 1982, conseiller général du canton de Thenon de 1958 à 1982 et président du conseil général de la Dordogne de 1967 à 1980. Il a été ministre de la Production industrielle, puis de l'Industrie et du Commerce au lendemain de la guerre. En 1956, il devient vice-président de l'Assemblée nationale, en 1957 ministre des Affaires économiques et financières, en 1956 ministre résidant en Algérie puis ministre de l'Algérie. Il s'est éteint le 8 mars 1989 à l'hôpital de Périgueux.

Le mémoire comprend trois parties :

● Le monde syndical sous la III<sup>e</sup> République et l'activité syndicale de Robert Lacoste, y compris pendant la Résistance.

● La vie politique de Robert Lacoste, au niveau local et national, à partir de sa candidature aux élections municipales de 1944, provoquée par l'insistance personnelle du général de Gaulle.

● L'action de la IV<sup>e</sup> République en Algérie, ainsi que celle de Robert Lacoste, avec une étude de presse montrant l'opinion des populations locales.

Dominique AUDRERIE.

Le Bulletin de la S.H.A.P. est toujours très honoré de rendre compte des travaux soutenus dans les universités.

Les étudiants désireux de collaborer, sont invités à le faire savoir à :

M. le Directeur du Bulletin  
Société historique et archéologique du Périgord

18, rue du Plantier  
24000 Périgueux

## NOTES DE LECTURE

François Ranouil. **Coulaures, un peu d'histoire.** Chez l'auteur. Coulaures, 1992, 35 p.

Cette plaquette fait revivre l'histoire de cette petite commune baignée par la Loue : des faits, des hommes et des lieux, depuis les origines jusqu'à nos jours.

Patrick Saletta. **Voyage dans la France des troglodytes.** Editions Sides Antony, 1992, 307 p.

Le phénomène troglodyte est encore mal connu. On sait cependant que le Périgord est particulièrement riche en habitat ancien troglodyte; une étude approfondie sur ce thème est en cours d'achèvement.

Le bel ouvrage de Patrick Saletta porte sur la France entière et donne de nombreux exemples de ce patrimoine. Pour le Périgord, il s'attarde particulièrement sur Brantôme, qu'il qualifie de plus importante abbaye souterraine de France, et sur les principaux sites « troglos » du Périgord Noir.

On relève cependant un oubli dans la bibliographie : les actes du II<sup>e</sup> colloque national sur le patrimoine troglodytique, tenu au C.P.I.E de Sireuil en 1988 et qui s'intitulait « De l'habitat spontané à l'habitat aménagé ».

Emile Labroue. **Le livre de vie.** Editions du Roc de Bourzac. Bayac. 1991, 454 p.

Réédition à l'identique de cet ouvrage d'Emile Labroue publié pour la première fois en 1841. Le titre complet est : Etude sur le livre de vie, les seigneurs, capitaines et leurs châteaux au XVI<sup>e</sup> siècle.

Pierre-Christian Guiollard. **Les mines d'or du district de Saint-Yrieix-la-Perche.** Chez l'auteur. 1991, 146 p.

Cet ouvrage, en fait un album très bien illustré, rappelle une activité particulière dans cette région proche du Périgord, celle des mines d'or. En fait, cette activité débordait sur notre région, et un musée de l'or a ouvert ses portes la saison passée à Jumilhac-le-Grand. Une histoire mal connue et pourtant... enrichissante.

Jean Dalba. **Mes années 30.** Edition Les Cahiers de Bergerac. Bergerac. 1991, 110 p.

Avec ce bel ouvrage, Jean Dalba, chroniqueur de la vie bergeracoise, nous livre ses souvenirs de jeunesse dans l'entre-deux-guerres.

**Faïences de Bordeaux et du Sud-Ouest.** Musée des Arts décoratifs de Bordeaux. 1991, 264 p.

Le musée des Arts décoratifs de Bordeaux vient de rééditer la partie de son catalogue consacrée aux faïences du Sud-Ouest. Un chapitre porte sur les productions de Bergerac, avec une présentation de Jacqueline du Pasquier et Claude Lacombe.

Bellac. **Confits denses du passé.** Chez l'auteur. Périgueux, 1991, 27 p.

Bellac, de son vrai nom Bruno Lacroix, propose son premier album, une B.D. sur le Périgord, où il traite avec humour des poncifs habituels foie : gras, archéologie, histoire. A suivre.

Roger Bellanger. **Dordogne en armes.** Editions Libro-Liber, Bayonne, 1991.

Réédition à l'identique de cet ouvrage paru en 1945 et qui retrace l'histoire des francs-tireurs et partisans français du Périgord, durant la seconde Guerre Mondiale.

Brantôme. **Recueil des Dames, poésies et tombeaux.** Editions Gallimard, bibliothèque de La Pléiade, Paris, 1991, 1632 p.

La prestigieuse bibliothèque de La Pléiade vient de consacrer un volume à l'œuvre de Pierre de Bourdeille : le recueil des Damés (premier et second volume), le recueil de poésies, l'oraison funèbre et les tombeaux.

L'introduction, la bibliographie, les notes et l'index sont d'Etienne Vaucheret.

C'est certainement l'ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de Brantôme, et pas seulement aux Dames galantes...

Monique Lafon. **Promenades choisies en Périgord.** Chez l'auteur. Périgueux, 1991, 96 p.

Pour son quatrième livre, l'auteur nous invite à une série de promenades en Périgord, sur le mode poétique, à travers les sites les plus connus. Odette Gauthier a illustré cet ouvrage de dessins d'une grande sensibilité.

Christiane Chevalier. **Sainte-Alvère en Périgord.** Editions P.L.B., Le Bugue, 1991, 112 p.

L'auteur fait revivre l'histoire si riche de ce village périgourdin intimement liée à la famille de Lostanges. Si le château a disparu, les souvenirs restent nombreux.

Il faut se réjouir de ce travail, le premier de ce genre sur Sainte-Alvère.

Fernand Valette. **Mémoire de pêche en Périgord.** Editions P.L.B., Le Bugue, 1991, 120 p.

Fernand Valette, dont c'est le troisième ouvrage consacré à la Dordogne, nous donne ici ses souvenirs sur ce qu'il a vécu dans la vallée, ses joies, ses peines et aussi ses luttes. Il insiste avec raison sur la sauvegarde de la rivière et de son environnement naturel.

Jean-Claude Bonnal. **Le rugby en Périgord des origines à nos jours.** Editions P.L.B., Le Bugue, 1991, 446 p.

C'est surtout un album du souvenir à la gloire du rugby périgourdin, ou, comme l'indique le sous-titre, l'histoire et la mémoire du C.A.P. et des clubs de la Dordogne. Près de cinq cents photographies et documents ont été regroupés pour réaliser cet ouvrage.

Jean-François Di Méglio. **Périgord.** Editions Sud-Ouest, Bordeaux, 1991, 93 p.

Les éditions Sud-Ouest viennent de consacrer un bel album au Périgord : un texte précis de Jean-François Di Méglio et de belles photographies couleur dues à Guy-Marie Renié.

Antoine Lebègue, André Barathieu, Philippe Laplace. **Le Sud-Ouest vu du ciel.** Editions Sud-Ouest, Bordeaux, 1991, 141 p.

Trois auteurs se sont réunis pour nous offrir un regard différent sur les pays aquitains. Vues d'avion, toutes ces régions prennent une autre dimension, à laquelle nous ne sommes guère habitués.

Ministère de l'Education nationale. **L'école rurale en Dordogne.** Editions Copédit, Périgueux, 1991, 112 p.

C'est une étude à caractère démographique et socio-économique qui vient d'être réalisée, à l'initiative du ministère de l'Education nationale, sur l'école rurale en Dordogne.

Des informations statistiques précises sont ici rassemblées, afin de permettre à terme une vaste réflexion sur le devenir de l'école en milieu rural.

Pierre Fanlac. **Le choix d'une vie.** Editions Pierre Fanlac, Périgueux, 1991, 230 p.

Ce livre posthume de Pierre Fanlac retrace à travers récits, chroniques et portraits, l'histoire d'une passion, celle du livre, et nous fait découvrir — ou redécouvrir — un homme d'une grande sensibilité, que beaucoup d'entre nous ont connu et apprécié.

Les choix de Pierre Fanlac, auteur, éditeur et imprimeur, témoignent avant tout d'une vocation authentique, qui s'est exprimée durant des années, malgré des difficultés nombreuses et imprévisibles. Le Périgord, le vrai, est présent tout au long de ces pages. Merci à Pierre Fanlac.

**L'âge de bronze Atlantique.** Sous la direction de Christian Chevillot et André Coffyn. Publication de l'Association des musées du Sarladais, Beynac, 1991, 386 p.

Du 10 au 14 septembre 1990, s'est tenu le premier colloque du parc archéologique de Beynac, consacré à l'âge du bronze Atlantique, ses faciès, de l'Ecosse à l'Andalousie, et leurs relations avec le bronze continental et la Méditerranée.

Christian Chevillot et André Coffyn nous livrent ici les actes de cet intéressant colloque, soit vingt-sept communications par les spécialistes, tant français qu'étrangers, de ce domaine, dont bien des aspects restent à approfondir. On attend donc avec impatience le prochain colloque de Beynac.

Estienne de La Boétie. **Œuvres complètes.** William Blake and co. édit. Bordeaux, 1991, 2 vol., 232 p. et 262 p.

Les Editions Williams Blake ont eu l'heureuse initiative de reprendre sous une forme nouvelle en deux volumes les œuvres complètes d'Estienne de La Boétie; une occasion de retrouver ce célèbre auteur sarladais, ami de Montaigne.

**Paunat autour de son abbaye.** Editions Ol Contou, Le Bugue, 1991, 108 p.

Ce petit ouvrage propose une étude aussi complète que possible sur l'abbaye de Paunat. Plusieurs auteurs ont réuni leurs compétences pour réaliser ce travail : Bernard Fonquernie, architecte en chef des Monuments historiques et chargé à ce titre des travaux de restauration, a assuré la préface; Jean-Claude Ignace a rédigé la partie historique; Gérard Mouillac a analysé l'architecture de l'édifice; Michel Martinaud et Louis Mouillac présentent leurs recherches géophysiques; Danielle Mouillac a traduit le privilège de frotaire; Joseph Vignal, maire de Paunat, rappelle en conclusion les efforts entrepris pour parvenir aux résultats actuels.

Dominique Lormier. **Le livre d'or de la Résistance dans le Sud-Ouest.** Editions Sud-Ouest, Bordeaux, 1991, 384 p.

Cet ouvrage, reposant sur des archives et des témoignages souvent inédits, s'efforce de donner un panorama de la Résistance dans le Sud-Ouest, des débuts de la Résistance dès le mois de juin 1940 à la Libération en 1945. Les mouvements clandestins et les différents maquis ont joué un rôle important dans la défaite du III<sup>e</sup> Reich. Certains combats livrés, notamment en Périgord, sont entrés dans la légende.

Dominique Audrerie.

## Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture

---

- Les paroisses consacrées à saint Martin en Dordogne J.-Cl. Ignace, décembre 1991.
- Gérard Sartre, un poète périgourdin peu connu (1888-1968) P. Colombé, décembre 1991.
- Suzanne de Saint-Mathurin, inventeur de la frise sculptée de l'abri du Roc-aux-Sorciers J.-P. Duhard, décembre 1991.
- Le projet de Glane Ch. Salviat, janvier 1992.
- Le puits artésien de la Clauère, à Périgueux Ch. Salviat, mars 1992.
- La Boétie, quelques éclairages nouveaux sur sa vie et ses œuvres J.J. Desplat, mars 1992.
- La lettre d'Héribert sur les hérétiques périgourdins G. Bounoure, mars 1992.
- Tocane-Saint-Apre, en Val de Dronne J. Lajugie, mars 1992.

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur.

On est privé d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication  
Bulletin de la S.H.A.P.  
18, rue du Plantier  
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison, ou à défaut, archives à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Il n'est pas fait retour des documents non publiés.

Les auteurs ayant adressé leurs textes à la commission, sont avisés de la bonne réception de leur envoi par l'inscription de leur titre dans la présente liste.

## ERRATUM RELATIF A LA QUATRIEME LIVRAISON DU TOME CXVIII

---

- P. 673, ligne 16. Au lieu d'Yssigeaux, lire : Yssingeaux.
- P. 677, ligne 3. Au lieu d'autre, lire : d'autres.
- P. 677, ligne 23. Au lieu d'important, lire : important.
- P. 678, ligne 25. Au lieu d'il, lire : ils.
- P. 681, ligne 6. Au lieu de communales, lire : commerciales.
- P. 683, ligne 7. *Idem.*
- P. 692, ligne 5 de la conclusion. Au lieu de ces, lire : de.
- P. 692, ligne 6 de la conclusion. Au lieu de traduisent, lire : traduisant.
- P. 705, ligne 10. Au lieu de de Findray, lire : de Pindray.
- P. 705, ligne 42. Lire Duvoisin Jean Baptiste propriétaire, ancien instituteur.
- P. 716, ligne 10. Au lieu de manège, lire : mariage.
- P. 718, ligne 20. Au lieu de Zelding, lire : Zeldin.
- P. 679, tableau 4, ligne 5. Lire 5 profession libérale à caractère juridique, au lieu de 6.
- P. 685, tableau 11. Ajouter un négociant à Eymet.
- N.D.L.R. : *Nous ne saurions trop insister auprès des auteurs pour qu'ils soumettent à la commission du Bulletin des originaux de qualité. A maintes reprises, des conseils ont été donnés (voir « Petites nouvelles »), portant aussi bien sur l'écriture (éviter les manuscrits, présenter des textes dactylographiés) que sur l'abus — ou l'absence — de majuscules.*  
*On aura intérêt à suivre les recommandations de certains guides tels : Code typographique, Fédération C.G.C. de la Communication, 64, rue Taitbout, 75009 Paris. Ou encore : Thomas, A. Dictionnaire des difficultés de la langue française, Larousse.*

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUE L'ON PEUT SE PROCURER

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu .....	55
Ex-libris et fers des relieurs périgoudins antérieurs à la période moderne par Ch. Lafon .....	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux .....	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière .....	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913 .....	70
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubour- guet, 2 vol. ....	120
Notre-Dame des Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure .....	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), tome 3, par J. Maubourguet ..	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) .....	70
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) .....	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier .....	30
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface de J. Secret .....	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart .....	10
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale. 2.000 exemplaires numérotés .....	150
Hommage au Président Jean Secret .....	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules) .....	70
Sarlat et le Périgord. Actes du congrès de la Fédé. hist. du Sud-Ouest, avril 1986 .....	300
Mélanges offerts à Mme alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat (supplément au fasc. 3 du t. CXV du Bulletin 1988) .....	150
Le Périgord Révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord ..	250
La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours). Actes du colloque de Brantôme. Août 1988 .....	150
Tome CXVII, 3 <sup>ème</sup> livraison 1990 du Bulletin consacré au Jubilé de Lascaux	100
Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon .....	100
Haut-Périgord et pays de Dronne, Actes du 6 <sup>e</sup> colloque de Brantôme .....	70

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,  
accompagnés de son montant.**